

L'UTOPIK

Magazine trimestriel - Numéro 18 - Printemps 2018 - 5 €

COCA ASSOIFFE LE CHIAPAS

TÉMOIGNAGES : MAI 68

SORTIE DE PRISON

BD : LINKY

RÉSIDENTS ET VILLES



SOMMAIRE

4. COURSE CONTRE LA MONTRE POUR SAUVER LES COURS D'EAU

DOSSIER URBANISME

6. ENTRETIEN AVEC FRANTZ DANIAUD

12. DE LA SÉGRÉGATION URBAINE

15. MON CENTRE-VILLE SE MEURT

18. CES GRANDES SURFACES HORS-LA-LOI

20. LA « DÉLINQUANCE SAIVANTE » IMMOBILIÈRE

22. CONCERTATION, PIÈGE À CONS... ?

24. « J'AI VIRÉ L'URBANISTE QUI ÉTAIT EN MOI »

26. ZONE NATURELLE RÉTRÉCIE POUR CENTER PARCS

28. HABITER LES PIEDS DANS L'EAU

31. LE COIN DES COPAINS

32. COCA-COLA ASSOIFFE LE CHIAPAS

DOSSIER MAI 68

37. « FAIRE LA RÉVOLUTION »

38. MAI 68 À LIP

44. LA FAC DE VINCENNES

45. COUCOU JOLI MOIS DE MAI !

46. LA LIBÉRATION DE L'IMAGINAIRE

48. PRISON : ET APRÈS ?

46. BD : LINKY, LE COMPTEUR FACE À L'INTELLIGENCE DES CITOYENS

Édité par l'association Lutopik Magazine · 2 Sous-la-Côte 25340 Fontaine-lès-Clerval · Imprimé par Le Ravin Bleu · 7 rue Marie Pia 91480 Quincy-sous-Sénart

Directeur de la publication : Guillaume Clerc · Directrice de la rédaction : Sonia Pignet ·

N° CPPAP : 1021 D 91975 · N° ISSN : 2268-7467 · Dépôt légal : Décembre 2017

Ont participé à ce numéro : Jocelyn Peyret, Clément Barraud, Pierre Isnard-Dupuy, Sonia F., Emilie Veyssié, Mehdi Boudarene, Rémy Barraud, Charles Piaget, Josette Pessis, Léon Layon, Colin Atassia, Guillaume Ramillien Tommy Dessine, Laurine Lestrat, Ariane Hugues, Claire Cordel.

Dessin de Une et de dernière de couverture : Les passagers du Grand Paris Express, Saint-Maur des Fossés/// 2015/// encre de chine/// Guillaume Ramillien

Merci également à Louis pour le titre, Stouff et Paul Chantreau pour leurs contacts, Jean-Luc et Michel du Ravin Bleu. Mise en page sous Scribus.

On dédie ce numéro à Paulette et Renée qui nous ont quittés, et à Gustave qui est né.

ÉDITO

Comment vivre ensemble, construire la ville, faire société ? Les réponses dépendent pour beaucoup de ce que l'on appelle l'urbanisme : l'art et la manière d'agencer l'espace et nos habitats. Construire, aménager. Tout cela a bien sûr un impact immense sur nos existences, nos modes de vie. Un quartier sera sympathique ou plutôt glauque, grandiose ou sans prétention, ouvert ou enclavé. Pourra-t-on bénéficier facilement des services dont on a besoin à proximité de chez soi ? Ou alors sera-t-on contraint d'emprunter un transport collectif pas forcément pratique ou d'utiliser une voiture pour le moindre déplacement ?

L'architecture des cités facilite, ou pas, la discussion, l'amabilité, la rencontre de la diversité. Les centres-villes ou les places de villages peinent à remplir ce rôle. On n'y croise plus grand monde, la convivialité n'est pas la priorité des espaces où seuls les flux importent. L'urbanisme a délimité des zones, espaces industriels, lotissements dortoirs, centres commerciaux, quartiers prioritaires, patrimoine historique muséifié, etc. La spécialisation spatiale rationalise la ville pour le plus gros bonheur des promoteurs, mais la prive d'une partie de son humanité. Les principaux concernés, les habitants, sont relégués à la marge des grandes décisions.

Habiter, c'est se sentir responsable d'un lieu, pas seulement de son logement, et y vivre pleinement. Jouir sans entraves aurait-on pu proclamer un temps. Aujourd'hui, la disposition des villes nous éloigne des agoras antiques, lieux pensés pour le politique. Beaucoup de participants aux événements de Mai 68 s'exaltent encore de la libération de la parole et de la richesse des échanges permis par cette parenthèse de l'histoire. Vous pourrez lire dans ce numéro quelques témoignages recueillis, d'acteurs anonymes ou plus impliqués.

L'esprit de révolte est encore bien là, diffus et profondément ancré dans une frange de la population que l'on ne saurait trop se risquer à mesurer, mais que l'on sent grandissante. Tandis que l'on stigmatise les avantages des cheminots et des retraités, on permet en même temps aux plus riches d'augmenter leur patrimoine. La plupart des gens craignent de voir leur pouvoir d'achat se restreindre, mais pour conforter encore un peu plus un pouvoir qui ne s'embarrasse même plus de débats parlementaires, la présidence cherche maintenant à modifier le découpage électoral à son profit...

Les foyers de résistance sont nombreux. Dans notre premier numéro, en 2013, nous rendions compte d'une rencontre à Notre-Dames-des-Landes qui se questionnait ainsi : qu'est-ce que la victoire ? L'abandon de l'aéroport en est sans conteste une, qui parviendra peut-être à juguler la résignation ambiante, principale obstacle à l'éveil de l'imaginaire. Mais celle-ci n'est évidemment pas suffisante. D'autres aménagements défigurent partout le paysage, ils répondent à une logique d'un autre temps, celle qui n'avait aucune limite à l'accaparement ou à la destruction de ressources en promettant un avenir meilleur.

C'est pour celui de milliers de générations futures que l'on se bat à Bure. La lutte qui s'y déroule, en ce moment et pour longtemps, peut-être décisive sur la question du nucléaire. Le projet de stockage de la radioactivité est, forcément, techniquement bancal. On ne peut pas concevoir un centre de stockage si dangereux sur une échelle de temps infini, sauf à le justifier brutalement par l'urgence d'une situation sans issue. Ce n'est pas les déchets qu'il faut enterrer à Bure, mais le nucléaire.

COURSE CONTRE LA MONTRE POUR SAUVER LES COURS D'EAU

Qu'est-ce qui est une rivière, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Derrière cette question se cache un enjeu majeur pour la qualité des eaux car la réglementation concernant l'épandage de pesticides en dépend. Alors que la carte officielle pourrait s'établir au rabais, les défenseurs de la nature se mobilisent sur le terrain. Reportage en Ariège.

« Alors, il y a de l'eau ? » Agrippé à un tronc de bouleau, Henri Delrieu se fraye un chemin à travers la broussaille. Pas à pas, il descend jusqu'à un petit courant, où l'attend, tout sourire, un de ses compagnons d'aventure. Accroupi dans l'eau glacée, il tient un galet poli sur lequel s'accroche un minuscule amas de gravillons. À l'intérieur de ce cocon, un petit insecte sommeille : une larve de phrygane. Henri Delrieu lâche un soupir de soulagement. « C'est bon, on a sauvé le ruisseau ! »

Car la larve de phrygane est une espèce aquatique reconnue, elle ne survit

que dans les rivières. Or c'est exactement le but de nos chercheurs d'or bleu : prouver que les écoulements qui ruissellent dans le piémont ariégeois sont bien des cours d'eau et non pas des fossés ou des ravines.

Retraité et grand amoureux de la nature, Henri Delrieu est un des membres fondateurs de l'association Le Chabot, qui vise à protéger les rivières du département. Depuis deux ans, lui et sa femme arpentent plaines, collines et fonds de vallées, carte IGN à la main et bottes en caoutchouc aux pieds. Pas (seulement) par plaisir naturaliste, mais pour collecter et assembler les

preuves. Car c'est une course contre la montre qui se joue, ici comme ailleurs.

CLAIREMENT DÉSIGNÉS ET RECONNUS COMME COURS D'EAU

Le gouvernement pousse en effet pour que soient cartographiées, département par département, l'ensemble de nos rivières. Les grandes, mais aussi, et surtout, les petites. Officiellement pour « mieux connaître les éléments du réseau hydrographique ». Officieusement, comme Reporterre l'avait



montré, afin de soustraire une partie des cours d'eau à l'application de la loi et du droit de l'environnement... en les faisant disparaître de la carte.

Pour comprendre ce qui se trame, il faut se rendre sur le site de la préfecture de l'Ariège, où se trouve une cartographie des cours d'eau, pour le moment évolutive. Sur cette carte, les écoulements en bleu ont été « validés » ; ceux en vert sont considérés comme fossés ou ravines. Ceux en rouge enfin, sont « indéterminés ». Donc « menacés », traduit Henri Delrieu.

Pour faire basculer les écoulements de rouge à bleu, et ainsi les faire entrer dans le cadre protecteur de la loi sur l'eau, il faut qu'ils soient clairement désignés et reconnus comme cours d'eau.

Au départ, lors du lancement de l'opération d'identification en 2016, seuls les cours d'eau les plus évidents étaient en bleu sur la carte : l'Ariège, la Lèze, l'Arize et leurs principaux affluents. Le reste — une myriade de rus, ruisselets, ruisseaux souvent située en amont des fleuves — se retrouve teinté d'un rouge inquiétant. D'après Le Chabot, près de la moitié de ce « chevelu » serait concerné. Des équipes se constituent, certaines réunissant des agriculteurs de la FDSEA locale, d'autres regroupant des militants écologistes. L'ambiance n'est pas au beau fixe entre les deux parties, et pour cause : ils ne sont pas d'accord sur la définition de ce qu'est un cours d'eau.

Les premiers s'appuient sur les trois critères inscrits dans la loi sur la biodiversité : un lit naturel d'origine, l'alimentation par une source, un débit suffisant une majeure partie de l'année. Insuffisant rétorquent les seconds, qui égrainent les contre-exemples à ces trois règles d'or. « Certaines rivières proviennent d'une zone humide et non d'une source identifiable, d'autres sont à sec pendant six mois mais sont en eau juste au moment de la reproduction d'une espèce de batraciens, ou alors ont été asséchés par la présence d'un barrage », résume Henri Delrieu.

Pour contrer l'argumentaire du syndicat agricole, il se rend sur le terrain, au chevet de ces rus rouges. Ce jeudi de janvier, le sexagénaire nous emmène dans le massif de Plantaurel. Derrière les douces collines ourlées de forêts, les Pyrénées déploient leurs

crêtes enneigées. Au creux de vallons bordés de prairies, nous retrouvons la trace de la « Rivière », petit nom du ruisseau indéterminé.

ASSURER UN TRAVAIL EXHAUSTIF

Accompagné d'une équipe de France nature environnement Midi-Pyrénées, Henri Delrieu a identifié sur une carte de l'Institut géographique national plusieurs points stratégiques : la confluence, où notre Rivière rejoint un autre ruisseau, la source, ainsi qu'un site intermédiaire. À chaque fois, il procède méticuleusement. D'abord, la « ripisylve », petit nom donné à la végétation particulière qui s'épanouit près des torrents. Saules, aulnes, peupliers, frênes... une fois les arbres photographiés, vient le tour du sol.

« Quand on a une rivière, même minuscule, le substrat est différent, explique-t-il. On n'a plus de terre mais des cailloux, du sable, des gravillons. » Puis il entre dans les flots et soulève précautionneusement des roches, en quête de vie. Les larves d'éphémères ou de phryganes, les batraciens et autres marins d'eau douce sont autant de signes indiscutables d'une biodiversité aquatique. Pour ne pas déranger les délicats habitants de ces ondes tranquilles, Henri Delrieu prend soin de remettre chaque caillou à sa place. Il n'emène rien, photographie tout ; et consigne méticuleusement ses observations dans une fiche, envoyée, discutée et validée par des groupes de travail sous la houlette de la préfecture.

En une année, l'association Le Chabot a ainsi adressé plus de 120 fiches, « contre une quinzaine remplies par la FDSEA », précise, malicieux, Henri Delrieu. Un travail titanique réalisé par une poignée de passionnés : pour chaque écoulement, il faut 3 à 4 heures de travail. Résultat, d'après le militant, seul un tiers des cours d'eau à enjeu ont été étudiés.

« C'est pourquoi on est contre le principe même de ce travail de cartographie, souligne Hervé Hourcade, juriste à France nature environnement Midi-Pyrénées. On ne peut pas en si peu de temps et avec si peu de moyens assurer un travail exhaustif. Il y a plusieurs milliers de cours d'eau par département ! »

RENFORCER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Mais le jeu en vaut la chandelle pour Henri Delrieu. « Si on ne fait pas ce travail, personne ne le fera, et les services de la préfecture, débordés, adopteront une carte au rabais, estime-t-il. De nombreux ruisseaux seront déclassés, notamment en tête de bassin versant. » Ce « chevelu » se retrouverait alors à la merci de construction de retenues collinaires qui pourraient l'assécher, de travaux dommageables pour le biotope... mais surtout d'épandages phytosanitaires.

En 2013, l'Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne, qui recouvre l'Ariège, estimait « que pour 70 % des masses d'eau superficielles du bassin risquant de ne pas atteindre le bon état chimique, nitrates et pesticides sont en cause. 38 % des masses d'eau souterraines n'atteindront pas le bon état en 2015 pour des problèmes de pesticides. »

« Toutes les gouttes d'eau de la Basse-Ariège contiennent des molécules de pesticides, et nous avons déjà régulièrement des problèmes de rus asséchés, prévient Henri Delrieu. Nous ne pouvons pas laisser faire la profession agricole en adoptant la politique de la chaise vide et venir ensuite constater les dégâts. »

D'autant plus que les choses se sont accélérées à l'été dernier avec la parution de l'arrêté préfectoral réglementant l'épandage de pesticides. Celui-ci fait explicitement référence à cette cartographie en cours, lui donnant une valeur juridique et un poids politique qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Face à ce « passage en force », l'association, avec le soutien de FNE Midi-Pyrénées, a décidé d'attaquer l'arrêté préfectoral.

« Nombre de cours d'eau sont déjà pollués, il est donc impératif de renforcer très significativement le cadre réglementaire, insiste Hervé Hourcade. Or, c'est l'inverse qui se produit avec cet arrêté : nous demandons donc qu'il soit partiellement annulé. »

Lorène Lavocat
Un article initialement publié par

« L'URBANISME MODERNE RÉPOND À DES LOGIQUES MARCHANDES ET SÉCURITAIRES »



FRANTZ
DANIAUD

Après avoir terminé leurs études en aménagement du territoire et en urbanisme, Frantz Daniaud et Mathieu Cirou ont sillonné la France en vélo pour aller à la « découverte de l'urbanisme autogéré et des enseignements possibles de ces expériences dans l'espace ». Aujourd'hui, ils présentent leur conférence gesticulée « La ville, elle est à qui ? Elle est à nous ! », qui dénonce la dépossession des habitants sur la manière dont s'aménage leur ville et qui explore quelques pistes de reprise en main. Entretien avec Frantz Daniel.

Comment définis-tu l'urbanisme et le travail d'un urbaniste ?

L'urbanisme s'intéresse à l'endroit où les gens habitent et à l'aménagement de cet espace, soit en pensant la manière de l'organiser, soit en pensant à comment il pourrait s'organiser de lui-même.

L'urbaniste a plein de rôles et de réalités différentes et apprend à parler plusieurs langues : celles des habitants, des élus, des techniciens, des architectes, des ingénieurs, paysagistes, etc. Il essaie de faire le lien entre tous les corps de métier qui peuvent intervenir sur la cité.

Chez les Romains, et même dans des sociétés encore plus anciennes, il y avait déjà des plans d'organisation des villes, donc des urbanistes. Mais ils ne s'appelaient pas comme ça, le mot est apparu beaucoup plus tard. À l'origine, urbain désignait un comportement courtois en société. Les gens qui habitent les villes se devaient d'avoir une certaine hygiène, une certaine posture et conduite sociale. L'idéologie hygiéniste s'appuie sur cette affirmation de l'urbain, et l'urbanisme a détruit des quartiers populaires jugés sales et foyers de contestation politique, pour construire ces grands boulevards et ces grandes percées, ou en mettant en place des égouts pour collecter les eaux usées.

Quelles sont ses caractéristiques aujourd'hui ?

D'un point de vue historique, l'urbanisme a toujours servi une volonté

de contrôle des populations et c'est toujours le cas aujourd'hui. La question de la sécurité est une des choses les plus importantes en matière d'aménagement de l'espace : pouvoir contrôler les foules, éviter les attentats, ne pas mettre de recoins pour prévenir tout regroupement, toute installation de SDF, etc. L'espace public est pensé comme un espace de flux, et pas de stagnation, il faut que les gens circulent. L'exemple le plus parlant est celui des places publiques qui sont refaites. Elles sont très minérales, et il n'y a pas ou très peu d'endroits où l'on peut se poser, échanger, se cacher. Ce sont des places qu'on peut facilement évacuer et les seuls endroits où l'on peut se rencontrer, ce sont les espaces marchands, comme les terrasses, les cafés. L'urbanisme est fonctionnaliste, c'est-à-dire que chaque espace doit avoir une fonction spécifique.

On observe aussi dans certains endroits une privatisation de l'espace public. À Bordeaux par exemple, ça s'appelle la promenade Sainte-Catherine, un centre commercial en plein air. On a l'impression d'être dans la ville alors que l'on est dans un domaine privé. C'est la loi du centre commercial qui s'applique : on peut se faire virer, il n'y a pas de SDF, on ne peut pas ramener son chien, pas se poser, pas manifester, etc. Ce qui fait qu'on est dedans ou dehors, c'est juste un liseré rouge sur le sol.

Vous dénoncez également dans votre conférence gesticulée la standardisation de

l'urbanisme contemporain...

Il y a un passage de la conférence que j'aime bien. On fait une balade dans la ville d'aujourd'hui et on se rend compte que la métropole, qu'elle soit française, européenne, ou d'un certain nombre d'autres pays étrangers, s'uniformise énormément. On retrouve les mêmes magasins avec les mêmes produits, les mêmes manières d'aménager, les mêmes formes de bâtiments, etc. Malgré les diversités culturelles et des histoires différentes, on retrouve des ambiances similaires partout. C'est vrai pour tout ce qui est rénové ou construit, mais pas pour les centres historiques, qui sont eux survalorisés, muséifiés. Là, on met une partie de la ville sous cloche dans un but touristique, cette zone se vide alors de ses habitants, compte de plus en plus de logements Airbnb, et les boutiques du quotidien se transforment en magasins de souvenirs.

C'est aussi sous le prisme économique que les villes sont aménagées aujourd'hui, non ?

Dans ce que l'on appelle la ville marchandise, tous les espaces de vie deviennent marchands. Ce phénomène démontre qu'en plus d'être conduit par une logique du contrôle de la population, l'urbanisme moderne répond aussi à une logique économique. L'objectif d'une métropole est d'attirer l'investissement, les flux financiers, faire venir des centres de décision, comme le siège régional d'une banque, d'une multinationale, etc. Pour cela, il faut des infrastructures de déplacement, des gares et aéroports, de divertissement culturel pour les cadres, des opéras, des piscines, de belles écoles, et des lieux dans lesquels les grands patrons vont signer des contrats, des hôtels de luxe et de grands restaurants. Il faut aussi des zones de loisirs, des endroits agréables pour se balader tout en étant serein, en sécurité. Cela signifie que seul un certain type d'activité économique rythme la ville, que ce sont surtout les investissements et les richesses extérieures qui vont la nourrir. Comme s'il n'y avait pas de richesse humaine, sociale et culturelle à l'intérieur des villes, comme si on ne pouvait pas se reposer là-dessus.

La métropolisation des plus



Claire Cordel

grandes villes est entérinée par la loi. Quel regard portes-tu sur cette évolution, et quelle sera la place des territoires qui ne sont pas dans l'orbite des métropoles ?

Cela pose la question du contrôle du territoire. En créant ces métropoles et ces communautés d'agglomérations, la volonté est de concentrer le pouvoir dans les institutions centrales. Les métropoles vont détenir un pouvoir au-delà de leurs limites géographiques, comme c'est le cas à côté de Nantes avec l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes qui était un projet métropolitain en dehors des limites de la métropole. Mais il y en a plein d'autres. Pour les territoires plus périphériques, la perte du contrôle est liée au regroupement des communes et des communautés de communes. Un maire peut avoir plus d'une heure et demie de route pour aller à la réunion du conseil

communautaire ou d'une simple commission. Les mairies n'ont quasiment plus de pouvoir et deviennent des officines de la gestion des conflits de voisinage. La loi Alur par exemple, qui concerne l'urbanisme, relève de cette logique d'uniformisation des règles et de sa gestion à l'échelon de l'intercommunalité. Lorsqu'il faudra décider d'équipements publics, ils seront plutôt créés dans la ville centre, la ville plutôt riche, et pas dans la petite commune. Avec ces échelles de territoire immenses, la péréquation se fait donc beaucoup plus difficilement et les communes ou les territoires perdent en autonomie. Et c'est la même chose avec la fusion des régions.

On entend souvent parler de gentrification, peux-tu nous expliquer ?

La gentrification, c'est le remplacement d'une population pauvre par une

population plus riche. C'est un phénomène qui s'est développé à partir des années 1980 lorsque les banques ont commencé à s'intéresser à l'investissement immobilier et qu'il y avait en parallèle une volonté politique de revaloriser certains espaces. De par leurs activités, les nouvelles populations amènent une autre valeur culturelle. Comme ce n'est pas cher, il y a l'espace pour organiser des fêtes, ouvrir des espaces, des magasins, des bars. C'est populaire et jovial, on se mélange. Les gens vont se dire « *ah ce quartier est cool, les logements ne sont pas chers, je vais pouvoir acheter un appartement, le rénover et le revendre plus cher* ». Ce qui induit la transformation de la valeur économique du quartier, et finalement, les populations initiales en sont rejetées. Les loyers deviennent trop chers, les boutiques ne sont plus faites pour elles. Tant que ça reste un quartier populaire, on ne va pas faire de travaux, mais à partir du moment où il commence à y avoir une nouvelle population qui s'installe, on rénove, le quartier est culturellement mûr pour les aménageurs. À l'échelle de la ville, cela génère un phénomène de ségrégation et de polarisation, les plus pauvres sont éloignés de leur quartier parce que les loyers deviennent plus chers. Les personnes qui partent s'installer à la campagne ou à

la périphérie des villes se retrouvent enfermées là où elles habitent, condamnées à utiliser constamment leur voiture.

Et avec le développement des infrastructures routières, la périphérie se développe plus que les centres-villes...

Dans la ville centre à 10 km de chez moi, par exemple, la plus grosse problématique est qu'une zone commerciale s'est construite en périphérie et a vidé le centre-ville de ses commerces. C'est un cas de figure hyper fréquent, et comme souvent, il y a une volonté collective d'habitants de réanimer le centre-ville, mais c'est très compliqué. Si l'on regarde la fréquentation en termes de flux, la centralité s'est déplacée de la place du village aux zones commerciales. Il ne se passe souvent rien en dehors de cette activité commerciale, mais des choses se développent, comme cette chaîne de bars-brasseries qui s'installe uniquement en périphérie et qui cartonne. Dans la zone vers chez moi, il y a aussi une recyclerie. C'est un lieu de sociabilité qui vient de s'ouvrir ici parce que c'est là où les gens font leurs courses.

Qu'est-ce que l'urbanisme



transitoire qui se développe sur certaines friches ou bâtiments désaffectés ?

L'urbanisme transitoire est un urbanisme qui va s'intercaler entre un projet d'aménagement et sa réalisation. Ce n'est donc pas permanent. On fait venir par exemple des gens qui ne coûtent pas cher, des étudiants fraîchement diplômés en architecture, paysage, urbanisme, design. Ils vont animer le lieu, vont pouvoir s'amuser, proposer des activités et attirer des gens. Et ensuite on va pouvoir vendre plus cher le terrain ou les logements, car cela valorise l'image de l'espace selon les mêmes mécanismes que la gentrification. C'est un processus réfléchi de la part des propriétaires et des collectivités dans le sens où elles ont trouvé un moyen d'éviter d'avoir des squats sauvages sur leurs terrains. Elles peuvent ainsi contrôler leur espace et en plus, cela leur offre gardiennage pour pas cher. Le tout sans subversion artistique et politique, sans remise en cause de la politique de la ville. Tout ça reste contrôlé.

Entre rénovation urbaine et mixité sociale, comment se reconstruisent les banlieues ?

La périphérie commence à être intéressante parce qu'il n'y a plus de place dans le centre. Toutes les métropoles développent leurs infrastructures de transports en commun, et si le cas du Grand Paris est le plus visible, on a aussi à Rennes un quartier d'habitat social en rénovation urbaine parce que le métro y arrive. C'est la même chose dans toutes les villes : le prix du foncier immobilier augmente à chaque station de tram ou de métro.

Depuis la création d'une agence nationale de rénovation urbaine sous Borloo en 2003, si on veut avoir des crédits pour une rénovation urbaine, on est obligé de démolir pour reconstruire. La recette est toujours la même. Au départ, on dit que le quartier est dégradé, ce qui est vrai, qu'il faut rénover les habitats et on dénonce le manque de mixité sociale en affirmant qu'il en faut plus. Parce que si les gens se mélangent, ils vont forcément s'élever socialement et culturellement. C'est faux, il y a une séparation assez forte entre les populations qui ne se mélangent pas tant que ça. On se rend

compte que ceux qui ont un capital social et économique plus élevé font de la dérogation à la carte scolaire, qu'ils s'arrangent toujours pour que leurs enfants ne se retrouvent pas à l'école avec les pauvres. L'idéologie de la mixité sociale est surtout un prétexte pour casser des barres et faire de l'espace pour construire de nouveaux logements pas très sociaux qui s'adresseront aux catégories supérieures. On va favoriser l'accès à la propriété et rénover les logements en augmentant les loyers.

Là aussi, des gens sont contraints de se déplacer...

Oui. Lorsqu'on regarde les politiques de rénovation urbaine des quartiers, on constate qu'il y a vraiment une volonté de faire partir des gens. Personne ne tient compte du fait qu'ils ont fait leur vie là. Même si les conditions ne sont pas optimales, c'est là qu'ils habitent, qu'ils se sont construits, ont tissé des liens de sociabilité, de solidarité. Les forcer à déménager, c'est les ignorer complètement. Il y a d'ailleurs pléthore d'exemples de rénovation urbaine qui ont permis de déménager certaines familles qu'on jugeait problématiques dans le quartier, et qu'on isolait quelque part ailleurs. Des gens ont montré aussi que lorsqu'on déménage des personnes âgées qui ont vécu toute leur vie dans une tour, où elles ont tous leurs souvenirs, peuvent y accueillir la famille de temps en temps, et qu'on détruit leur habitat, elles peuvent décéder quelques mois après. Il n'y a pas de considération pour la vie des gens et ce qu'ils ont vécu.

Comment prendre en considération ces aspirations ? Reprendre possession de la ville ?

On s'est fait déposséder de plein de choses dans la ville, dans nos espaces de vie, ces derniers ne se résumant pas au logement. C'est là où l'on dort bien sûr, mais aussi où on peut rencontrer ses voisins, s'organiser, se balader dans la rue, faire ses courses, avoir des activités culturelles, manifester, etc. Pour se redonner du pouvoir sur la manière dont s'aménagent nos habitats, il faudrait le concevoir ensemble, gérer collectivement le foncier, comme

« L'IDÉOLOGIE DE LA MIXITÉ SOCIALE EST SURTOUT UN PRÉTEXTE POUR CASSER DES BARRES ET FAIRE DE L'ESPACE POUR CONSTRUIRE DE NOUVEAUX LOGEMENTS PAS TRÈS SOCIAUX QUI S'ADRESSERONT AUX CATÉGORIES SUPÉRIEURES. »

on le voit par exemple à travers l'habitat participatif ou les dossiers de foncier solidaires qui commencent à apparaître en France (les community land trust à l'étranger), gérer la distribution alimentaire avec les supermarchés coopératifs ou les épiceries collectives, c'est avoir des jardins que l'on gère individuellement ou ensemble, mais où il n'y a pas de règles dictées par la ville. C'est aussi tout l'accès aux transports, à l'école, la santé, etc. L'enjeu, c'est la centralité, c'est-à-dire le droit à pouvoir disposer près de chez soi de tous les services dont on a besoin au quotidien.

Ce concept du droit à la ville, tel qu'il a été exposé en 1968 par Henri Lefebvre, était un peu tombé en désuétude dans les années 80 en France. En Amérique latine, il reste très fort, il est inscrit dans la constitution brésilienne, même s'il n'est pas toujours appliqué. Beaucoup de chercheurs travaillent sur ce concept, et de nombreux mouvements sociaux s'en revendiquent. Beaucoup plus que chez nous, où il commence cependant à être repris en main par un certain nombre de collectifs d'habitants ou de chercheurs..

Quel est le rôle des promoteurs dans cette dépossession, et comment arrivent-ils à faire de si grands projets sans concertation ?

Il faut comprendre l'évolution récente de l'urbanisme. Le rôle du promoteur était de construire un logement ou un bâtiment. Désormais, sa réelle fonction est d'aménager les quartiers entiers, espaces publics compris. Avant la Seconde Guerre mondiale, la puissance publique avait un rôle important en matière de gestion des espaces publics. Au moment de la reconstruction, les promoteurs immobiliers ont bénéficié de nombreux contrats. La famille Bouygues, par exemple, s'est d'abord enrichie par la construction et la promotion immobilières, ce qui lui a permis de racheter d'autres entreprises du secteur et de maîtriser la chaîne du secteur du bâtiment. Une certaine confiance s'est installée auprès des pouvoirs publics, qui leur confient d'énormes chantiers et leur apportent beaucoup de capitaux.

Le pouvoir financier, les relations, tout ça fait qu'aujourd'hui les lois de l'urbanisme et de logement sont écrites en étroite collaboration avec les promoteurs.

Dans la conférence gesticulée, vous vous appuyez sur une échelle de participation pour mesurer la prise en compte des citoyens. De quoi il s'agit ?

Pour nous, cette échelle de participation est une grille de lecture afin de déterminer où l'on se situe lorsqu'on propose un dispositif de participation aux habitants. Elle comporte neuf échelons : non-participation, manipulation, détournement d'attention, information, consultation, concertation, co-construction, délégation de pouvoir, contrôle citoyen. La question est donc de savoir quel est notre pouvoir réel quand on annonce un processus de participation. Quelles sont les intentions du commanditaire, quel est le calendrier, qui sont les différents acteurs qui vont intervenir et quelle est notre place ? Près de chez moi, il y a un projet d'aménagement du centre-ville. On est clairement dans la consultation. C'est-à-dire qu'on demande leur avis aux gens sans le prendre en compte, car tout a été décidé avant. Finalement, très souvent, il s'agit de fausse participation, mais il est possible d'aller plus haut dans cette échelle de participation.

Vous prenez l'exemple aussi du budget participatif, une bonne chose en apparence...

Tel qu'on le voit en France, en tout cas dans les grosses villes, ça part d'une bonne idée, mais il y a de gros défauts dans la mise en œuvre. On ne sait pas vraiment comment la sélection de projets est effectuée au sein des services. De plus, un certain nombre de projets devraient tenir du droit commun et être financés automatiquement par la ville, comme les pistes cyclables. Et puis les gens qui proposent des projets et ceux qui votent les budgets participatifs sont ceux qui votent traditionnellement aux élections, donc

les classes sociales les plus élevées.

Certaines villes sont en déclin parce que l'activité industrielle baisse. Comment essaient-elles de rebondir ?

En France, l'exemple qu'on aime bien est celui de Saint-Étienne. C'est une ville qui a fait reposer son activité et son emploi autour du charbon. Puis ça s'est écroulé, et aujourd'hui, le choix politique fait pour sauver cette ville est de miser sur le design. Saint-Étienne est devenue la cité du design. Mais dans les faits, une grande partie des Stéphanois sont complètement déconnectés de ce truc-là. La Biennale du design n'est clairement pas faite pour les habitants, c'est un événement organisé pour attirer les gens des classes supérieures des grandes villes à venir se divertir à Saint-Étienne. C'est le principe du marketing territorial, c'est-à-dire qu'on va faire de la pub pour cette commune afin qu'il y ait des investisseurs extérieurs qui viennent et créent des emplois. Les communes se mettent en quatre pour que les entreprises s'installent sur leur territoire : elles vont aménager des zones, construire des routes, faire des équipements, etc. Et au final, l'entreprise ne va pas payer d'impôts, bénéficier à fond des infrastructures parce que ça lui permet de faire moins d'investissements et lorsqu'elle a sucé jusqu'à la moelle la commune, elle s'en va. Et l'investissement financier fait par la ville n'a pas bénéficié au territoire, car la majorité des capitaux produits par l'entreprise est partie.

Quels sont aujourd'hui les grands défis de l'urbanisme ?

Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement des villes, ce qui n'est absolument pas le cas pour le moment. Il faut intégrer la question de la consommation d'énergie, que ce soit dans la construction des bâtiments, les déplacements, dans la vie des personnes qui vont habiter là, etc. Il y a bien les normes BBC (bâtiment basse consommation), mais elles ne tiennent par exemple pas du tout compte des matériaux utilisés. Le béton reste LA manière de construire. Or

dans quelques années, on ne pourra plus extraire de sable. Et puis cela crée des flots de chaleur et de froid. Les villes ne sont pas aménagées pour que ce soit agréable en toutes saisons. Sans compter qu'en artificialisant les sols, on augmente le risque d'inondations. Il faudrait aussi penser la question de l'alimentation et la manière dont sont gérés les espaces agricoles.

Et la question du mal-logement est encore bien actuelle...

Il suffit de se balader en ville pour se rendre compte que les bidonvilles, qu'on pensait disparus, reviennent depuis plusieurs années et de manière de plus en plus importante. L'état du mal-logement fait par la Fondation Abbé Pierre ne montre aucune amélioration, la part de revenu consacrée au logement est en augmentation, etc. Bref, la situation ne tend pas vers le mieux.

Que penses-tu des utopies architecturales ?

Elles ouvrent un champ de réflexions, mais ont toutes leurs défauts. Les grands ensembles ont été très inspirés par Le Corbusier, qui voulait complètement détruire le centre-ville de Paris par exemple (ndlr le « plan voisin », de son nom, prévoyait dans les années 20 de raser la rive droite pour y construire notamment 18 gratteciels immenses pouvant accueillir jusqu'à 700.000 personnes). Quand Godin est décédé, le familistère s'est effondré. Et puis c'était un concept très paternaliste. Ces utopies sont toujours le fait de gens qui se pensent plus intelligents que les autres et qui décident de comment doit vivre la population.

Le rêve des aménageurs et des collectivités semble aujourd'hui se tourner vers le concept de « smart city ».

C'est l'avenir que l'on dessine pour les villes, comme si, une fois encore, la technologie allait nous sauver de tout... Alors que la smart city est un cauchemar. La seule intelligence dans une ville, c'est celle des habitants, ce n'est

pas celle de capteurs implantés partout qui, en fait, nous enferment toujours plus dans une dépendance aux technologies, aux données, etc. Le pire de la smart city a lieu actuellement en Corée du Sud où tu peux avoir une carte unique pour justifier ton identité, pour payer, accéder aux transports ou aux bâtiments. Donc quand on rentre chez soi, après avoir badgé, on te dit « *bienvenue Mme Trucmuche* » et on te délivre une pub, ciblée évidemment, car comme cette carte collecte l'ensemble de tes données, les entreprises savent ce qu'on a acheté, où on est allé, nos recherches sur Internet, etc. Il n'y a plus de vie privée du tout.

Qu'avez-vous retenu de votre tour de France de l'urbanisme à vélo ?

On s'est rendu compte que partout, vraiment partout, des gens s'organisent pour gérer ensemble des choses. Que ce soit pensé, revendiqué ou pas du tout. Et qu'il n'y a pas besoin d'inventer constamment de nou-

velles choses, qu'on peut s'appuyer sur ce qui existe, et démultiplier les initiatives. Finalement, on n'est pas du tout pessimistes par rapport à l'avenir malgré toutes les critiques que l'on fait. On connaît bien l'exemple de Saillans, mais on peut aussi parler de Tremargat en centre Bretagne. à l'approche des élections, les habitants se sont posé collectivement la question de leurs besoins et ont décidé d'agir ensemble, comme refaire la place du village, réaménager la salle municipale, etc. Et ça change tout. Quand on participe à la manière dont sont faites nos villes, on se les approprie, on se sent chez soi, et on les respecte plus aussi. On va faire plus attention au parterre de fleurs qu'on a planté avec ses enfants qu'au parterre un peu moche qu'on nous a imposé...

Propos recueillis par Guillaume



DE LA SÉGRÉGATION URBAINE

La ville a de tout temps connu une évolution de ses quartiers et de son architecture. Pour accueillir ses nouveaux habitants, mais aussi pour se réhabiliter, se rénover. Dans certains cas, ce phénomène est qualifié de gentrification ou d'embourgeoisement urbain.

L'idée sous-jacente à ce phénomène urbain est d'expulser et d'éloigner une population défavorisée, transformant ainsi le profil économique et social du quartier au profit d'une classe sociale dite supérieure. C'est le moment de ravalier les façades et de reconstruire les logements, de les adapter à l'arrivée de cette gent plus friquée, petite bourgeoise, plus conforme aux attentes des élus et de ceux à qui appartiennent les villes : ceux qui les construisent et les aménagent.

Prenons l'exemple de la Croix-Rousse à Lyon. Tout a commencé il y a une vingtaine d'années par le développement touristique et l'aménagement de parcours de découverte au cœur des fameuses traboules. Puis la Fête des lumières s'est étendue dans ces mêmes passages, donnant ainsi un cachet artistique et patrimonial au quartier des Canuts et de la Résistance. L'opération de réhabilitation a continué par le grignotage du bas des pentes. Nous avons alors vu fleurir des galeries d'artistes et de modistes, associées à des plans de rénovations, de reconquête du territoire.

ARTISTES, POLICE, PUIS PETITS BOURGEOIS

Transformer l'ambiance, en injectant de la culture haut de gamme dans un quartier populaire, c'est créer un premier appel d'air à destination d'une population cultivée, dans le sens marchand du terme, c'est-à-dire argentée. La dynamique artistique originelle du quartier, son melting-pot culturel, ses bars et autres lieux alternatifs répondaient à l'air du temps de ceux que l'on nommait alors les bobos. L'attrait pour ce quartier s'est vite transformé en volonté d'y habiter. Les bailleurs sociaux et autres agences immobilières avaient tout à y gagner. Des personnes solvables et à forts revenus parent, petit à petit, trouver chaussure à leur



pied, investir les immeubles et les commerces et accompagner par là même une augmentation des loyers et des prix de vente.

Résultat : pas à pas, la culture petite-bourgeoise a gravi les pentes, s'est immiscée dans le moindre recoin, le moindre local, et a repoussé vers l'extérieur ceux-là mêmes qui étaient les animateurs de ce quartier. Les artistes furent, comme souvent, et quelques fois bien malgré eux, manipulés par les pouvoirs en place qui, sous couvert de subventions et de visibilité, concouraient à la financiarisation du quartier. L'opposition fut vite enterrée, le terrain n'était plus fertile après plusieurs années de préparation et d'expulsions. Là où plusieurs squats politiques et culturels occupaient les lieux fin des années 1990, il ne restait que quelques associations qui, malheureusement, n'avaient pas pignon sur rue. Le premier commissariat s'installa ces mêmes années, début 2000, marquant ainsi un premier pas vers la sécurisation et le nettoyage de ce qui restait le dernier quartier de centre-ville populaire et alternatif.

Selon Henri Lefebvre, cité régulièrement par Jean-Pierre Garnier^[1] dans nombre de ses publications, « l'implication active des citoyens dans la ré-

solution des problèmes urbains n'avait de sens, à l'origine, que dans la perspective d'une transformation radicale de la société [...] Tant qu'il n'y aura pas, pour les questions d'urbanisme, une intervention, violente au besoin, des intéressés, et qu'il n'y aura pas une possibilité d'autogestion territoriale à l'échelle des communautés locales urbaines, tant qu'il n'y aura pas de tendances à l'autogestion, tant que les intéressés ne prendront pas la parole pour dire, non seulement ce dont ils ont besoin, mais aussi ce qu'ils désirent, ce qu'ils veulent, ce qu'ils exigent, tant qu'ils ne feront pas part de leur expérience propre de l'habiter à ceux qu'il s'estiment experts, il nous manquera une donnée essentielle pour la solution du problème urbain »^[2]. Le désenchantement et la désillusion des citoyens face aux politiques, desquelles ils n'attendent plus grand-chose, conduisent à un abandon de leur implication dans la gestion du quotidien et des lieux de vie dont ils se retrouvent dépossédés.

LOGEMENTS AIRBNB

Un tout autre plan de gentrification s'opère dans des villes à fort potentiel touristique, à l'image de Colmar.

Chaque année, avec des pics de fréquentation lors des marchés de Noël, de Pâques et des longs week-ends, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui s'engouffrent dans les rues historiques de la ville, y consomment des souvenirs made in China, des succédanés de gastronomie alsacienne et des logements temporaires. Si un hôtel de luxe est aujourd'hui en projet, ce sont les fameux Airbnb et autres gîtes qui ont commencé à gangrener la vie locale. Cela a pris une ampleur considérable, au point de voir des habitations mises en vente, achetées pour être transformées en locatif de courte durée. Colmar devient ainsi un parc d'attractions dont les décors et événements, coordonnés par une municipalité toute tournée vers le développement touristique, cachent un désert humain où seuls les plus fortunés peuvent continuer à résider... Une ville vidée de substance, mais aux façades rutilantes et aux pavés lustrés, pour qu'il reste aux touristes quelque chose à photographier. Tout ce qui dérange est peu à peu supprimé, interdit, et les manifestations doivent rester dans un carcan institutionnel qui se rapproche subrepticement soit du folklore local, soit d'une culture nivelée vers le bas ou uniquement accessible aux plus argentés.

Un autre exemple de gentrification pourrait être la commune de Montreuil¹, où se réfugiaient les artistes alternatifs, les squatteurs et les immigrés quand Paris intra-muros devenait hors d'atteinte. Ces exilés économiques donnèrent une nouvelle vie à des bâtiments abandonnés par l'industrie et à des logements en perte de valeur. Les foyers d'immigrés se multiplièrent ainsi que les salles de concert. Puis, cette même vie, faite de misère et de débrouille, créa un semblant de collectif, de dynamique populaire, etc. qui commença à attirer les cultureux en manque de sensations et de nouveautés. Les riches venaient coloniser les pauvres ! Les pratiques alternatives engendrèrent un phénomène d'embourgeoisement en attirant des consommateurs aisés. Et, comme à la Croix-Rousse, ces mêmes « spectateurs-consommateurs » se sont installés pour au final se retrouver entre eux et annihiler l'esprit même de ce pour quoi ils étaient venus. Aujourd'hui, il ne leur reste plus qu'une façade derrière laquelle ils se gaussent et se di-

vertissent, sans perspective de rupture avec l'ordre établi.

VILLES SOUS SURVEILLANCE

La question se pose alors de comment changer la ville sans changer la société, sans expulser ceux qui en sont l'âme et la vivacité intrinsèque. C'est pourtant tout le contraire qui s'opère quand, en plus du phénomène de gentrification, se met en place ce que les experts nomment la prévention situationnelle. Il s'agit alors de favoriser l'appropriation de l'espace pour assurer son contrôle social naturel, habiter une prison où chacun devient le surveillant de l'autre, où les digicodes s'associent aux lignes droites, sans recoins ni caches ombragées. Mais n'était-ce pas, déjà, la volonté du baron Haussman, qui, à Paris, a organisé la destruction de quartiers insalubres au profit de la création de longues avenues permettant les charges de cavalerie, remplacées aujourd'hui par les canons à eau et autres forces de l'ordre ?

Dans tous les cas, une des solutions réside dans la défense des expériences collectives, le maintien des populations sur leur lieu de vie et l'appropriation, par ces mêmes personnes, du devenir de leur espace. Cela afin qu'ils ne deviennent pas de simples lieux de résidence, d'où chacun, derrière sa fenêtre, quelquefois protégée par des vigiles, ne sort que pour suivre les chemins de la consommation, sous l'œil scrutateur des caméras de surveillance, des publicités murales et bientôt ciblées, des écrans vidéos et, comme à Lyon, des annonces à même le sol. La ville n'étant alors plus qu'un simple temple du consumérisme dans lequel le capitalisme s'associe à l'architecture pour s'approprier l'espace public, avec la bénédiction des municipalités. C'est le temps des villes faites d'interdits et de mobiliers urbains ne favorisant pas la rencontre, la déambulation gratuite ou la simple procrastination... si ce n'est à la terrasse des cafés, si vous en avez encore les moyens !

Jocelyn Peyret

« LES ARTISTES FURENT, COMME SOUVENT, ET QUELQUES FOIS BIEN MALGRÉ EUX, MANIPULÉS PAR LES POUVOIRS EN PLACE QUI, SOUS COUVERT DE SUBVENTIONS ET DE VISIBILITÉ, CONCOURAIENT À LA FINANCIARISATION DU QUARTIER. »

1. Jean-Pierre Garnier, sociologue est souvent défini comme un urbaniste libertaire français.

2. Source : Voies et moyens pour le retour d'une pensée critique « radicale » de l'urbain - Jean-Pierre Garnier - Site Internet d'Article 11 - lundi 21 mars 2011.

3. À ce sujet lire les numéros de la revue L'En Ville, téléchargeable sur http://infokiosques.net/le_remouleur

POLICE

COM'UN LUNDI
Agence de
Conseil et
Influence

5
12
15
18
21

BIOCOOP

VINYLES
&
THE MATCHA
←← 100M.

SPACE
DE
DRKING

DAILY FRE
BIO
VEGAN
JUICES

ARBE
PAPA

FÉLI-CITÉ

BARBIER
TATOUVEUR
CUPCAKES

ARCHITECTES
URBANISTES

Tommy.

MON CENTRE-VILLE SE MEURT

Le développement frénétique des centres commerciaux en périphérie a plombé l'ambiance au centre de nombreuses villes moyennes. Dans certains cas, l'accélération de la fermeture des petits magasins conduit à des situations critiques, à des centres-villes vidés de toute activité et délaissés par leurs habitants. Alors que leur « redynamisation » devient cruciale, des collectivités se mobilisent pour tenter de faire revenir les commerces au centre.

« C'est un peu glauque, ça ne donne pas envie de flâner », lâche Delphine en sortant d'un magasin de vêtements à Châtelleraut. Il tombe une pluie fine, et il n'y a pas foule dans les rues du centre de la deuxième ville de la Vienne. Mais ce n'est pas uniquement la faute de la météo. Partout, des panneaux attirent l'attention derrière des vitrines, « À louer », « Bail à céder », le reflet d'une activité en déclin depuis une dizaine d'années. Dans certaines cellules commerciales vides, des tableaux et sculptures en métal ont été installés à l'initiative de la mairie. « C'est du cache-misère, ce ne sont pas des œuvres d'art qui vont faire venir des repreneurs ! », peste une commerçante du centre-ville. « Il y a encore dix ans, il y avait du monde, mais depuis, les magasins ont fermé les uns après les autres par manque de rentabilité et des enseignes sont parties rejoindre le centre commercial », précise-t-elle. La création il y a quelques années d'une autre zone commerciale au nord de la ville a contribué à vider encore un peu plus son centre. « Le soir après 18 h 30 c'est mort », se désole

la gérante d'un café. « Il n'y a pas d'animations, notamment pour les jeunes. Une ville de cette taille pourrait être un peu plus vivante... »

DES VILLES MOYENNES EN DÉCLIN

Comme Châtelleraut, de plus en plus de villes moyennes sont concernées par la désertification de leur centre. Pour mesurer ce phénomène, l'indice retenu est la vacance commerciale, soit le taux de commerces vides par rapport au nombre de cellules commerciales disponibles. Sur un échantillon de 190 agglomérations de plus de 25.000 habitants, ce taux est passé de 6,1 % en 2001 à 11,3 % en 2016, et le chiffre continue de grimper, selon les études de l'Institut pour la ville et le commerce. « La vacance commerciale a un pouvoir de contagion rapide. À un certain niveau, cela entraîne de la désaffection de la part des habitants. Quand vous êtes commerçant et que les deux cellules autour de vous sont à louer, vous n'avez plus du tout la même dynamique, donc ça périclité assez vite », constate Philippe Schmit,

secrétaire général de l'Assemblée des communautés de France (AdCF). Dans certaines villes, la situation est critique. À Châtelleraut, Béziers, Forbach et Annonay, le taux de vacance est supérieur à 20 %.

La mairie de Châtelleraut affirme dans un communiqué^[1] que désormais « le nombre de reprises ou ouvertures de commerces a supplanté celui des fermetures en centre-ville ». Le secteur piétonnier est pourtant de plus en plus touché avec environ 27 % de vacance (43 locaux vacants sur 161 dans cette zone en 2016 selon un comptage réalisé par le journal La Nouvelle République) contre 20 % en 2014. Pour tenter d'enrayer le phénomène, la ville a notamment mis en place l'opération « Midi+ » pour encourager l'ouverture des commerces entre 12 h et 14 h, « ce qui alourdit nos journées de travail », râle une commerçante. D'autres mesures ont été lancées : parkings de l'hyper-centre gratuits la première heure, création d'un espace piétonnier central... Des solutions au cas par cas pour tenter de stopper l'hémorragie.

1. Malgré plusieurs sollicitations, les élus de la ville n'ont pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

Si le phénomène est de plus en plus visible, il n'est étudié que depuis quelques années. Dans un rapport de mai 2017, l'Institut pour la ville et le commerce explique que la vacance commerciale a longtemps été perçue « comme la simple conséquence d'un désajustement temporaire entre l'offre et la demande en locaux commerciaux. Cette approche est encore aujourd'hui largement partagée par l'administration publique et les professionnels de l'immobilier. [...] Or, elle peut se rapporter à des locaux inoccupés définitivement sortis du marché et revêtir, en conséquence, un caractère durable ».



MAINMISE DES CENTRES COMMERCIAUX

Aujourd'hui, le marché s'est déplacé. En 2016, la France a connu 22 % d'augmentation de surface commerciale sur son territoire, dont 90 % en périphérie. L'augmentation en parallèle des ventes par Internet (+ 14 % en 2016) accélère encore la chute du nombre des commerces de proximité depuis les années 80. Si les grandes villes sont moins touchées (Paris, Nice, Bordeaux, Lille...), les petits centres-villes, eux, souffrent de plus en plus depuis les années 80.

Les autorisations d'implantation des grandes surfaces sont délivrées par des Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) présidées par le préfet et dans lesquelles siègent des élus et divers autres représentants. Ces commissions, qui donnent leur accord quasi systématiquement, sont parfois qualifiées de « machines à dire oui » par les associations de défense des centres-villes. Pour Philippe Schmit, « la majorité des élus préféreraient que les zones d'activité accueillent une entreprise avec 300 emplois. Mais dans les faits, c'est le Super U qui arrive pour acheter des terrains en promettant des em-

ploi... » Et pour un emploi créé dans une zone commerciale, trois emplois sont détruits en centre-ville, indique l'économiste Christian Jacquiau^[2].

FAIRE REVENIR LES COMMERCES EN VILLE

Depuis quelques années, les collectivités réagissent et tentent de résister face à l'appétit vorace de la grande distribution. À Bourges par exemple, où le taux de vacance commerciale est de 11 %, le maire (ex-UDI) Pascal Blanc a décidé en octobre 2017 d'interdire toute installation de nouveau centre commercial d'ici la fin de son mandat en 2020. « Le moratoire est destiné aux enseignes de la grande distribution qui s'implantent en ville, à partir de 1.000 m² de surface. Cela se fera au cas par cas », précise le maire. Toutefois, cette décision ne concerne que le périmètre de la ville et ne s'applique pas pour les deux projets d'hypermarchés actuellement en construction en périphérie de Bourges, sur le territoire de l'agglomération.

Pour attirer des commerces dans son centre en déclin dans les années 90, Montrouge (Hauts-de-Seine) a pour sa part d'abord rénové les logements pour faire revenir la population (50.000 habitants aujourd'hui contre 37.000 en 1999). Puis en 2005, la mairie a décidé

de racheter certains pieds d'immeubles via une société d'économie mixte (SEM) dont elle est l'actionnaire principal. L'intérêt pour la ville est de choisir les commerces dont elle a besoin : épiceries, commerces de bouche, magasins de vêtement..., en tout plus d'une vingtaine sont loués. Toutefois, cette solution reste encore marginale. D'autres leviers, plus simples à mettre en place, sont utilisés par des collectivités comme à Joinville en Haute-Marne. La mairie finance les travaux de rénovation des fonds de commerce, pour que le propriétaire les loue moins cher à un nouveau commerçant. Pour encourager ses pratiques, l'État a annoncé en décembre 2017 le déblocage de 5 milliards d'euros, avec le plan « Action cœur de ville ».

REPENSER LES LIEUX DE VIE

Si la vacance commerciale est le symptôme le plus visible de la désertification, la problématique est plus globale. « Quand les services publics ou d'autres institutions quittent aussi le centre : hôpitaux, tribunaux, professions libérales, mais aussi Pôle emploi ou des chambres de commerce, ce n'est pas normal », pense Pierre Creuzet, directeur de l'association Centre-Ville en Mouvement^[3]. La concentration





Les rues désertes du centre-ville de Châtellerauld, où un quart des locaux commerciaux sont vides.

d'hypermarchés moins onéreux et de certaines administrations pousse les habitants à prendre leur voiture pour se rendre dans ces zones excentrées, plutôt que d'aller à pied dans leur quartier. Pour Pierre Cruzet, il faut éviter ce déplacement d'infrastructures, comme à Dieppe, en Seine-Maritime, où « les mairies successives de droite ou gauche ont toujours voulu garder leurs administrations en centre-ville. C'est important pour inciter les gens à s'y rendre. »

Dans un contexte où la gentrification des centres-villes (processus d'embourgeoisement d'un quartier) se généralise, certaines villes moyennes sont confrontées à un paradoxe. Leurs centres se paupérisent en raison de la difficulté à rénover les habitats anciens, à l'instar de Châtellerauld où le taux de logements vacants est de 40 %. Les ménages ayant une situation professionnelle et familiale stable choisissent plus les périphéries et les couronnes périurbaines pour devenir propriétaires. En centre, ce sont plutôt des logements locatifs, « plus accessibles aux foyers pauvres en raison de leur dépréciation »^[4]. Conséquence : le centre historique de Châtellerauld est

devenu un quartier prioritaire de la ville (QPV) en 2014, au même titre que d'autres quartiers excentrés relevant de la politique de la ville.

Faire revivre les centres-villes est de la responsabilité de tous : élus, mais aussi consommateurs. Le journaliste Olivier Razemon estime que « si tous les Français décidaient d'aller dans les commerces de proximité plutôt que d'aller faire leurs courses uniquement au centre commercial, cela aurait un réel impact positif »^[5]. On peut d'ailleurs observer une certaine tendance à la consommation de produits locaux et le développement des filières de circuit court, qui pourrait être une piste pour redonner vie aux centres-villes. Mais comme la plupart des petits commerces restent plus chers que les hypermarchés, ils ne suffiront peut-être pas à sauver les cœurs de ville. Pour Philippe Schmit, c'est la question de leur rôle même qui est posée. « Le centre-ville doit-il, pour sa survie, devenir un pôle commercial en concurrence avec la périphérie, y attirer les mêmes enseignes ? Serait-ce conciliable avec ses fonctions patrimoniale et identitaire ? ».

Clément Barraud

2. Il est l'auteur du livre *Les coulisses de la grande distribution*, paru en 2000.

3. L'association Centre-ville en mouvement milite pour que la revitalisation des centres-villes soit déclarée grande cause nationale en 2018, et propose la mise en place d'un moratoire d'un an sur l'extension des zones commerciales.

4. *Villes moyennes : quelle stratégie pour les centres ? L'exemple de Châtellerauld*, Mikaël Dupuy Le Bourdellès, Métropolitiques, janvier 2018.

5. *Comment la France a tué ses villes*, 2016, éditions Rue de l'Échiquier.

CES GRANDES SURFACES HORS-LA-LOI

Depuis plus de 20 ans, l'association En Toute Franchise se bat sur plus de 200 dossiers de création ou d'extension illégale de surfaces commerciales. Les infractions qu'elle pointe sont en général reconnues par la justice et les services de l'État, mais les sanctions ne sont pas appliquées. Une impunité qui asphyxie les centres-villes et l'écologie des territoires.

« On se bat contre 1.000 m² de surface illicite. C'est écrit noir sur blanc et il n'y a pas de verbalisation », expose Florence Veyrié, libraire à Neuville-sur-Saône, dans le Rhône. Les services préfectoraux ont constaté l'infraction du E.Leclerc de la commune voisine de Genay le 9 novembre 2017, après avoir été saisis par En Toute Franchise, une association animée par Martine Donnette et Claude Diot, deux anciens commerçants passés experts dans la dénonciation de la « concurrence déloyale » exercée par la grande distribution. La préfecture du Rhône précise que les 1.000 m² exploités sans autorisation correspondent à une partie des réserves et de l'extérieur du magasin, utilisée de façon litigieuse comme espaces de vente. Malgré ce constat, et prétextant la nullité des arguments juridiques avancés par l'association dans

la procédure, la préfecture souhaite le rejet de la requête qui demande la fermeture de la surface commerciale illégalement exploitée. Le dossier est engagé au tribunal administratif.

Les Neuvilleois ne sont pas au bout de leur peine. L'hypermarché a déposé une demande pour déménager et s'agrandir. « Il va s'implanter à deux kilomètres du centre-ville et l'étude préalable a pris en compte l'impact sur Lyon et sur Villefranche-sur-Saône, mais pas sur Neuville », tempête Anne Piaguet, manager de centre-ville de la bourgade de 7.500 habitants. La Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a rendu un avis favorable à ce projet. Saisie par 57 commerçants, la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) s'est quant à elle fendue d'un avis défavorable, En Toute Franchise dénonce également

les surfaces illégales dans le projet de déménagement. L'affaire, vieille de 20 ans, est toujours suspendue à ses suites juridiques.

DES INFRACTIONS NON SANCTIONNÉES

Dans ces affaires, les procédures ont tendance à traîner. C'est pour tenter d'accélérer les choses qu'une vingtaine de personnes se sont rassemblées le vendredi 16 février devant le Carrefour de Chateaufort-lès-Martigues, dans les Bouches-du-Rhône. Pancartes au poing, elles sont venues à l'appel d'En Toute Franchise informer les automobilistes de l'extension illégale de la galerie marchande. Combattue depuis 2006 par l'association, elle est en infraction depuis 1973. L'infraction a été reconnue le 20 avril 2017 par le tribunal administratif de Marseille, qui



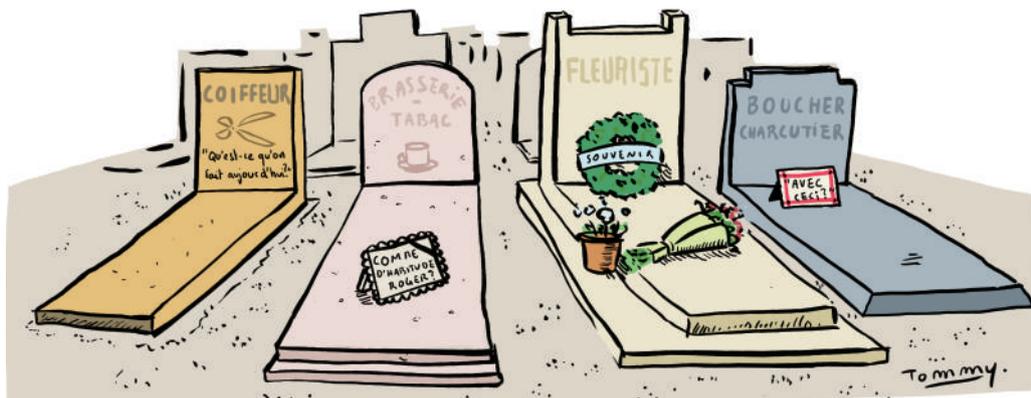
ordonne alors à la préfecture de dresser un procès-verbal. C'est ce que fera moins d'un mois plus tard un inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qui constate 939 m² de surface occupée de manière illicite. Carrefour devrait théoriquement fermer sa galerie et s'acquitter d'une astreinte de 150 euros par jour et par m², soit plus de 4 millions d'euros par mois de retard. Mais les sanctions ne s'appliqueront pas, la préfecture préfère enjoindre l'hypermarché à faire une demande de régularisation auprès de la CDAC^[1].

« La grande distribution agrandit sans permis de construire puis parvient à obtenir des régularisations », dénonce Claude Diot. Quand Carrefour a souhaité s'agrandir en 2006, il a présenté des documents indiquant une surface commerciale supérieure à celle accordée par le permis de construire. Après neuf ans de recours, la CDAC avait fini par régulariser cette galerie marchande et accorder l'autorisation pour neuf boutiques supplémentaires et une moyenne surface. En Toute Franchise dépose un recours qui est suivi par la CNAC. Mais le 18 avril 2017, la cour administrative d'appel de Marseille casse l'avis au bénéfice de Carrefour. Elle demande alors à la commission de réexaminer le dossier. Le 6 juillet 2017, la CNAC réitère un avis défavorable, et une nouvelle fois, la cour administrative d'appel annule la décision le 22 janvier 2018... La bataille juridique promet d'être encore longue. L'association a déposé un recours au tribunal administratif sur la base du procès-verbal du 10 mai 2017 pour tenter de forcer la préfecture à fermer les espaces qui n'avaient pas d'autorisations.

DES MILLIARDS EN MOINS POUR LES SERVICES PUBLICS

En Toute Franchise a défendu plus de 200 dossiers depuis sa création en 1994^[2]. Pour l'association, les services préfectoraux font aussi preuve de laxisme en omettant de vérifier les règles d'urbanisme et de plans de prévention des risques. Mireille Quintavalla est venue de la commune voisine de Marignane. Ouverte depuis 2012,

LES GRANDES SURFACES TUENT L'EMPLOI



« la station-service du E.Leclerc est en zone rouge inondable », affirme la militante de l'association environnementale Étang Nouveau. « En cas de crue de La Cadière, [la rivière locale, NDLR], tout sera lessivé. Imaginez la pollution dans l'Étang de Berre ! », poursuit-elle.

Le préjudice des irrégularités constatées par En Toute Franchise est abyssal. Rien que pour la région PACA, sur la base des dossiers qu'elle défend, l'association dénombre « cinq millions de m² de surfaces illicites représentant 418 milliards d'euros d'infractions non perçues par l'État ». « Ce sont des milliards soustraits au fisc qui manquent aux services publics et à la transition écologique », dit Georges Hernandez, « citoyen éveillé » de la ville voisine de Port-de-Bouc. Ce sont également des milliers d'hectares de terres périurbaines qui ne peuvent pas être cultivés, car « livrées en pâture à la boulimie foncière de la grande distribution », déplore Jean-Christophe Robert, de l'association Filère Paysanne, qui milite pour une agriculture et une alimentation locales. En attendant l'application de la loi, « c'est comme cela que l'on se retrouve avec une France toute moche, pleine de supermarchés », soupire Florence Veyrié.

Pierre Isnard-Dupuy

« CINQ MILLIONS DE M² DE SURFACES ILLICITES REPRÉSENTANT 418 MILLIARDS D'EUROS D'INFRACTIONS NON PERÇUES PAR L'ÉTAT. CE SONT DES MILLIARDS SOUSTRATS AU FISC QUI MANQUENT AUX SERVICES PUBLICS ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. »

1. Voir aussi <https://marsactu.fr/carrefour-centre-commercial-chateaufort-martignes/>

2. Dossiers à retrouver sur le site de l'association : <https://www.en-toutefranchise.com>

LA « DÉLINQUANCE SAVANTE » IMMOBI-



CHRISTOPHE ANDRÉ

Christophe André est porteur de projet en urbanisme à Aix-en-Provence. Au début des années 1990, il a refusé une tentative de corruption, alors qu'il faisait du conseil auprès de la municipalité. Depuis 2014, il se fait pédagogue sur Radio Zinzine^[1], pour rendre visible une « délinquance savante », dans laquelle promoteurs et élus pratiquent corruption et abus de pouvoir, au détriment d'un « urbanisme opérationnel ».

Peux-tu nous raconter ton expérience de conseil auprès de la ville d'Aix-en-Provence et la tentative de corruption dont tu as fait l'objet ?

La périphérie d'Aix s'est développée en tâche d'huile, au gré des opportunités foncières et de la puissance des promoteurs, sans vraiment qu'il y ait de réflexion sur des cœurs de quartier. Pour changer ça, je suis allé voir le maire socialiste fraîchement élu, Jean-François Picheral. J'agissais comme conseil dans le cadre de l'équipe municipale élargie. Durant l'hiver 1990, j'ai été invité dans une réunion occulte par un élu de gauche au restaurant La Rotonde. Je savais que c'était un repaire de la pègre parce que c'était l'ancien établissement Zampa^[2]. L'hôte était Guy Mariani, un mandataire judiciaire qui avait la réputation d'être un ban-

dit^[3]. Il était craint et influent. On me présente les plans pour le nouveau casino, entouré de résidences étudiantes et de bureau. Ils voulaient faire une sorte de mini Las Vegas. C'était sur les terrains du Krypton [sur lesquels le gangster Tany Zampa avait fait fructifier une boîte de nuit^[4], NDLR], mais devant l'énormité du projet, j'ai pouffé de rire. Guy Mariani a alors tapé très fort des deux mains sur la table en disant : « *bon c'est fini* ». Cette réunion était une façon de dire : tu auras des avantages, charge à toi de faire le nécessaire pour faire accepter l'inacceptable pour la révision du POS (Plan d'occupation des sols). Après cet événement, je me méfiais de tout le monde. Je ne savais pas quoi faire. Je n'ai pas eu à trancher, parce que la guerre du Golfe a fait péter la bulle immobilière et tout ça est tombé en désuétude. Ma collaboration avec la ville d'Aix a pris fin.

La ville d'Aix-en-Provence a été l'une des dernières en France à adopter son PLU, en juillet 2015. Comment s'exerçait la corruption avant ce changement ?

Les promoteurs ne pouvaient obtenir de droit à bâtir qu'en allant courtiser les élus dans les couloirs. C'était un urbanisme d'alcôve au lieu d'être un urbanisme opérationnel. J'ai vu des promoteurs rencontrer tel élu et soudainement le terrain devait être bâti. La corruption est à tous les niveaux, encore aujourd'hui. Pour l'instructeur du droit des sols, la technique est de lui ouvrir un compte dans une boutique de luxe. En montant dans la hiérarchie, les rémunérations sont supérieures. J'ai entendu parler de villas et de comptes à l'étranger. Je n'ai pour l'instant pas de preuves sur ces faits à Aix, mais je compte enquêter pour mon émission de radio dès que possible. C'est une pratique tellement généralisée qu'elle en devient banale. En témoigne l'affaire Renaud Chervet dévoilée en 2016 et pas encore jugée. Ce haut fonctionnaire, directeur de la gestion, de l'administration et de la comptabilité du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est soupçonné d'avoir empoché un pot-de-vin en échange de l'attribution de marché public d'entretien et de rénovation des bâtiments du département. Voitures de luxe, cave à vin, villa, studios dans des beaux quartiers de Marseille, les enquêteurs ont mis au jour un train de vie qui ne correspondait pas à ses revenus^[5].



Est-ce que la loi SRU de 2000, et les PLU qu'elle a imposés, a permis de réduire ce genre de pratiques ?

La loi SRU n'empêche pas les abus. Au moment de la signature du compromis, la collectivité territoriale a la possibilité d'exercer un droit de préemption. Il permet de dire : ce terrain là je le réserve pour y faire une crèche, une école, un centre social, etc. Sauf que dans la version clientéliste de la préemption, l' élu se dit qu'il a le pouvoir de punir le promoteur qui n'est pas venu dans son bureau en récupérant son terrain. Ensuite il peut ne pas faire d'équipement public et revendre. En bon gestionnaire, il revend plus cher - que le prix fixé par les domaines que la collectivité a payé - de préférence à un copain, qui acquiert pour moins cher que le prix du marché. Alors les textes te donnent raison, mais dans la réalité, le temps pour que le droit s'applique met le requérant systématiquement en difficulté. Le vendeur part pour plusieurs années avec le risque de voir la valeur de son bien réévaluée par les domaines, il peut préférer le promoteur « ami » du maire. C'est ce que j'appelle le précipice judiciaire, celui par lequel on aura raison, mais trop tard. Ou alors, ça peut-être sur la vente de biens publics que se réalise ce genre d'arrangement. C'est le cas dans l'affaire Desailly/Zozor. En 2008, l'adjoint au sport tente de faire l'intermédiaire pour son ami ancien footballeur afin qu'il puisse acquérir un bien vendu par la Semepa, la société mixte qui gère le patrimoine de la ville d'Aix-en-Provence. L' élu est prié de démissionner parce lui aussi a voulu acquérir sous le nom de sa compagne un bien de la Semepa.

Tu dis aussi que la corruption tue...

L'exemple évident, c'est la Faute-sur-Mer en Vendée^[6]. L'adjointe à l'urbanisme et son fils étaient promoteurs. Ils ont accordé des droits à bâtir à un endroit qui n'aurait jamais dû être constructible. Les gens se sont retrouvés prisonniers dans leurs maisons à un seul étage et ils sont morts. Le procès qui a suivi était intéressant parce que le maire et l'adjointe se sont dédouanés derrière la DDE et les avis du

préfet. Selon eux, leurs actes étaient validés par les services de l'État qui devrait donc en prendre la responsabilité. Les tribunaux ne l'ont pas pris en considération, au motif que les élus cherchaient à se défaire de leurs responsabilités. Ce qui est vrai aussi, mais dans l'absolu, je suis d'accord. Il y a une vraie carence des contrôles de légalité de la part des préfets.

Tu parles d'une « délinquance savante » au sujet de l'urbanisme. Qu'est-ce que c'est ?

C'est comme si tu jouais au billard avec un coup en quatre bandes que tu as toutes évaluées : je vais faire jouer machin pour le droit de préemption, puis je vais obtenir un peu plus de droit à bâtir, enfin je vais obtenir une dérogation pour ceci ou cela... Il y a toute une mécanique qui fait qu'il faut maîtriser le droit de l'urbanisme aux mille et une interprétations. Et puis, le regard de plus en plus averti du public conduit les délinquants politico-financiers à sophistiquer les mécanismes pour qu'ils soient toujours plus occultes et dissimulés. On est dans des rapports de pouvoir qu'il faut maîtriser. C'est ça qui est savant.

Propos recueillis par
Pierre Isnard-Dupuy

1. Les analyses de Christophe André sont à écouter dans les infos du jeudi de 19 h à 20 h et en podcast : <http://www.zinzine.domainepublic.net/>

2. Tany Zampa était un gangster marseillais qui a défrayé la chronique dans les années 1970-1980.

3. Guy Mariani était mandataire judiciaire au tribunal de commerce d'Aix-en-Provence. Il a été condamné et emprisonné dans de multiples affaires pour des malversations. Il fut également adjoint au RPR Alain Joissains (maire de 1978 à 1983). Maryse Joissains, l'actuelle maire est l'épouse d'Alain Joissains.

4. Aujourd'hui le Krypton est un parking-relais.

5. Renaud Chervet est mis en examen pour « corruption et trafic d'influence passifs par agent public, atteinte à la liberté et à l'égalité dans les marchés publics, blanchiment en bande organisée et association de malfaiteurs ». D'abord placé en détention provisoire, il a été libéré en janvier 2017. Placé sous contrôle judiciaire, il est attendu de son procès.

6. Dans la nuit du 27 au 28 février 2010 un fort coefficient de marée et la tempête Xynthia provoquent une inondation d'un lotissement situé sous le niveau de la mer. Bilan, 29 morts.

« LES PROMOTEURS NE POUVAIENT OBTENIR DE DROIT À BÂTIR QU'EN ALLANT COURTISER LES ÉLUS DANS LES COULOIRS. C'ÉTAIT UN URBANISME D'ALCÔVE AU LIEU D'ÊTRE UN URBANISME OPÉRATIONNEL. »



CONCERTATION, PIÈGE À C... ?



Dans le quartier du Pile, à Roubaix, une centaine de maisons vont être démolies. Les habitants ne se sont pas sentis entendus malgré la concertation mise en place.

À Roubaix, une « Table de quartier » a porté la parole collective des habitant·es dans le cadre d'une rénovation urbaine du Pile, un quartier pauvre et délabré. Une expérience qui se situe dans l'esprit des Ateliers populaires d'urbanisme nés à partir des années 70, mais s'est heurtée aux limites de la « concertation ».

Ce sont des affiches colorées, au design étudié et aux messages chaleureux : « *Ici, bientôt chez vous ?* », « *Ici, une maison facile à chauffer* », « *Ici bientôt + de vie, + de lumière* »... Placardées sur les façades de brique rouge aux ouvertures murées, elles semblent narguer les habitant·es du Pile. « *C'est quand bientôt ?* » ironisaient certains d'entre eux en octobre 2016, dans le premier numéro du journal de quartier *A table !*. Et, à propos des flèches façon graff, assorties aux affiches, que la société publique d'aménagement a cru bon de peindre sur les nombreux bâtiments abandonnés : « *Avo tout' ché flèches, d'où ché qu'in va ?* »

Où c'est qu'on va ? La question mérite d'être posée. Au sens propre, pour les habitant·es dont les maisons vont être démolies, qui ont dû accepter un relogement hors du lieu où ils avaient leur vie sociale. Et au sens figuré : à

quoi, et surtout à qui sera destiné l'un des quartiers les plus pauvres de Roubaix, qui est elle-même l'une des villes les plus pauvres de France ?

En 2015, lorsque l'Association Nouveau regard sur la jeunesse, appuyée par l'Université populaire citoyenne de Roubaix, crée une « *Table de quartier* » au Pile^[1], une centaine de personnes choisit de travailler sur le logement. « *C'était le moment où on a compris qu'il y aurait des démolitions dans le quartier* », se souvient Nassim Sidhoum, un étudiant en droit qui vit au Pile et s'est impliqué dans la Table pour « *relayer les préoccupations des habitants délaissés par les pouvoirs publics* ».

Les rangées de maisons ont été construites au XIX^e siècle pour les ouvriers d'une teinturerie dont il ne reste que la cheminée. Aujourd'hui, plus de la moitié des habitants, qu'ils soient locataires ou propriétaires précaires,

vivent avec moins de 1000 euros par mois. De nombreux logements sont insalubres, le trafic de drogue s'est installé... « *La population est passée de 15.000 personnes dans les années 80 à 6.000 aujourd'hui*, indique Jean-Luc Simon, bénévole à l'Université populaire citoyenne. *Des maisons sont murées depuis vingt ans !* » La mairie a contribué à ce tableau sinistre en préemptant les logements en vente, qu'elle a laissés se dégrader en attendant la rénovation.

Pourtant, des habitant·es s'accrochent, parce que leur vie est là et que de forts liens de solidarité les aident à faire face à la précarité. C'est pourquoi l'annonce de la destruction d'une centaine de maisons habitées dans le but « *d'aérer* » le quartier a suscité la colère. « *Il y a plein de maisons murées qu'on aurait intérêt à démolir, mais ils s'intéressent à des maisons occupées par des habitants qui ont investi dedans !* s'insurge Nassim. *Est-ce qu'aérer signifie changer la population ?* »

La Table de quartier n'a donc pas chômé : ses réunions hebdomadaires ont permis aux habitants de râler, de lancer le journal *A table !*, et de rédiger collectivement des propositions à la société d'aménagement pilotée par les élus locaux. La « *concertation* », présentée comme exemplaire, a cependant tourné vinaigre, et l'association ANRJ, qui portait la Table de quartier, a été expulsée de la Maison du projet où un local lui avait été attribué. « *On a réussi à peser sur certaines choses, avec par exemple la création d'un béguinage pour les personnes âgées. Mais les idées sont reprises sans échange, hors sol, hors contexte et perdent leur sens* », regrette Réjane Poyé, écrivain public. « *Ils ont pris des idées, en ont refusé d'autres... sans explication* », renchérit Nassim.

Les membres de la Table ont décidé collectivement de ne pas s'opposer au projet de rénovation car « *si rien n'est fait, ce sera pire* ». Mais ils sortent de cette expérience avec un esprit critique aiguisé sur les « *concertations* ». « *C'est seulement cadrés par l'institution que les gens peuvent s'exprimer. Tout ce qui se passe en dehors n'est pas considéré comme légitime* », constate Réjane. Pour Jean-Luc, « *les instances de concertation sont inégales si les habitants viennent individuellement, avec leurs intérêts*

particuliers, face à la collectivité qui représente l'intérêt public. Il faut que les habitants puissent s'organiser avec leurs moyens propres, pour construire le compromis entre intérêts particuliers et intérêt collectif ».

ACCOMPAGNEMENT AU DROIT

L'analyse de Jean-Luc est imprégnée de l'expérience de l'Alma-Gare, un quartier de Roubaix qui a créé le premier Atelier populaire d'urbanisme (APU). « *Au début des années 1970, pouvoir local et patronat [veulent] rénover l'habitat de ce quartier populaire pour attirer les classes moyennes, raconte le journal La Brique. [Mais, créé] à l'initiative de militant·es chrétiens de gauche, d'activistes maoïstes et d'habitant·es de l'Alma, l'APU refuse la perspective de vivre dans des « cages à lapins » – censées remplacer les courées^[2] – et cherche à préserver l'identité ouvrière du quartier.* » Pendant dix ans, l'Atelier se réunit chaque mercredi. Il obtiendra d'être accompagné par des architectes pour que les habitants décident eux-mêmes des rénovations du quartier.

Cette expérience a essaimé dans les quartiers lillois du Vieux-Lille, de Moulins, de Wazemmes et de Fives, un faubourg industriel qui attire de plus en plus les classes moyennes. « *On propose un accompagnement au droit lié à l'habitat, explique Mathieu, l'un des deux salariés à mi-temps de l'APU de Fives. Les gens viennent nous voir en cas d'expulsion, de conflit locatif, d'habitat insalubre... On essaie de régler les choses à l'amiable ou par des courriers, et si ça ne suffit pas, on va en justice. Si plusieurs personnes ont le même problème dans une résidence ou une courée, on essaie d'agir collectivement. On est aussi sollicités dans d'autres quartiers dès qu'il y a une mobilisation face à une rénovation urbaine.* » Un travail difficile dans l'agglomération la plus inégalitaire de France, dont les élites veulent « *attirer des cadres alors que les trois-quarts de la population est ouvrière* », souligne Mathieu.

Lisa Giachino
un article de

« IL Y A PLEIN DE MAISONS MURÉES QU'ON AURAIT INTÉRÊT À DÉMOLIR, MAIS ILS S'INTÉRESSENT À DES MAISONS OCCUPÉES PAR DES HABITANTS QUI ONT INVESTI DEDANS ! EST-CE QU'AÉRER SIGNIFIE CHANGER LA POPULATION ? »

1. Douze Tables de quartier ont été lancées par la Fédération des centres sociaux et le collectif Pas sans nous, relayés par des associations locales, suite au rapport de M. Mechmache et M.-H. Bacqué, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville ». Une expérimentation nationale financée par l'État.

2. Rangée de maisons ouvrières moyennes donnant sur une étroite impasse.

« J'AI VIRÉ L'URBANISTE QUI ÉTAIT EN MOI »

Urbaniste de formation, Sonia a exercé cette profession quelques mois avant de s'interroger sur son métier dans une conférence gesticulée. Désormais, elle a également arrêté de parler d'urbanisme en tant qu'urbaniste. Témoignage d'une remise en question.

J'étais urbaniste. J'ai fait des études d'ingénieur et un master d'urbanisme puis j'ai travaillé six mois pour l'État. Je suis une meuf trans blanche valide d'une trentaine d'années. Je viens de classe sociale aisée et je suis maintenant au RSA. Pendant deux ans j'ai fait une conférence gesticulée sur l'urbanisme : je m'appuyais sur des choses vécues pour en parler. J'habite en camion. C'est important de me situer pour que vous ayez une idée de qui parle. C'est d'ailleurs le but de cet article, raconter pourquoi j'ai arrêté de parler d'urbanisme en tant qu'urbaniste, et pourquoi je pense que toutes les expertes devraient au moins se poser la question d'en faire autant.

Le savoir donne du pouvoir. Quand une personne « sait » on se tait pour l'écouter. Mais les savoirs sont hiérarchisés et un diplôme d'urbanisme vous donnera plus de pouvoir qu'une vie entière en quartier HLM. Alors qui écoute-t-on quand on veut parler d'urbanisme ?

Les urbanistes bien sûr. C'est à eux qu'on donne le pouvoir contre la parole des personnes concernées par l'urbanisme (qui le subissent). Ce que je veux dire c'est que c'est quelque chose de dynamique, si on gagne du pouvoir (dans un contexte donné), d'autres en perdent. Et ce n'est pas forcément binaire, on peut - comme je le faisais - parler d'urbanisme à la fois en tant qu'urbaniste et en tant que personne qui le subit (squats, zad...).

VALORISER LA PAROLE DES NON-EXPERTES

J'ai fait une conférence gesticulée contre l'urbanisme entre autres en tant qu'urbaniste. Je cherchais à transmettre ce que j'avais appris pour que ça serve à lutter contre l'urbanisme. Ça a légitimé mon discours au détriment du discours des « non-expertes », non-urbanistes. À chaque fois qu'on m'a invitée pour faire la conférence, on n'a pas invité des non-urbanistes à s'exprimer.

Voici un exemple qui montre comment ma position d'experte (blanche et issue d'un milieu aisé) légitime mon discours, me donne du pouvoir et en prend à ceux qui m'écoutent.

Je fais ma conférence gesticulée à Rennes dans un quartier populaire HLM. S'en suivent des discussions en petits groupes animées par l'association qui m'a invitée. Elles avaient pour but de parler des trucs concrets qui pouvaient être faits dans le quartier. Ensuite, pendant que je range mes affaires, une dame noire d'une cinquantaine d'années vient me voir pour me dire que quand je parlais de grève des loyers, ça lui faisait penser à son ancien quartier où elle en avait lancé une contre le bailleur social. Quasiment toutes les locataires avaient menacé de ne pas payer leur prochain loyer au bailleur et de mettre l'argent sur un compte ouvert à la Caisse des dépôts tant que les ascenseurs n'étaient pas réparés. La pression avait marché et le bailleur a fait réparer les ascenseurs en quelques semaines, sans même qu'il n'y ait eu besoin de réellement faire une grève de loyers.

Woua ! Trop bien. Je lui demande si elle a pu en parler dans le petit groupe où elle était (il se trouve que dans ce quartier aussi il y a plein d'ascenseurs en panne, entre autres trucs que les bailleurs sociaux refusent de réparer). Mais non, elle n'en avait pas parlé, elle n'avait pas osé. Ou plutôt, le contexte l'en a empêché. Je suis sûre que le fait que je vienne de parler pendant une heure et demie sur scène avec une position légitimée par mes études et mon ancien travail participe à légitimer la parole des expertes contre celle de tout le monde. Ça faisait plutôt la blanche qui explique la vie alors que plusieurs personnes dans la salle avaient des trucs bien plus intéressants à dire. Je suis sortie de cette journée en me disant que je passais à côté de quelque chose. Ce n'est pas normal que ma parole prenne autant

de place alors que cette dame avait cette expérience à partager et que les autres n'ont pas pu en profiter.

NE PAS PROFITER D'UNE POSITION DE POUVOIR

C'était il y a deux ans, depuis j'ai arrêté de faire cette conférence gesticulée (aussi pour d'autres raisons). J'ai viré l'urbaniste qui était en moi, c'était pas simple, mais ça fait du bien quand elle se tait ! Les conseils que je peux donner quand on est dans cette position de pouvoir, c'est d'apprendre à se taire quand on a toujours la parole, à trahir sa classe sociale dominante, à quitter les positions de pouvoir dans lesquelles on est, que ce soit en termes d'oppressions que l'on fait vivre aux autres (âge, race, genre, classe) et de dynamique de pouvoir contextuelle (qui a le savoir, les infos, l'initiative, une vue d'ensemble de la situation...). Ce n'est pas simple à faire et on n'est rarement la mieux placée quand on a du pouvoir pour s'en rendre compte, alors restons ouvertes aux critiques qui nous aident à avancer.

Apprendre à se taire et à ne pas profiter d'une position de pouvoir lié à mon savoir est la première étape. Mais j'ai toujours mon savoir et ne rien en faire ne va pas non plus donner plus de pouvoir à ceux qui subissent l'urbanisme et veulent lutter contre. Comment le transmettre sans dynamique de pouvoir ? Sans faire taire ceux qui n'ont pas une légitimité construite par des diplômes ? Voilà les questions que je pose aujourd'hui...

Je veux laisser la place à la parole des enfants contre celles des profs, à la parole des fous-folles contre celles des psychiatres, à la parole des prisonnières contre celles des matons ou du ministre de la Justice, et à la parole des habitant.e.s des quartiers populaires, des zonard.e.s, des squatteur.euses, des migrant.e.s, des clochard.e.s contre celles des urbanistes !

Sonia F.

DEMAIN, ON LOGE GRATIS !

C'est sous slogan aguicheur que la coopérative immobilière Maintenant lance son projet d'habitat coopératif. L'idée : extraire du marché et de la spéculation immobilière un maximum de logements existants. Maintenant propose de constituer « *un vaste pot commun de logements, payés une fois pour toutes* » et qui permettrait aux coopérateurs « *d'accéder à des logements gratuits et de circuler au sein de cette coopérative immobilière comme on circule au sein du parc locatif ou du marché immobilier, mais sans aucune barrière financière* ». Pour entrer dans la coopérative, un propriétaire peut lui céder son logement en échange de parts sociales, tout en continuant à y habiter. Maintenant propose aussi de racheter les emprunts en cours. Le nouveau coopérateur devra alors s'acquitter d'un loyer correspondant au remboursement des mensualités du prêt, dont une partie sera convertie en parts sociales. Une fois son logement fini de payer, on ne verse plus qu'une cotisation, fonction du revenu de chacun.e, qui correspond à l'entretien mutualisé du parc de logements. Lancé l'an dernier à Lyon, et porté notamment par Baptiste Mylondo, professeur d'économie et militant pour un revenu de base, le mouvement regroupe une trentaine de membres qui réfléchissent à sa mise en œuvre. Au delà de la question de l'habitat, le projet a pour ambition de « *mener l'offensive des communs* » et d'« *entamer la 'coopérativisation' de la société* ».

Pour en savoir plus :
www.maintenant-coop.info/

L'URBANISME, C'EST TENDANCE !

À l'heure où nous terminons notre dossier, nous avons eu la surprise de constater que nous n'étions pas les seuls sur le coup. À notre connaissance, pas moins de quatre autres médias indépendants ont déjà sorti le leur sur le même thème. Silence, L'Âge de Faire, CQFD, et La Brique, que l'on a reçue deux jours avant notre bouclage et à qui on aurait bien repris leur titre : L'erreur est urbaine. Promis, on ne savait pas !

EN BREF

MOINS DE RÈGLES POUR PLUS DE LOGEMENTS

Après la brutale baisse de 5 € des APL Macron veut « *libérer* » la construction de logements en diminuant la réglementation. « *On me dira que je ne respecte pas l'environnement, ou parfois le handicap, parfois ceci ou cela. Mais il faut du pragmatisme* », a-t-il dit. Il prévoit aussi de limiter la contestation des permis de construire et prévoit 40.000 constructions de logements neufs dans le parc social par an. L'annonce de son « *plan logement* » prévoit aussi la création de 50.000 places supplémentaires pour remplacer les logements d'urgence et les nuitées d'hôtels des plus démunis. Les professionnels du bâtiment et les propriétaires regrettent que les avantages fiscaux de la loi Pinel concernant l'investissement dans l'immobilier locatif et le prêt à taux zéro se restreignent aux zones en tension, c'est à dire surtout dans les métropoles.



PENDANT LES JEUX, LE CIO FAIT SA LOI

La charte du Comité international olympique impose aux autorités publiques une organisation de la compétition « *aux conditions exigées par celui-ci* ». Si quelque chose contrevient à la législation en vigueur, celle-ci devra donc s'adapter. En France, ce sera fait avec la loi relative à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Du sur mesure pour le CIO et ses sponsors, qui dérogeront à certaines règles du droit commun. Pour ne pas risquer un retard, les constructions ou autres installations seront dispensées des formalités du code de l'urbanisme. La consultation publique se limitera à une participation allégée par voie électronique. Ces aménagements pourront au besoin bénéficier de la procédure d'expropriation d'extrême urgence, habituellement réservée aux réseaux routiers, ferroviaires ou oléoducs. Ils disposeront gratuitement des titres d'occupation de l'espace public, sans verser de redevances aux municipalités. Le CIO s'affichera partout dans les villes hôtes, là où c'est normalement interdit (monuments historiques, sites classés, éclairage public, etc.) Les sponsors du CIO pourront bénéficier d'un monopole publicitaire dans un rayon de 500 mètres autour des sites accueillant des compétitions... Cela s'ajoute à l'exonération fiscale (hors TVA) déjà offerte par la France pour tous les événements sportifs internationaux attribuée depuis 2010.

ZONE NATURELLE RÉTRÉCIE POUR CENTER PARCS

Des opposants au projet de Center Parcs du Rousset, en Saône-et-Loire, ont mis la main sur des documents pouvant laisser penser que l'État a pesé en faveur du groupe pour faire modifier le périmètre d'une zone naturelle d'intérêt écologique qui jouxtait l'emprise du projet touristique, et déminer juridiquement d'éventuels contentieux.

L'association Savoir-Comprendre-Agir (SCA) de Saône-et-Loire considère qu'en février 2014 la DREAL de Bourgogne et le préfet du département ont empêché l'intégration d'une portion de forêt dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Et cela non pour de bonnes raisons environnementales, mais pour éviter de fragiliser juridiquement le projet de Center Parcs du Rousset.

À l'occasion de la révision de l'inventaire des ZNIEFF, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel s'apprêtait à définir un site plus étendu que celui qui a finalement été retenu. Mais une intervention a conduit à différer la décision, puis à retrancher du périmètre envisagé une partie de la forêt du Rousset, afin d'éviter que la ZNIEFF déborde sur le périmètre prévu pour accueillir le village de loisirs et sa fameuse bulle tropicale où il fait toujours 29°C.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour étayer ses propos, l'association SCA s'appuie sur une note du 17 février 2014 du service Ressources et Patrimoine Naturels de la DREAL dont l'objet est explicite : « *Center Parcs le Rousset - enjeux liés aux espèces protégées et évaluation environnementale* ». La note souligne notamment que « *compte tenu de l'ampleur, de la nature du projet [de Center Parcs] et de sa proximité avec le site, une étude d'incidence Natura 2000 de-*

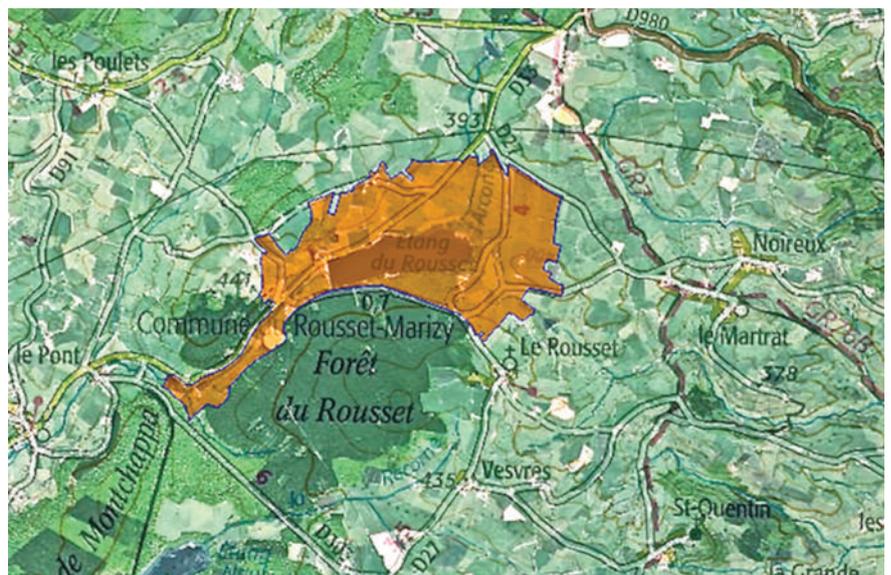
vra être engagée. (...) La surface concernée par le défrichement pourrait concerner des espèces protégées et demander le dépôt d'une dérogation aux interdictions mentionnées à l'article L411-1 du code de l'environnement... »

Il s'agissait en fait pour la DREAL d'exclure de la ZNIEFF agrandie la partie du bois du Rousset plantée de douglas, dont « *l'intérêt est à relativiser au regard des enjeux* » de la ZNIEFF plutôt orientée sur les « *zones humides associées aux étangs et aux milieux forestiers d'intérêt régional* » composés de chênaie-charmaie... La note signale qu'une « *réunion du 13 février à la préfecture a clairement mis en lumière les enjeux pour le pétitionnaire du zonage du site en ZNIEFF 1 :*

en contradiction avec la charte propre à Pierre & Vacances, susceptible d'introduire une fragilité juridique difficilement compatible avec les enjeux économiques et financiers ».

Ce même 13 février, une réunion du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel se conclut par « *la demande de la DREAL* » de réduire le zonage de deux ZNIEFF dont celle en question, car les « *vastes espaces enrésinés [paraissaient] excessifs et ne pouvoir se justifier sur la seule base de données d'Aigle botté (ndlr : une espèce protégée comme tous les rapaces)* ».

La note du 17 février explore alors l'incidence juridique d'une éventuelle demande de dérogation, la considérant difficile à justifier en droit compte-te-



nu d'une « jurisprudence de plus en plus abondante » en faveur de « l'intérêt public majeur » que sanctionne une inscription en ZNIEFF...

L'ÉTAT AU SERVICE DE PIERRE & VACANCES

Un autre document, émanant du service environnement de la DDT, daté de mars 2014, précise que c'est « à la demande de M. Le Préfet et afin de vérifier l'absence de recouvrement entre le projet de Center Parcs et le projet de ZNIEFF1 modernisé que le travail du groupe [de travail du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel] a pu être reporté » au 18 avril 2014. Ce document va jusqu'à, si l'on ose dire, tenir le crayon à la place des scientifiques, en soulevant « la question de l'emplacement du trait exact de la délimitation de la ZNIEFF (...) : afin de réduire toute source de contentieux, il pourrait être proposé de décaler légèrement la limite de manière à éviter de placer le trait sur la route »...

Bref, tout est réuni selon l'association SCA pour démontrer la partialité des services de l'Etat qui s'est mis au service de Pierre & Vacances. C'est ce qu'elle explique dans un communiqué dénonçant les « dévoiements qui peuvent être constatés à la tête de l'administration régionale quand des services censés protéger l'environnement tordent le bras à leurs propres procédures pour favoriser un projet touristique-immobilier privé ».

L'association n'est pas convaincue par les « maigres tentatives » de justification de la DREAL dans le Journal de Saône-et-Loire. Elle explique que « sur sollicitation du préfet, elle a demandé au CSRPN d'expertiser plus finement l'application des critères de ZNIEFF1 à la partie du bois constituée d'une plantation de pin Douglas » qui « représente un habitat modifié ne répondant pas strictement aux critères de gros intérêt biologique ». Le président d'alors du CSRPN expliquait quant à lui au quotidien : « on a regardé plus en détail » et « n'ayant pas d'argument pour justifier de conserver

cette partie en ZNIEFF, pas d'espèce déterminante, nous l'avons retirée... »

Il assure que les scientifiques ont pris leur décision « en toute indépendance ».

On ne manquera cependant pas de s'étonner du fait que l'association a dû batailler ferme pour obtenir les documents évoquant l'intervention de l'Etat. Tombant un jour sur des documents officiels mais incomplets qui circulaient, les militants de SCA ont réclamé des compte-rendus plus précis des réunions. Ne les obtenant pas, ils ont saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) qui a contraint l'administration à les communiquer. « On a adressé ces informations à la présidente de région », ajoute Jacquy Lièvre, représentant de l'association. Il estime que « le positionnement écolo de l'exécutif régional est biaisé » par l'attitude des services de l'Etat.

LE PLU ATTAQUÉ

Les documents récupérés vont sans nul doute apporter un peu plus d'eau au moulin de SCA qui a déposé à la mi 2016 un recours administratif contre le Plan local d'urbanisme du Rousset. Depuis, l'association n'a pas de nouvelle de la procédure.

Présenté par plusieurs élus régionaux comme le projet qui avait le plus de chance de se réaliser, notamment en raison d'une opposition moindre, le Center Parcs du Rousset est tout aussi en stand-by que celui de Poligny dont le PLU, visant à rendre constructible une partie de la forêt, a lui aussi été attaqué devant la justice administrative. Au Rousset, certaines réunions du débat public ont été houleuses : « la chambre d'agriculture était très porteuse du projet, très anti-écolo, on s'est même fait insulter et bousculer », note Jacquy Lièvre.

Daniel Bordür
Un article de

Factuel.info
Journal franc-comtois d'information et de débat

NATURA 2000 ET ZNIEFF

Un site Natura 2000 recouvre quasiment la fameuse ZNIEFF. Natura 2000 est une protection européenne, en l'occurrence celle d'une petite tortue d'eau, la cistude d'Europe du Charolais. La ZNIEFF n'est pas une protection formelle, mais un inventaire scientifique sur lequel on se base pour les études d'impact (par les aménageurs) et l'évaluation environnementale (par le préfet) des projets d'aménagement...



HABITER LES PIEDS DANS L'EAU

Le littoral attire toujours autant et les constructions poussent comme des champignons près des côtes, souvent au mépris des risques et des milieux naturels. Des habitations sont déjà menacées par l'érosion et certaines populations devront un jour se déplacer vers l'intérieur des terres pour ne pas être inondées.

« La commune de Lacanau ne pourra pas supporter financièrement la relocalisation de ces habitants », s'alarme Hervé Cazenave. L'adjoint délégué au littoral est inquiet des conséquences de l'érosion côtière en cours sur les côtes d'Aquitaine, dont le paysage a été modifié depuis les années 60 par les constructions. Si à l'époque déjà, la mer grignote lentement le rivage, le phénomène n'est pas vraiment pris en compte en matière d'urbanisme. Et aujourd'hui, certaines maisons ou aménagements touristiques sont en danger du fait des submersions marines ou des éboulements de falaises. En moyenne, le trait de côte, la limite maximale atteinte par le domaine maritime, recule de 2,5 mètres par an en Gironde, indique l'Observatoire de la côte Aquitaine. D'ici 2050, le recul moyen devrait atteindre 50 mètres sur la côte sableuse aquitaine selon les prévisions de l'Observatoire. Le groupement

d'intérêt public (GIP) Littoral Aquitain, qui regroupe services de l'État et collectivités territoriales, estime que 90 logements pourraient être détruits cette année si des tempêtes similaires à celle de l'hiver 2013-2014 avaient lieu. À l'époque, de fortes vagues dues à des vents violents ont provoqué de gros dégâts et fait reculer le trait de côte de 20 à 40 mètres par endroit. Pour l'instant, Lacanau est protégé par des enrochements, des barrières rocheuses récemment restaurées qui empêchent la houle d'emporter le sable derrière. « On ne sait pas si cela va pouvoir tenir encore plusieurs décennies », ajoute Hervé Cazenave.

À l'horizon 2050, le GIP Littoral Aquitain, qui a invité les collectivités à préparer le repli des populations plus à l'intérieur des terres, estime que pas moins de 5.400 logements sont menacés par l'érosion côtière dans la région. Malgré les risques, la densification en bordure de mer ne faiblit pourtant pas.

« Les gens s'exposent au risque parce qu'ils ont d'autres avantages liés à la proximité de la mer. Et comme ils sont indemnisés en cas de submersion, il n'y a pas grand-chose qui les décourage », explique Catherine Meur-Férec, géographe à l'Institut universitaire européen de la mer de l'université de Brest.

SABLE MOUVANT

À Capbreton, dans les Landes, la situation est la même. En plus d'une restauration de la dune pour freiner l'érosion, la mairie a mis en place une mécanique unique en Europe de transfert de sable pour maintenir le trait de côte. Depuis 2008, la commune prélève chaque printemps 100.000 m³ de sable d'une plage pour en reconstituer d'autres qui s'abaissent et protéger les habitations tout près. En 2018, les volumes de sable déplacés devraient même augmenter pour atteindre à terme 200.000 m³ par an pour un coût total de 600.000 euros. « Cette stratégie limite l'érosion. On a pu l'observer quand on a eu une panne de pompe, on a vu la différence », explique Jean-Marie Marco, adjoint chargé des stratégies territoriales. Mais, cela vaut-il vraiment le coup lorsqu'on sait que certains aménagements favorisent l'érosion côtière ? « Les ouvrages de protection, comme les digues et les épis, permettent de maîtriser l'érosion localement et de manière temporaire, mais ils ont généralement des effets négatifs sur les côtes voisines », indique l'Observatoire de la côte Aquitaine.

Même si elles ne sont pas pérennes, ces solutions sont perçues comme valables au vu de l'enjeu. Il faut dire que la reconstitution des plages est très importante pour le tourisme et l'attractivité dans la région. La Nouvelle-Aquitaine attire 27 millions de touristes qui génèrent plus de 7 milliards d'euros de retombées par an. « La pression démographique sur les côtes est considérable puisque les populations sont attirées par les zones côtières et que les activités touristiques se développent favorablement », ajoute Nicolas Castay, directeur du GIP Littoral Aquitain. Plutôt que de se lancer dans des aménagements coûteux et à l'issue incertaine, Hugo Verlomme, écrivain spécialiste de la mer, aimerait plutôt « apprendre à sacrifier certains

endroits, les laisser se faire bouffer par la mer et essayer de trouver des solutions qui ne bloquent pas les processus naturels ».

Alors, qui paiera la relocalisation des habitants menacés par le recul du trait de côte ? L'exemple le plus frappant est l'immeuble « Le Signal » à Soulac-sur-Mer, en Gironde, qui n'est plus aujourd'hui qu'à une dizaine de mètres de la falaise qui surplombe l'océan. Ses habitants en ont été évacués en 2014, mais pour l'instant, les victimes n'ont pas été indemnisées et attendent une décision du Conseil d'État. En effet, pour l'instant, les communes concernées n'ont pas les fonds et aucune législation ne prévoit le repli des habitants et leur indemnisation. Cela pourrait bien changer avec la proposition de loi portée par le sénateur des Côtes-d'Armor, Michel Vaspard, qui vient d'être adoptée par le Sénat. Reprenant la version initiale de la députée Pascale Got, interrompue par les élections de 2017, le sénateur suggère de « relocaliser les biens menacés par l'érosion littorale en définissant un périmètre d'accueil pour leur reconstruction » et d'indemniser les habitants via le fond Barnier, prévu pour les victimes de risques naturels majeurs.

URBANISATION EN MITAGE

L'autre volet de la proposition sénatoriale est controversé, bien qu'il ait été assoupli par rapport à la première version. Il s'agirait d'autoriser, par dérogation à la loi littoral, la densification des hameaux. Pour Jacques Lescoat, vice-président de l'association des géographes de Bretagne, « cette proposition de loi est une porte ouverte à un redémarrage de l'urbanisation ». Il rappelle que déjà 75 % du littoral de la région est urbanisé. Cet administrateur territorial à la retraite voit d'un mauvais œil tout ce qui pourrait autoriser davantage de constructions sur les côtes bretonnes qui se distinguent par une urbanisation en mitage. « Plus l'urbanisation est dispersée, plus on constate une consommation de l'espace et des problèmes de rejets polluants », explique Catherine Meur-Férec. Les constructions en mitage ne sont pas toujours raccordées au tout à l'égout et les systèmes de traitement des eaux

QUELQUES CHIFFRES

- En France, on compte 2 à 3 fois plus d'habitants au kilomètre carré à moins de 500 mètres de la mer qu'ailleurs, selon le Conservatoire du littoral.
- D'après les modèles de l'Insee, la population des départements littoraux augmentera de 770.000 personnes d'ici 2040, soit une augmentation de 25 %.
- Un quart du littoral métropolitain est touché par l'érosion selon EuroSION, portail européen d'information sur l'érosion marine.
- 1,4 million d'habitants sont exposés aux risques de submersions marines en France selon le ministère de la Transition écologique.
- Selon le ministère de la transition écologique et solidaire, 26 kilomètres carrés de territoire métropolitain ont ainsi disparu entre 1949 et 2005.

usées individuels installés ne fonctionnent pas toujours.

ZONES PRÉSERVÉES

La loi littoral a été votée en 1986 afin notamment de protéger les côtes d'une sur-urbanisation et de laisser libre l'accès aux sentiers littoraux. Impossible de construire à moins de 100 mètres de rivages sauf dans les zones déjà urbanisées. Si elle a permis de freiner les constructions sur le terrain, elle a aussi participé à « concentrer l'urbanisation pour éviter qu'elle ne se répande absolument partout », ajoute Catherine Meur-Ferec.

Les zones préservées de toutes constructions sont le plus souvent la propriété du Conservatoire du littoral. Cet organisme a pour but de protéger les paysages et la biodiversité et de favoriser l'accès aux sites naturels en les rendant publics. Le Conservatoire permet aussi le maintien de l'agriculture littorale dans certaines régions en acquérant les terres des paysans. Parfois, l'organisme, qui possède 18 % des rivages métropolitains, fait aussi de la prévention : « Lorsque l'eau re-

vient, c'est la réalité, pas une catastrophe ou une situation exceptionnelle. On sera amené à devoir gérer ça de plus en plus. Sur une trentaine de sites, on provoque et facilite les submersions. Ça permet de démontrer que ce n'est pas qu'un risque, c'est aussi un facteur de richesse écologique », relativise Guillemette Rolland, directrice de l'action foncière au Conservatoire du littoral.

CULTURE DU RISQUE

Conforter les digues ou maintenir les dunes ne freinera pas l'érosion très longtemps. Des maisons devront être rehaussées pour offrir un refuge à l'étage, mais dans certaines zones, quitter le bord de mer sera la seule solution. « Il faut faire prendre conscience aux gens que ce n'est pas parce qu'ils ont une assurance ou qu'ils sont derrière une digue qu'ils sont protégés », alerte Sophie Prado, économiste à l'université de Nantes. Le danger ne freine pas pour autant l'attrait pour les côtes. En Vendée, où la tempête Xynthia a fait le plus de dégâts en 2010, « les prix ne se sont pas

effondrés, même pour les maisons les plus près du bord », détaille Catherine Meur-Ferec. La géographe ne sait pas si les tempêtes vont s'accroître dans les prochaines années, « ce qui est sûr c'est qu'il va y avoir une augmentation des dommages parce qu'on a exposé de plus en plus de biens au bord de la côte. ».

Emilie Veysié

Sur une plage de Capbreton, les pelles mécaniques étalent du sable apporté depuis une autre plage pour ralentir l'érosion qui menace les maisons côtières.



LA CRISE DU LAIT NE TOUCHE PAS LES INDUSTRIELS

Depuis trois ans, les trois plus grandes familles laitières ont vu leur fortune augmenter de 48 % en moyenne. Lactalis, le premier groupe transformateur fromager mondial, a réalisé 17,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016. Le patrimoine de la famille Besnier est passé de 6,21 à 8,57 milliards d'euros entre 2014 et 2017. La palme est pour la famille Fievet, de la fromagerie Bel, qui a augmenté ses revenus de 86 % durant la même période pour atteindre 2,73 milliards d'euros. Le patrimoine de la famille Bongrain, groupe Savencia, n'atteint pas le milliard et s'établit à 835 millions d'euros en 2017, en hausse de 58,3 % par rapport à 2014.

Dans le même temps, le prix du lait payé aux agriculteurs diminuait de 10 %. Le revenu des producteurs en 2014 était en moyenne de 30.000 € annuels pour les moyennes et grandes exploitations, deux ans plus tard, il s'effondrait de 52 %, soit 14.515 €. Il devrait augmenter en 2017, mais ces chiffres marquent de grandes disparités. Dans le grand Ouest, le revenu est négatif et les petites fermes sont les plus touchées, 19 % des exploitations ont d'ailleurs disparu entre 2010 et 2015, ce qui favorise les gros élevages.

Source : Bastamag

MYSTÉRIEUX GAZ LACRYMO

La composition du gaz lacrymogène a-t-elle évolué ? Impossible de le savoir, certains notent des effets plus toxiques, d'autres une utilisation plus poussée, jusqu'à saturer complètement une place. Les premiers gaz lacrymogènes ont été utilisés dans les tranchées de 14-18. Depuis, son utilisation est interdite sur les terrains de guerre par la Convention de Genève sur les armes chimiques de 1993. Les effets immédiats sont connus, irritations des yeux, dégâts au poumon, et mortalité possible pour les asthmatiques, comme cela s'est produit en Palestine. Alors que son utilisation est massive sur les manifestants, il n'y a pas beaucoup d'études pour s'intéresser aux effets de ces gaz lors d'une exposition prolongée ou intense.

Source : Reporterre

LES RESPONSABLES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE FACE À LA JUSTICE

Le plus grand groupe énergétique allemand, RWE, est attaqué en justice en raison des effets globaux de ses émissions de gaz à effet de serre. C'est la première fois qu'une plainte de ce type est jugée recevable. Elle a été déposée par un Péruvien qui vit à Huaraz, une ville de 130.000 habitants au bord d'un lac alimenté par les glaciers des Andes. Le lac a quadruplé de volume en quinze ans et menace la cité, qui connaît déjà des inondations. D'autres plaintes de ce type ont été déposées par des municipalités aux États-Unis. Deux ONG norvégiennes ont aussi assigné l'État sur la base de la constitution qui garantit un environnement sain depuis 2014.

Source : Bastamag

EN BREF

- *Pour la première fois, deux militants de Greenpeace ont été condamnés à de la prison ferme, deux mois après avoir réussi à tirer un feu d'artifice dans l'enceinte de la centrale nucléaire de Cattenom. Six autres ont été condamnés à cinq mois de prison avec sursis. Un reportage à lire sur Reporterre.*

- *Transrural Initiatives consacre le dossier de son dernier numéro aux normes pour "interroger la place de l'État et des acteurs économiques dans notre société, pour, in fine, entrevoir des règles de fonctionnement collectif qui ne tendent pas vers son uniformisation".*

- *Des grandes entreprises qui s'invitent à l'école, ce n'est pas nouveau. Depuis 2005, il existe même à Lille la cellule école entreprise pour encourager les élèves à l'esprit entrepreneurial. Mais avec la réforme de l'apprentissage signée en février, les Bayer et autres LVMH risquent bien de s'aventurer encore plus dans le milieu éducatif, dénonce La Brique. Son financement va en effet passer de l'État au Medef !*

- *La Gazette de Gouzy, dont nous reprenons régulièrement les bandes dessinées à la fin de notre magazine, lance une nouvelle formule. Format plus petit, en couleurs, plus de pages, mais toujours gratuit et prompt à expliquer qu'il est possible de faire autrement.*

LE COIN DES COPAINS



COCA- COLA ASSOIFFE LE CHIAPAS

Dans l'État le plus pauvre du Mexique, les habitants de San Cristobal affrontent depuis plusieurs années des pénuries d'eau sans précédent. L'entreprise Coca-Cola est la cible de tous les regards. Installée depuis plus de 15 ans dans la capitale culturelle du Chiapas, la firme américaine extrait chaque jour l'équivalent de la consommation moyenne de 200.000 personnes.

« *Nous assistons impuissants à une destruction irrationnelle et vorace de San Cristobal, c'est un véritable écocide* ». Les mots du député fédéral Guillermo Santiago sont forts, le ton grave. Il faut dire qu'au Chiapas, le marché florissant de l'or bleu ne fait pas que des heureux. Dans cet État du Mexique, qui possède les plus grandes réserves d'eau du pays, le précieux liquide est l'objet de toutes les convoitises. La privatisation de ressources auparavant gérées par les communautés et la signature, en 1994, de l'Accord de libre-échange nord-américain entre les États-Unis, le Canada et le Mexique ont permis à Coca-Cola de mettre la main sur d'importantes réserves, au grand dam des populations.

Dans une petite salle à la peinture défraîchie d'un café du centre-ville, une trentaine de personnes se sont rassemblées afin d'évoquer les problèmes d'eau qu'elles rencontrent au quotidien. « *La situation est urgente et affecte tous les habitants, mais personne ne nous écoute, nous exigeons que le pouvoir assume ses responsabilités* », s'insurge une habitante d'un quartier du sud de la ville, particulièrement touché par les pénuries d'eau. « *Il est temps de prendre les armes* », renchérit un vieil homme à la moustache argentée, auquel une partie de l'assistance répond « *La lucha sigue!* » La lutte continue en français dans le texte, un slogan à la mémoire des combats zapatistes. Riverains, activistes, chercheurs et élus d'opposition saluent une rencontre visant à faire converger des luttes éparpillées, mais le chemin est encore long. La fin de la réunion, agitée, n'acte pas la lutte armée, mais la constitution d'un dossier pour un dépôt de plainte collective pour violation du droit constitutionnel à disposer d'une eau potable.

1,2 MILLION DE LITRES D'EAU POMPÉE PAR JOUR

« *Dans ce pays, on ne respecte pas les lois. La corruption est omniprésente, du plus petit niveau jusqu'aux plus hautes sphères* », affirme Carlos Herrera, conseiller municipal d'opposition de San Cristobal, qui a vu de nombreux habitants venir se plaindre de l'inaction du pouvoir local. Comble de l'ironie, c'est le parti vert qui gouverne au Chiapas. « *Ils n'ont de vert que leur drapeau, ce parti est une véritable imposture* », accuse M. Herrera qui condamne l'opacité entourant le sujet de l'eau dans sa ville. « *Cette corruption permet à Coca-Cola d'extraire notre eau sans aucune transparence et sans que l'on sache exactement le nombre de litres.* »

Selon des documents de la commission nationale de l'eau, la Conagua, obtenus par l'association de défense des droits de l'Homme, le Cepaz, l'usine Coca-Cola installée au Chiapas pompe 376.000 m³ par an dans les réserves aquifères du volcan Huitepec. Cela représente 1,2 million de

litres par jour d'une eau de très bonne qualité puisée à 120 mètres de profondeur. Un troisième puits fonctionne depuis un an, mais il n'existe pour le moment aucune donnée officielle sur ses capacités.

« *Les chiffres annoncés par la Conagua sont largement sous-estimés* », soutient Marcos Arana, chercheur à l'institut national de science médicale et nutrition. D'après les estimations de plusieurs organisations, Coca-Cola pomperait plus de 6 millions et demi de litres d'eau par jour, l'équivalent de la consommation moyenne de 200.000 personnes, soit la population totale de San Cristobal. Par ailleurs, aucune étude indépendante n'a été réalisée sur les réserves d'eau du bassin. « *Comment peuvent-ils penser que leur modèle est soutenable? C'est absolument scandaleux. La situation est très préoccupante, il est primordial de réaliser une étude sur les réserves en eau et interdire l'extraction à usage commerciale* », s'écrit M. Arana.

Pour José Facundo Gomez Vazquez, « *depuis que Coca-Cola s'est installé, le niveau des puits a considérablement diminué, les sources d'eau se sont asséchées.* » Ce représentant du collectif de riverains du quartier de Los Ancaflores assure qu'en saison sèche, ces habitants n'ont de l'eau que deux fois par semaine. « *Nous sommes en résistance, si nous ne luttons pas, ils vont tout nous prendre et à la fin que nous restera-t-il?* » Le grand gaillard au trait buriné, casquette de base-ball vissée sur la tête, est déjà passé par la case prison du fait de son activisme, mais sa détermination reste intacte. Il continue aussi de mener des opérations de reforestation et de lutte pour la préservation de terrains situés en zones protégées.

CONFLITS LIÉS À LA RESSOURCE

Par ailleurs, au moins cinq quartiers de San Cristobal seraient touchés par ces pénuries régulières d'eau, selon Leon Enrique Avila, ingénieur agronome à l'UNICH. « *Si on était rationnel, on dirait à Coca-Cola merci et au revoir. À long terme, les réserves du volcan Huitepec vont s'assécher et plus d'un tiers des bassins sont contaminés du fait d'un réseau de traitement des eaux usées défectueux.* Si l'on

« LA SITUATION EST TRÈS PRÉOCCUPANTE, IL EST PRIMORDIAL DE RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LES RÉSERVES EN EAU ET INTERDIRE L'EXTRACTION À USAGE COMMERCIALE. »

suit cette tendance, il n'y aura plus d'eau à San Cristobal dans moins de 10 ans.»

La capitale culturelle du Chiapas n'est pas la seule touchée par les problèmes d'eau. Au nord de la ville, dans la région de Los Altos, les communautés des districts de Chamula et Tenejapa souffrent des mêmes maux. Dans ces villages parfois isolés, nichés en haut de vertes collines ondoyantes, des conflits liés à la gestion des ressources ont éclaté ces dernières années.

À une heure de route de San Cristobal, le petit village Tzotzil de Chilin Joveltic est un de ceux-là. Des six cours d'eau qui traversaient le territoire, cinq sont totalement asséchés. Le dernier alimente pas moins de six communautés. Agustin vit dans ce village de 600 habitants avec sa famille. Il nous guide à travers l'épaisse végétation qui entoure l'ancienne rivière, aujourd'hui réduite à un mince filet d'eau. «*Ici, il y avait plusieurs sources d'eau, là ce marécage n'existait pas, c'était un bassin*», désigne-t-il du doigt tout en poursuivant sa marche des plus périlleuses, à me-

sure que l'on s'enfonce plus profondément dans ce qu'il convient d'appeler un bourbier.

Nous croisons à plusieurs reprises des terrains nus, dépouillés de leurs arbres, à quelques mètres à peine d'un réseau de distribution rudimentaire. «*Les déforestations sauvages sont vraiment un problème, il y a un gros risque d'effondrement et les réservoirs sont juste en dessous...*» Gérée par des comités locaux intégrant des membres de plusieurs communautés, la distribution de l'eau a été l'origine de nombreux différends. «*Tout le monde se plaint de ne pas avoir assez d'eau, certains pompent directement sans autorisation, ça crée une situation chaotique et beaucoup de tension entre les communautés*».

POUR LES HABITANTS, DU COCA MAIS PAS D'EAU POTABLE

Dans le village d'Agustin, ce sont les femmes qui s'occupent du ravitaillement. Elles se servent directement dans ce cours d'eau, chargeant



des bidons de 20 litres sur leurs frères épaules. « Je mets environ deux heures chaque jour pour faire le trajet », précise Maria, la mère d'Agustin, en nous tendant un bol de pozol, une boisson traditionnelle à base de maïs fermenté. « Quand on a de l'eau, on en profite pour laver les vêtements, faire la vaisselle... Parfois, on n'en a pas pendant plusieurs semaines. » L'eau qu'elle ramène est impropre à la consommation, ils doivent la faire bouillir. La tentation est donc grande de consommer du Coca-Cola à la place. À quelques kilomètres de là, le village de San Juan Chamula tient d'ailleurs le record du monde de consommation : 800 canettes de Coca par an et par habitant.

Sur le chemin menant à San Cristobal, les publicités pour Coca-Cola en langues indigènes affluent partout le long de la route. Dans une échoppe, on trouve du pox, une boisson alcoolisée traditionnelle du Chiapas et... du Coca. Pour 20 pesos à peine contre 35 en ville, on peut s'offrir une bouteille de trois litres. C'est très commun et pratique quand l'eau vient à manquer ou qu'elle est plus chère. Dans certains villages de los Altos la canette de soda est vendue 4 pesos contre 7 pour une bouteille d'eau d'un même volume. Mais chez les Dias Gomez, on préfère le pozol. « Nous, on ne prend pas de Coca-Cola, on sait que ça rend malade, notre voisin est mort du diabète », assure Maria.

OBÉSITÉ RECORD

Avec 100.000 morts par an et treize millions de malades, le diabète est en effet la principale cause de mortalité au Mexique, où sept adultes sur dix sont en surpoids. « Avant 2008, ce n'était pas une cause importante, cela s'est construit progressivement à partir de 1994 avec notamment la construction de routes reliant des communautés isolées. Auparavant, si quelqu'un voulait acheter du Coca, il devait marcher jusqu'à San Cristobal. Un paysan m'a dit un jour, les maladies sont arrivées en même temps que les routes », précise Jaime Page, anthropologue social et spécialiste du Chiapas.

Conscient du problème de santé publique induit par une surconsommation de Coca, le gouvernement a instauré en 2013 une taxe de 10 % sur



Des Mexicains manifestent en avril dernier devant la firme Coca-Cola à San Cristobal.

les boissons gazeuses. Mais les retombées financières engendrées par cette mesure ne sont pour le moment pas suffisamment réinvesties, selon le chercheur, qui se montre par ailleurs très pessimiste sur son efficacité. « On se réunit chaque semaine avec mes collègues pour pleurer. Les services de santé se sont réduits comme peau de chagrin ces dernières années du fait de politiques néolibérales et très peu de gens ont accès un traitement ou peuvent s'acheter de l'insuline. » La situation est critique, le Mexique détient le taux d'obésité infantile le plus élevé du monde, à plus de 30 %.

« Le gouvernement, au lieu d'assurer la sécurité alimentaire de sa population, s'est associé avec des entreprises transnationales comme Coca-Cola, Nestlé, pour inonder le pays de produits industriels », s'époumone Marcos Arana, pointant du doigt les liens troubles entre la firme américaine et la sphère politique mexicaine : l'ancien président Vicente Fox (2000-2006) est l'ex-PDG de Coca-Cola au Mexique tandis que Genaro Borrego Estrada, l'ancien chef du PRI, le parti issu de la révolution qui a régné sans partage pendant plus de 70 ans, est un haut dirigeant de la multinationale depuis 2007. « Ils sont sans vergogne », conclut-il.

Mehdi Boudarene

je participe
tu participes
il participe
nous participons
vous participerez
ils profitent

IL Y A 50 ANS,
MAI 68

Dans notre précédent numéro, nous avons lancé un appel à nos lecteurs et lectrices : racontez-nous ce que Mai 68 représente pour vous. Nous avons reçu plusieurs contributions, et on vous en remercie. Voici donc quelques témoignages inédits pour replonger dans l'ambiance de ces événements, 50 ans après.

Affiches d'époques : BNF/Gallica



ATELIER POPULAIRE
EX-ÉDIE DES BEAUX-ARTS

« ON AVAIT RÉELLEMENT L'IMPRESSION DE FAIRE LA RÉVOLUTION DANS UN MONDE QUI NE SEMBLAIT PAS BOUGER. »

Par Rémy Barraud

« J'avais 19 ans, je passais mon brevet professionnel dans un lycée d'un petit village du Jura où il n'y avait pas grand-chose d'autre à faire. Quand le mouvement a commencé, des profs se sont mis en grève et les cours se sont arrêtés. On est partis à la fac de lettres de Besançon, en étant logés chez des amis d'amis, on a aussi dormi dans la fac... On a participé à toutes les réflexions, discussions, etc. Les amphis étaient pleins.

On m'a chargé de convoier des documents entre la Sorbonne et la fac de Besançon. Étaient-ce des tracts, des comptes-rendus de réunions ? Je ne sais pas du tout et je ne me posais pas la question... J'ai fait au moins trois voyages en stop. C'était le seul moyen à l'époque, la Poste était en grève, il n'y avait pas de trains... Pour être pris, c'était mieux d'avoir un petit bidon de 5 litres à la main, car l'essence était rationnée, le pouvoir avait coupé les approvisionnements pour apurer le pays, créer la pénurie.

Avec des amis, on empêchait les gens de faire des réserves d'huile et de sucre dans les magasins, on les obligeait à remettre en rayons les stocks qu'ils prenaient pour ne pas participer à la création de la pénurie alors qu'ils n'avaient besoin de rien. Ce n'était pas une grosse action, mais ça faisait partie de l'effervescence du moment. On avait la conviction d'avoir raison, de détenir une autorité du fait de ce mouvement. Ce qui m'a le plus frappé, c'est le fourmillement qui se dégageait, cela brassait du monde, des idées, ça n'arrêtait pas... Les débats étaient intenses, on s'enflammait vite.

Je retiens également de Mai 68 la jonction entre ouvriers et étudiants. On a notamment soutenu la grève de l'usine de textile Rhodiacéta à Besançon (qui avait déjà connu une grève importante d'un mois en 1967). Ce rassemblement ouvriers-étudiants était important. Il avait lieu au plus fort de la grève générale, qui avait une portée politique et sociale infernale. Il y avait un besoin de la part des étudiants de se rapprocher des

ouvriers, qui représentaient "la vraie vie", le monde réel du travail. À cette époque, le PCF faisait plus de 20 %, et cette volonté de relier intellectuels et ouvriers était importante.

UN MOMENT DE BASCULEMENT

Sur le coup, on se rendait compte que c'était un moment de bascule. On avait réellement l'impression de faire la révolution dans un monde qui ne semblait pas bouger. Cela a créé un changement d'état d'esprit. On n'avait plus peur ! Toutefois, on ressentait un décalage énorme par rapport au reste de la société, à commencer par la famille, les parents, qui avaient peur ou qui ne comprenaient pas ce qui se passait.

Je n'ai pas le sentiment d'avoir fait beaucoup de choses, mais cet événement m'a construit politiquement, comme beaucoup d'autres jeunes à ce moment-là. On a pris conscience de certains fonctionnements qui nous étouffaient, comme l'autorité, le manque de liberté...

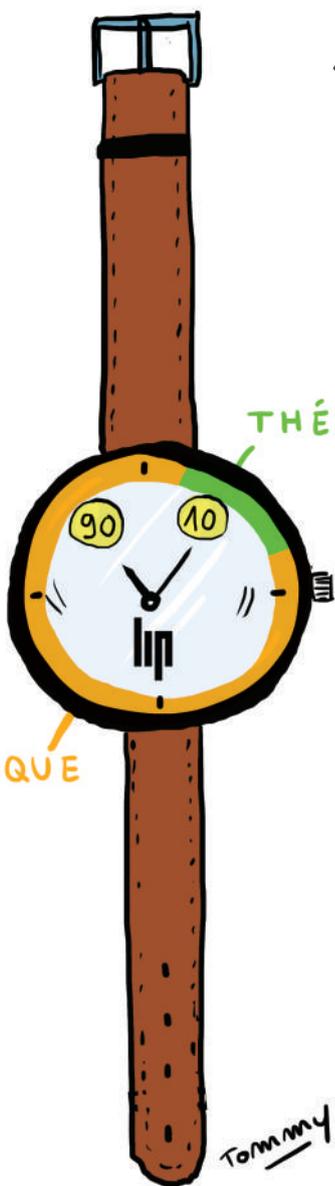
DÉSENCHANTEMENT

Les barrières sociales avaient sauté en quelques jours, il y avait de la sérénité dans les relations. Selon moi, cet esprit de liberté a perduré quelques semaines, mais a ensuite disparu, même si des expériences intéressantes ont été menées dans les années 1970, d'autogestion, de vie collective. Mais globalement, l'esprit de Mai 68 s'est fondu dans le libéralisme et la société de consommation. Pour des personnes qui ont vécu ce moment, voir par exemple que la publicité s'est servie du vocabulaire militant de l'époque est contrariant, comme l'exemple de E.Leclerc en 2005 qui a réalisé une campagne d'affichage directement tirée des slogans célèbres de 68, comme "Interdit d'interdire"... »

MAI 68 À LIP

LE MODÈLE SYNDICAL

Par Charles Piaget *



« Je travaille chez Lip depuis 1946 et élu délégué du personnel et membre du comité d'entreprise en 1954. Avec les années De Gaulle (1958-1969), c'est le pouvoir hautain qui décide et ne négocie pas, qui monologue et ne dialogue pas. La guerre d'Algérie a renforcé le côté policier de ce pouvoir et les manifestations sont durement réprimées. Partout, les rapports sociaux se durcissent. À Lip, les réunions mensuelles obligatoires de CE (Comités d'entreprise) et DP (Délégués du personnel) sont expédiées en trois-quarts d'heure, avec des réponses négatives à la quasi-totalité des demandes des salarié.es.

Avec quelques jeunes, nous avons vite compris que nous n'avions qu'un pouvoir illusoire et que seul un collectif de salarié.es conscients et nombreux peut constituer une force réelle. D'où notre acharnement à le construire. Cela s'est fait en cultivant l'unité avec la CGT, et surtout par une modification profonde de notre rôle de militant.es. Nous étions convaincus que la qualité principale du militantisme ne réside pas dans l'art de la négociation, ni même dans la bonne connaissance des dossiers. L'essentiel est ailleurs ! Nous l'avons résumé dans un slogan : « les 90/10 ». Passer 90 % de son temps, de son énergie à construire une force au-

tonome des salarié.es, syndiqués ou non. Une force qui pense et agit, un collectif dont les membres sont à égalité. Et 10 % pour le reste, l'étude des dossiers, les rapports avec la direction et avec notre organisation syndicale. Un renversement complet de ce qui se passait alors ! Chaque lutte doit permettre l'émancipation de chacune et de chacun. C'est aussi important que les revendications ! À Lip, nous n'y parviendrons qu'en 1973, mais un grand pas en avant a été permis par Mai 68.

TOUT À COUP, UNE LUMIÈRE APPARAÎT !

Au début, les étudiant.es, désormais en grand nombre, se révoltent. Ils et elles veulent être considérés comme des adultes, ne veulent plus de ces cours magistraux sans dialogue, ni de ces règlements de la vie universitaire en retard de plusieurs générations. Elles et ils n'ont aucun complexe et répondent vertement aux ministres, aux recteurs d'université et autres... Les étudiant.es révèlent au grand jour le profond malaise de cette société. Nous suivons tous ces événements avec étonnement et passion : « Voilà

des jeunes qui ne savent pas que le pouvoir est fort et ne recule pas. Ils osent avec audace et naturel. Ils nous révèlent que c'est possible de s'attaquer à ce pouvoir, le déséquilibrer, le ridiculiser.» Leur lutte a un tel retentissement, une telle résonance qu'un peu partout en Europe, puis dans le monde, leur lutte fait école. Ces jeunes secouent ce vieux monde !

La classe ouvrière et ses organisations sentent que le moment est très important. Toutes les arrogances, le mépris pour le peuple de ces dernières années ont constitué une bombe à retardement. Tout cela est explosif. Lundi 13 mai, c'est la grève générale : en soutien aux étudiant.es et contre les violences policières. Nous sommes pleins d'espoir, et nous n'avions qu'une crainte : cette peur dormante depuis des années va-t-elle enfin être surmontée ? À Lip, la grève est bien suivie, mais déception à la manif à Besançon, peu d'ouvrier.es sont présents en dehors des militant.es. Tout à coup, une clameur : « *ils arrivent* ». Une longue manif d'étudiant.es, en rangs serrés, apparaît le long des quais, venant de l'université.

LE MAI 68 DES OUVRIER.ES COMMENCE

Certes, il y a déjà eu quelques usines en grève, mais le grand mouvement commence avec cette manifestation. Les étudiant.es envahissent la place Jouffroy. C'est la joie, et en même temps, j'éprouve de la honte : « *Que vont-ils penser de nos maigres troupes ?* » Mais la fraternisation est si chaleureuse que tout est oublié. Quelle joie de manifester ensemble dans les rues de la ville ! Cette journée fait chaud au cœur. Les jours suivants, nous apprenons que des débrayages et des grèves éclatent un peu partout en France. À Lip, nous rappelons par tract : « *Les étudiant.es ont de bonnes raisons de vouloir des changements, nous aussi. C'est le moment d'intervenir, nous avons déjà trop subi. Les salaires, les horaires longs, les cadences, les brimades, les inégalités : ça suffit !* » C'est décidé : grève et occupation pour le 20 mai, nous devons partout entrer dans la lutte. Le groupe CFDT passe de longues heures à préparer cette action, rendez-vous est donné le lundi à 6 h du matin devant l'usine (l'entrée du personnel se fait à 7 h).

Tout le groupe CFDT est là. Mais stupeur : des militants de l'union locale (UL) CGT barrent la porte d'entrée, des manches de pioche dans les mains : « *c'est la grève, on ne passe pas !* ». C'est le clash. Nous expliquons : « *Nous allons distribuer un tract invitant tous les Lip à entrer et rendez-vous à 8 h au restaurant d'entreprise pour débattre de notre participation au mouvement national. Nous voulons un vote libre, réfléchi, conscient des enjeux actuels.* » Le moment est tendu, beaucoup d'incompréhension. Heureusement, la CGT de Lip arrive et tient le même discours que nous... Les portes sont dégagées : il est 6 h 20. Plus tard, j'ai repensé à l'attitude des militants de l'UL devant la porte.

Pour eux, la peur rend si difficile de faire le pas, la grève, qu'il faut faciliter le geste de ne pas franchir la porte de l'usine, en prenant la décision à leur place. Mais cette logique n'est pas émancipatrice et n'est pas porteuse de durée, de conviction. À Lip, nous avons entamé une autre logique depuis des années.

Le patron, Fred Lip, arrive, entouré d'une vingtaine de fidèles, des cadres et le chef du personnel. Pourtant, d'habitude, ces gens-là n'arrivent jamais à l'usine aux aurores... Il vient vers moi : « *je vous propose une négociation immédiate sur vos revendications* ». Ma réponse : « *l'heure n'est pas à la négociation, mais à l'action. L'ensemble du personnel doit décider d'entrer ou non dans la grève générale. Nous nous verrons plus tard.* » La direction espérait casser la dynamique d'entrée en lutte. Pour nous au contraire, seule comptait sa mise en marche, tout le reste n'était que diversion. L'heure était à la réalisation de ce collectif des salarié.es, et à la lutte ! Avant de se quitter, Fred Lip me prend un peu à part et sort de sa poche un gros pistolet automatique, treize coups précise-t-il... Je suis abasourdi. Il en est là ! Je lui réponds : « *je ne vois pas du tout la nécessité d'une arme dans cette affaire.* »

À 8 h, tous les LIP sont au restaurant : tables dégagées, chaises rangées, micros en place. Un délégué CGT, puis un CFDT, prennent la parole, quelques minutes chacun. Ils situent les enjeux : la nécessité d'un vrai dialogue, des horaires qui permettent de vivre, des salaires décents non liés à des cadences infernales. Pour tout cela, une grève générale massive est nécessaire : c'est ce que nous proposons les organisations syndicales. « *Qu'en pensez-vous ?* » Le micro baladeur est prêt, mais aucune main ne se lève pour demander la parole. Les cadres sont là : la peur de se faire remarquer et repérer est la plus forte. Nous avions prévu cette situation. Nous décidons une interruption de trois quarts d'heure de l'AG. « *Il fait beau, les portes du restaurant donnent sur le parc, les pelouses. Rassemblez-vous par affinités, par ateliers, par bureaux et discutez entre vous* ». La consigne donnée aux délégués : empêcher les cadres de se mêler aux débats et qu'ils fassent eux aussi des groupes. C'est une réussite : de nombreux groupes se forment et les débats sont très animés.

Lorsque l'AG reprend, nous expliquons le déroulement du vote à main levée. Oui : entrée dans la lutte, grève illimitée avec occupation et présence à l'usine. Non : refus de la grève et reprise du travail. Abstention : je ne peux ou ne veux me prononcer sur cette grève. Chacun. e a eu le temps

* En Mai 68, Charles Piaget est un des responsables de la CFDT à l'usine d'horlogerie LIP à Besançon ; il sera aussi particulièrement actif lors du conflit social de cette entreprise dans les années 1970. Retraité, il est toujours engagé dans les luttes sociales à Besançon, en particulier auprès des mouvements de chômeurs et chômeuses.

de la réflexion et de l'échange : c'est donc un vote en toute conscience. Le vote a lieu : c'est massivement le oui, pour la grève et l'occupation. Il y a des non et des abstentions, mais pas de sifflets ou de hou-hou... Il est 11 h 30. Des délégations syndicales d'usines de Besançon sont dehors et nous regardent délibérer par les grandes baies vitrées. Nous les informons du résultat. Nous prévenons les LIP : un comité de grève va être élu, c'est lui qui organisera la grève et l'occupation de l'usine.

L'ÉLECTION DU COMITÉ DE GRÈVE

Chaque secteur de l'usine vote pour un ou deux représentants (syndiqué.e ou non) selon la taille du secteur. C'est le choix des salarié.es qui compte, l'essentiel est qu'il représente bien son secteur. Sitôt élu (j'en fais partie), nous (les CFDT) proposons de faire le tour de l'usine pour rappeler aux quelques rares salarié.es qui sont restés au boulot que c'est la grève totale et qu'ils doivent s'y conformer. Ensuite, nous nous rendons dans les locaux de la direction. Fred Lip est là, entouré d'une vingtaine de fidèles. Nous leur annonçons le résultat du vote et ajoutons : « *nous occupons l'entreprise, vous pouvez rester dans vos bureaux à condition de ne rien faire contre l'occupation et contre la grève. Si non, l'AG est d'accord pour vous expulser de l'entreprise.* » Blêmes, ils ne disent pas un mot. « *Nous allons nous servir des machines à écrire, photocopieuses et des ateliers de menuiserie... pour notre lutte.* » Nous ne reparlons pas de leur proposition de négociation. Il fallait montrer que la priorité était à la lutte et s'en tenir là. De retour au restaurant, le spectacle est émouvant. De nombreux groupes de salarié.es assidus autour des tables rédigent leurs cahiers de doléances. Ils relèvent tout ce qui doit changer dans leur atelier ou bureau.

Dans la foulée, nous décidons au cours d'une réunion CFDT de prêter main-forte aux salarié.es des autres entreprises de la ville. Au tableau noir, sont inscrits les noms des entreprises dont les salarié.es demandent de l'aide, et en face le nom du militant/de la militante désigné.e pour y aller. À Lip, hélas, nous ne sommes que deux à avoir répondu à cet appel. Je lis : Piaget : usine d'horlogerie Yema, mardi matin et usine Simonin (fabrique de ressorts), mardi à 14 h.

Je pars en vélo à Yema, j'y suis bien avant l'heure d'ouverture. Le patron est présent avec l'encadrement, les sala-

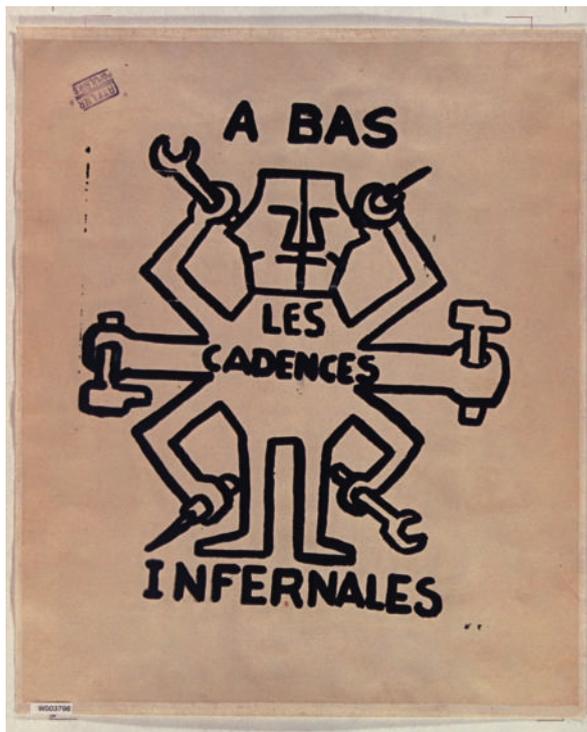
rié.es hésitent devant les portes d'entrée. Le patron les presse d'entrer. Gaston, un ami du SGEN-CFDT (syndicat de l'enseignement), est là aussi : nous mon-

tons sur un mur et nous prenons tour à tour la parole pour convaincre les salarié.es d'entrer dans la lutte. Le patron enfile la voix, nous aussi... Quelques minutes d'incertitude et la grande majorité des salarié.es se décide pour la grève. Ils se regroupent et s'organisent. Je repars, toujours à vélo, pour l'usine Simonin, à l'autre bout de la ville. Sur place, je rencontre les salarié.es regroupés dans une salle. Ils sont en grève avec occupation, ils ont besoin d'aide pour préparer leurs revendications et les étayer. Je demande à voir quelques feuilles de paye pour me faire une idée de leurs salaires, horaires et primes... « *Qu'est ce que c'est ces retenues : 3 francs, 4,50 francs... ?* » : les salarié.es m'expliquent que ce sont des amendes pour casse de matériel : ampoule électrique, taraud, forêt... Je suis sidéré :

les amendes sont interdites depuis plus de 30 ans. Nous allons voir le patron et son comptable, je montre les feuilles de paye, les amendes : « *ce que vous faites est interdit depuis très longtemps, et vous ne le saviez pas ?* » Ils sont étonnés, pensaient que c'était légal... Je précise : « *concernant les amendes, vous devez les rembourser à chaque salarié concerné sur un arriéré d'un an, c'est la règle. Les délégués présents y veilleront !* » Intérieurement, je pensais : mais qu'est ce que c'est que ces délégués qui ne savent pas et ne se renseignent pas ? Je leur rappelle que l'UL dispose des informations juridiques dont ils peuvent avoir besoin. Nous établissons le cahier de revendications et je repars.

PATRONS ARMÉS

Je passe à l'UL. On me dit : vite, Piaget, il y a une urgence, file chez Cheval-Frères, l'usine de fabrication de rubis pour l'horlogerie. Je sonne : pas de réponse. J'ouvre la porte, les deux patrons sont là, l'un tient un fusil de chasse et me braque. Je lève les bras. Il crie : « *ici, c'est chez moi, vous n'avez rien à faire ici.* » Il est visiblement à bout de nerfs, son frère cherche à le calmer. Je parle, les bras en l'air : « *les salarié.es de votre entreprise m'ont demandé de venir ici pour formaliser leurs revendications, alors, je suis là !* » Il finit par se calmer, je rejoins les salarié.es au fond du



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« LES PATRONS, MAL-AIMÉS ET REDOUTÉS, CONNAISSENT, EN PETIT, LES AFFRES DES DICTATEURS LORSQUE LES PEUPLES SE RÉVOLTENT. ALORS, UNE ARME LES RASSURE... UN TOUT PETIT PEU ! »

hall, tous décontenancés par la tournure des événements. Après un moment de stupeur, nous construisons le cahier de revendications. Avant de m'en aller, je leur dis que je rendrai compte à l'UL de ce qui s'est passé et je leur demande de faire comprendre à leur patron qu'à la prochaine menace, nous viendrons en masse ici.

Nous avons réfléchi au fait que des patrons sont armés. Qu'est-ce que cela signifie ? Le déséquilibre, une personne d'un côté, plusieurs centaines de l'autre, est compensé par le téléphone dans une situation habituelle. L'employeur appelle le préfet s'il se sent menacé, celui-ci envoie la police, saisit la justice... Mais à ce moment-là, il y a des milliers d'entreprises occupées, le téléphone ne répond plus, d'où la panique de certains patrons... Les patrons, mal-aimés et redoutés, connaissent, en petit, les affres des dictateurs lorsque les peuples se révoltent. Alors, une arme les rassure... un tout petit peu !

À Lip, les délégués m'appellent : « viens vite, le patron pique une crise à cause d'un photocopieur. » J'arrive, il est à demi couché sur son photocopieur et clame : « c'est mon bien, mon bureau, je ne suis plus maître chez moi ». Je lui rappelle ce qui a été défini par le comité de grève, que nous avons besoin d'utiliser certaines machines, comme ce

photocopieur. « Vous pouvez l'utiliser aussi, on peut convenir d'horaires utilisables, vous et nous... » Il se calme. En fait, il ne supportait plus, lui, le patron tout puissant, de voir des salarié.es qui circulent et utilisent « son bien » sans lui marquer d'allégeance : c'était trop pour lui !

Lors des négociations qui ont lieu à LIP, nous obtenons une échelle mobile partielle des salaires par rapport au coût de la vie ; une forte révision du salaire minimum de l'entreprise, qui concerne les OS et donc surtout les femmes ; une mensualisation du salaire, qui est donc maintenant fixe et identique, plus lié au rendement à la condition que la production soit maintenue dans une fourchette assez large. Cela contribuera à limiter cette course à toujours plus de rendement. Nous précisons que cet accord sera revu automatiquement selon l'accord national, et que seul celui-ci pourra mettre fin à la grève et à l'occupation.

DES PORTES ENCORE FERMÉES

La décision prise lors d'une AG de fermer l'usine aux personnes extérieures a été selon moi un échec. Alors que la CFDT avait proposé l'ouverture aux délégations étudiantes pour s'informer et faire connaissance, la CGT s'y est opposée et l'a emporté sur ce point. Ce qui lui faisait peur, c'était la propagande d'idées non conformes à leurs yeux. Seuls les représentants syndicaux CGT et CFDT seront désormais admis. Mais pourquoi avoir peur de l'échange ? À LIP, par exemple, les mécanos ont invité les horlogers et employés à venir visiter leurs ateliers, et expliquer ce qu'ils font. Les horlogers ont fait de même. Nous avons appris à mieux nous connaître. Cela aurait été la même chose avec les étudiants. Évidemment, des sensibilités différentes seraient apparues ; les salarié.es manient moins bien les idées et sont



forcément plus dans le concret... Mais nous n'avons pas à avoir peur de l'échange avec les paysan.nes, les étudiant.es, les enseignant.es, les salarié.es des autres usines : cela ne peut que conforter la démocratie. Nous n'oublierons jamais cela, et nous réaliserons enfin la grande ouverture des portes lors du conflit qui démarrera en 1973. L'entreprise capitaliste s'ingénie à diviser les salarié.es pour ne jamais avoir un bloc uni devant eux, mais une multitude de cas isolés. Ici, les salarié.es sont répartis en trois groupes : les horlogers en blouses blanches dans un bâtiment à part, les mécaniciens en blouse bleue dans un autre bâtiment, les personnels des bureaux encore ailleurs... Toute personne embauchée est conduite à son poste de travail avec interdiction de se trouver ailleurs : seuls les toilettes et les couloirs d'accès aux vestiaires et restaurant sont autorisés. On peut avoir dix ou quinze ans d'ancienneté et ne rien connaître de l'usine...

LES ACQUIS DE LA LUTTE

À l'échelle nationale, les accords de Grenelle, signés le 27 mai, prévoient une augmentation du SMIG (qui devient le SMIC) de 35 %, une augmentation de 10 % des salaires, une réduction du temps de travail sans perte de salaire, la reconnaissance de la section syndicale, une heure et demie payée par trimestre pour informer tous les salarié.es ainsi que l'affichage libre sur des panneaux réservés aux syndicats. Jusqu'à mai 68, en effet, les salarié.es sont interdits de toute expression écrite. Les panneaux d'affichage, nombreux dans l'usine, étaient réservés à la direction. Aucun droit de réponse aux notes affichées par la direction. Nous avons fait construire un panneau de 3 mètres de long et 2 mètres de haut, éclairé, et placé à un endroit stratégique où tous les salarié.es passaient et repassaient quatre fois par jour... Nous y avons placé des affiches énormes, écrites en gros

TENEZ BON CAMARADES



NOTRE ARME C'EST LA GREVE

caractères au feutre de couleur, avec des textes percutants. Ces affiches étaient changées fréquemment au fil des événements. Les Lip pouvaient les lire en 20/30 secondes.

Fred Lip ne supportait plus cet affichage. Un jour, il a fait arracher deux affiches par le chef du personnel. Dès que nous l'avons appris, nous avons monté la garde devant le panneau, prévenant la direction que nous portions plainte. Le directeur du personnel est rapidement venu remettre les deux affiches. Nous l'avons empêché en déclarant : « *Nous attendons l'huissier pour le constat.* » Nous en sommes restés là, mais Fred Lip n'a plus jamais touché à nos affiches ! Lorsque nous allions voir les délégués d'autres usines, très peu prenaient au sérieux ce nouvel outil. Petits panneaux ridicules, affiches format A4 tapées à la machine, panneaux à l'écart du passage des salariés... Malgré nos remarques, au fil des années, il n'y a pas eu de changement notable. Un formidable outil délaissé !

L'ÉCOLE AUTOGÉRÉE DES CONFLITS

Lors de la reprise à LIP, plusieurs ateliers refusent de reprendre le travail « *comme avant* » : ils veulent des changements propres à leurs ateliers. Le patron fait appel à la direction du travail, un inspecteur arrive et nous dit : « *vous devez coopérer avec votre employeur pour régler cela. Faites respecter l'accord.* » Nous refusons de « *coopérer avec l'employeur* » et nous inventons « *l'école autogérée de résolution des conflits* ». Un délégué arrive dans un atelier en grève, pas de chaises, on s'assied tous à terre en cercle.

– *Que se passe-t-il ? L'accord ne vous plaît pas ?*

– *Ce n'est pas ça, on ne reprendra le travail que si des changements ont lieu ici. Nous ne supportons plus certains comportements et inégalités.*

– *Alors, allons-y ! Tout d'abord, qui prend des notes ?*

– *Toi, le délégué.*

– *Non pas moi, c'est vous qui voulez autre chose, alors c'est vous qui allez prendre votre problème en charge.*

Un salarié se décide avec carnet et stylo. Premier problème : des classifications à relever. « *Attention, souligne le délégué, il y a effectivement des choses à bouger. Mais cela ne pourra se faire qu'à l'échelle de la convention collective, la direction va s'abriter derrière.* »

Deuxième problème : « *le chef est méprisant, nous fait des remarques désobligeantes pour un rien, nous ne le supportons plus.* »

– *Cela, c'est du ressort de la direction, il faut exiger que ce chef change de comportement ou qu'il s'en aille. Toutes les revendications sont décortiquées de cette façon et réécrites clairement.*

– *Maintenant, il faut aller négocier tout cela : qui y va ?*

– *Toi le délégué.*

– *Moi, je vais vous accompagner, mais c'est vous qui parlerez et négocierez. Alors qui ?*

Trois salariés sont désignés après consultation.

– *Maintenant, passons en revue quelques pièges lors de ces négociations. Il faut se préparer moralement, ne pas se laisser impressionner. Vous allez rencontrer le directeur du personnel et le patron. Ce sont des hommes qui jouent aux personnages importants, qu'on dérange pour des brouilles ou pour des réclamations insensées... Le patron a un immense bureau, cinq téléphones de couleurs différentes, en arc de cercle devant lui... Il faut se concentrer sur ce que vous avez sur le cœur, parler haut et fort, montrer sa détermination. On n'est pas là pour des brouilles. Répétez plusieurs fois que vous ne supporterez plus ce genre de comportement. Attention à ne pas rester dans le flou, avant de passer au point suivant, la réponse à la question posée doit être claire. En sortant, vous faites le point entre vous pour vérifier que vous avez tous compris la même chose. Ensuite, vous rendez compte à vos collègues puis réfléchissez ensemble s'il faut en rester là ou continuer la grève. Vous êtes prêts, alors allons-y ! »*

Il y a eu six à huit cas de ce genre. Cette école fait partie de tous les pas faits vers l'émancipation et la lutte démocratique.

LES SUITES DE MAI 68 À LIP

Passer des lumières de mai 68 à la grisaille de la reprise du boulot, c'est dur ! Difficile de se concentrer sur son boulot de mécano, la tête pleine des images de Mai 68 ! Une femme au service des « ébauches », connue dans son atelier pour sa folie du boulot avec ses records de 14.000 pièces par jour, houspillait le régleur qui ne dépannait pas assez vite sa machine et lui faisait donc perdre du temps... Après Mai 68, elle dit à ses collègues : « *j'étais folle, abrutie par le boulot, c'est fini après ce que j'ai vécu.* » Personnellement, j'ai toujours aimé ce travail de fabrication d'outillages perfectionnés. J'ai la chance d'avoir un travail captivant. Et pourtant, je n'arrivais plus à me concentrer, mon esprit était ailleurs. Il me faudra du temps pour me réinsérer dans mon rôle de chef d'atelier... Et puis, nous avons plus ou moins un sentiment d'inachevé : pourquoi s'être arrêtés ? Le pouvoir capitaliste, donc inhumain, est toujours là. Mais bon, le climat a changé. En deux semaines, nous avons fait un énorme pas en avant. Il n'y aurait jamais eu Lip 73 sans Mai 68 ! Nous avons changé les relations entre salariés, nous n'étions plus « *entre salariés* », mais « *entre combattants* ». Chacun.e pouvait se sentir nécessaire pour vaincre. Nous sommes passés d'être « *des pions perdus dans les mille salariés* » à des noms, des prénoms : on se salue, on se fait signe, ce n'est plus une foule anonyme, mais plein de connaissances...



« CE QU'IL RESTE AUJOURD'HUI POUR MOI DE MAI 68, C'EST CE QUE J'AI PU DEVENIR GRÂCE À LA CRÉATION DE LA FAC DE VINCENNES. »

Par Josette Pessis

« Fille d'ouvrier spécialisé de chez Renault, j'avais quitté le cours complémentaire à 14 ans, munie en tout et pour tout de mon « Certif ». Puis une année d'école de sténo-dactylo m'avait propulsée à 15 ans dans le monde du travail. Neuf heures par jour, plus de onze mois sur douze, dans l'atmosphère étriquée des petit.e.s employé.e.s de bureau m'ont menée cette fois à prendre la route, comme on disait à l'époque, sac sur le dos et pouce levé. Pendant près de deux années, entre 19 et 20 ans, j'ai voyagé en solitaire dans des pays de l'Est, Pologne et Tchécoslovaquie. Je connaissais déjà ces pays pour y avoir été en groupe avec les apprentis de chez Renault et j'avais été émerveillée par l'herbe plus verte que partout ailleurs des kolkhozes soviétiques, par l'héroïsme du travailleur et par l'émancipation de la femme. Je m'y étais fait des amies chez qui je suis retournée et j'ai vite été obligée d'abandonner mes illusions. J'étais à Prague durant le Printemps de Prague... En auto-stop, je suis allée, avec mon compagnon, jusqu'à l'extrême Est de la Turquie, plantant la tente chaque soir où l'on nous déposait. J'ai découvert d'autres mondes, je ne pouvais plus redevenir la petite sténo-dactylo que j'avais été.

Je suis rentrée en France, par hasard juste avant les « événements » de mai. J'ai participé aux sages défilés d'ouvriers, aux débats à la Sorbonne avec des ami.e.s étudiant.e.s, maoïstes. J'étais tiraillée entre mes origines prolétaires, les mots d'ordre syndicaux sur la Sécurité, les hausses de salaire et les débats étudiants qui refaisaient le monde. Les mots d'ordre syndicaux me faisaient moins rêver et j'ai préféré les occupations de facultés et les manifs plus animées du Quartier latin.

La création de la fac de Vincennes fut donc pour moi l'ouverture d'un nouveau monde et un vrai miracle ! Construite en

quelques mois après les « événements » dans une clairière défrichée au cœur du Bois de Vincennes, cette faculté allait accueillir des non-bachelier.e.s ! Il suffisait d'un modeste entretien de motivation et de justifier de trois ou quatre années de travail pour être admis.e à préparer une licence. Et ce fut mon cas.

Après ces neuf heures de labeur quotidien, ces exclu.e.s du système éducatif, pouvaient prendre la navette au Château de Vincennes, traverser le Bois déjà peuplé de femmes arpétant le trottoir, et aller se mêler aux jeunes étudiant.e.s frais émoulu.e.s sorti.e.s des grands lycées parisiens. Vincennes a compté parmi ses profs des personnalités renommées — Lacoste, Lacan, Foucault, Deleuze ... —. D'autres ont été moins célèbres, mais tout aussi marquantes. Ces profs pratiquaient une pédagogie nouvelle reposant notamment sur l'enseignement en petits groupes, le refus du cours magistral et des examens, la recherche du dialogue avec les étudiants.

Les non-bacheliers.e.s travailleur.e.s, nous n'étions pas très nombreux.ses à ces cours de 19 à 22 h. Mais quelle découverte ! Brutale et perturbante au début ! Mais après trois années en licence, une année de maîtrise et deux années pour obtenir le CAPES, on ne voyait plus de différence entre moi et les bacheliers. J'allais devenir professeure d'histoire-géographie, métier que j'ai adoré jusqu'à ma retraite.

Je ne suis jamais retournée dans cette clairière du Bois de Vincennes. En 1980, après dix années de fonctionnement, les bulldozers n'ont laissé aucune trace de ce qui fut pourtant une université ouverte à tous et un acquis de Mai 68. Le documentaire de Virginie Linhart, Vincennes, l'université perdue, nous montre une clairière totalement vide, sans passé, sans mémoire. »

COUCOU, JOLI MOIS DE MAI !

J'ai quatorze balais en 68 et je nais au Monde dans ce trépidant mois de Mai. Je nais au Monde avec ces rues qui débordent d'étudiant-es turbulent-es, d'ouvrières qui prennent parole, et de ce peuple qui bifurque. Il y a un air de fête, des jours sans commencement ni fin. Une griserie dans la nuit, des moments insaisissables. Un vent de désirs, de Liberté. Mon bahut est fermé, l'usine où bosse mon père, en grève. Mes vieux sont inquiets et moi je jubile.

Le soir, planqué sous mes draps, à pas d'heure, mon Optalix à piles, collé à l'oreille, j'écoute en direct le déroulement des manifs au Boul'Mich.

Le journaliste s'emballe:

"il y a un autobus qui arrive, poussé par des manifestants, est ce qu'il va servir de barricades ? non, il repart"

Europe 1, RMC ... radios libres ... l'histoire en direct... je jubile, 14 balais, je nais aux luttes, à la vie, il y a une graine d'Ananar qui éclot en moi et ne me lâchera plus.

Y'a plus école, y'a plus travail, et y'a plus sport... Notre entraîneur de natation, prof de philo dans le lycée chicos de la ville occupe le théâtre, devenu maison du peuple !

Mes vieux ne comprennent plus rien, ils sont sciés, vraiment inquiets. Et mon père fait des réserves d'essence...

L'usine où il bosse est en grève illimitée, mais lui il ne grève pas. C'est un ancien prolo qui est passé de l'autre côté du manche, du bleu à la blouse blanche. Il est un des chefs d'atelier de la boîte.

" Sévère mais juste " comme disent les ouvriers avec qui je bosse l'été.

Sur les grilles de l'usine, une grande banderole "OUI AUX REVENDICATIONS NON AUX REPRÉSAILLES" siglé CGT-CFDT

et mon père repart avec des jerrycans d'essence...

Et dans ma caboche naît un bouillonnement qui s'épanouira avec les réjouissantes années 70, je jubile.

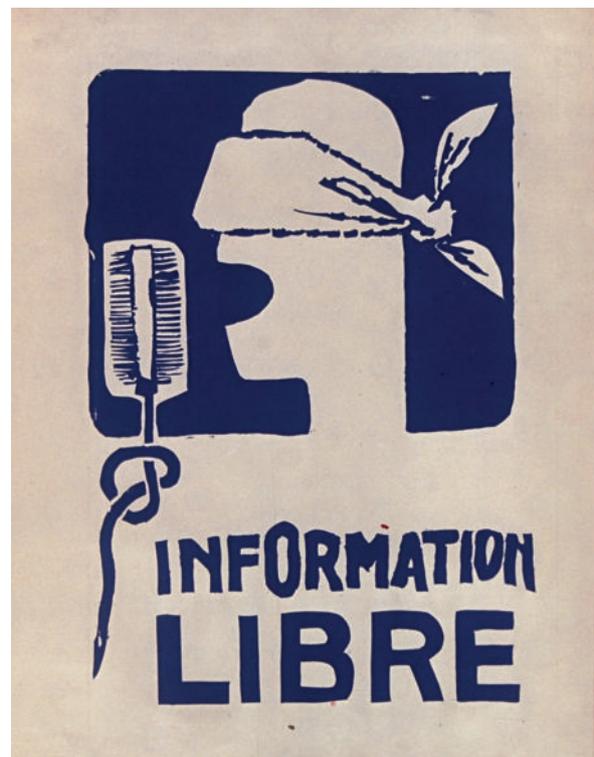
Une autre anecdote sur 68, un autre anniv, trente ans c'est épatant, en 1998. Nous organisons dans la salle commune du village (1.200 habitants) où nous habitons, un concert, avec Colette, chanteuse réaliste et un peu engagée... à la fin du concert, on boit un coup avec Jean-Didier, un des vieux gars du village, responsable de l'ouverture, fermeture et entretien de la salle.

La discussion vient sur Mai 68, Paname, où on aurait aimé être... et là, Jean-Didier prend la parole:

"Ah moi aussi, j'aurais aimé être à Paris "

Ça nous surprend, mais il continue,

" Et du côté des CRS, pour pouvoir taper sur les étudiants " ... et là, la discussion a grimpé dans les tours...



Et pour finir, une liste, c'est obligatoire les listes...

Les librairies alternatives - La gueule ouverte - Black-Panthers - Manifeste 343 salopes - Pierrot Overnay - LIP - la Pop - le Libé de la cause des peuples - Loi debré - Comités Vietnam - Black Sabbath - Actuel - Front Homosexuel Action Révolutionnaire - Rouge - Rock en Folk - Le Larzac - Le Torchon Brûle - Pétards - Les Situs - Vincennes - Sartre - Les Gouines Rouges - Woodstock - Dumont - Le Fou Parle - Le groupe " Pas Rôle d'Homme " - L'IVG - La majorité à 18 ans - Fournier - Les groupes femmes - Plogoff - Les concerts de soutiens - MLF - L'Écho des savannes - Goldman - Sexpol - Le Chili - Les fourgons aménagés- Nucléaire: non merci- Reiser - Les oeillets du Portugal - Les communautés - Ferré à l'Élysée - les Hippies - Antirouille ... et toi LUTOPIK qui est un enfant, petit enfants de ces années là ! il y a dans tes pages cette effervescence, ce désir d'un autre Monde, ces braises, ces étincelles essentielles qui couvent et que l'on retrouve aussi, dans les communs de la ZAD.

Amitié et longue vie à Toi

Les Camilles
des filles belles et un peu Rebelles .

LA LIBÉRATION DE L'IMAGINAIRE

Par Colin Atassia



Lyons. Quai Claude Bernard. À l'époque, le quai des facs historiques. Les deux rivales devrais-je dire : la fière et hautaine fac de droit où je poursuis mes études en 2^{ème} année, et, face à elle, celle des Lettres, plus étalée, plus aérée aussi avec son espace vert qui la sépare du boulevard dominant sur le quai.

Ce matin-là de mai 68, mon intention de rejoindre l'amphi est entravée par une agitation inhabituelle : la grande porte, en haut de l'escalier d'honneur est close. De nombreux camarades vocifèrent et dressent un poing vengeur vers les fenêtres. Je découvre, à travers les vitres des escaliers, des grappes d'étudiants munis de bâtons. Que se passe-t-il donc ? Ma curiosité me pousse à faire le tour du bâtiment. C'est pour constater que la grille est surplombée par des excités porteurs de foulards rouges. Ils sont bien décidés à empêcher toute tentative d'escalade. C'est clair, les « maos » de la fac de Lettres se sont payés le luxe inouï d'envahir la fac de Droit au nez et à la barbe des « fafs » censés la protéger du « gauchisme » !

J'ai vraiment envie de voir de près qui occupe nos locaux. J'évite au mieux les cailloux qui rebondissent sur la façade, des « pavés » selon la presse du lendemain, attentive à gon-

fler les faits comme depuis le début de l'agitation à la Sorbonne.

Je parle alors avec les tenants de la grille, leur explication vouloir interviewer le leader de l'opération, et mon culot fonctionne ! Une fois à l'intérieur de la Fac de Droit, j'enjambe les « gardes rouges » postés dans les escaliers pour atteindre un amphithéâtre animé de cris et de sifflets. Là, un discours politique de haute tenue s'achève devant un public très agité ! Pas mécontent d'être tombé du premier coup sur l'un des meneurs, j'ai en plus la surprise de reconnaître en lui un bon camarade de 1^{ère} année de droit, au temps du chantier boueux de la Doua en banlieue. Je propose alors à ce courageux gauchiste, rescapé de bagarres sanglantes alors fréquentes à cette époque au restau U, de l'interviewer au calme à l'extérieur, devant une boisson bien méritée.

Mais prendre un verre au café le plus proche se révèle une aventure risquée. Notre escalade de la fameuse grille arrière ne passe pas inaperçue et voilà, à nos trousses, les « fafs » embusqués au coin de la rue. Trois grands escogriffés veulent à tout prix nous empêcher de pénétrer dans un café « sûr ». Ralenti par ma prise de conscience tardive du dan-

ger, me voilà les jambes tenues dehors par les fafs qui tirent fort, tandis que les camarades à l'intérieur m'attrapent les bras pour m'arracher à leurs griffes ! Faute d'avoir pu me démembrer, les agresseurs se décident à me lâcher, et je rejoins mon copain assis à une table, confiant dans sa ceinture noire de karaté en cas d'attaque in situ. Fort heureusement, déjà d'autres aventures plus excitantes ont requis l'attention des trois gaillards, et la rue est déserte lorsque nous nous décidons à ressortir du café.

Il me reste alors à assouvir ma seconde curiosité, côté fac de Lettres, cette fois ! En effet, je brûle de voir de près le nid des agitateurs qui ont osé envahir nos locaux ! Et là, derrière des grilles protégeant la pelouse des littéraires du trafic du quai, je découvre de grands feux de bois allumés comme pour une fête. Plutôt païenne, la fête, et version Vikings avec ses « Katangais » (les blousons noirs des années 60) recrutés par les étudiants comme gros bras de leur révolution. Tatouages, coiffures extraordinaires, tout cela suscite en moi plus d'admiration que de crainte, et me voilà parlementant comme un peu plus tôt et avec le même succès !

Et de traverser en toute hâte l'effervescence joyeuse – et enfumée – du jardin, de laisser derrière moi les chants révolutionnaires, les cris, l'excitation sauvage pour me retrouver dans une sorte de cloître derrière les arcades. C'est le silence, agrémenté de chants d'oiseaux printaniers, propice à la sagesse antique et à la culture littéraire. Le contraste soudain avec la « pelouse-rempart » est rude, mais délicieux !

J'ai en tête les histoires entendues depuis le début des troubles sur ce qui se passerait en fac de Lettres. Il est question de mœurs « libérées », de révolution sexuelle des jeunes. Ces termes renvoient à un petit ouvrage de Wilhelm Reich publié sous le titre prudemment raccourci de « *La révolution sexuelle* ». On dit même que les étudiantes quittent le domicile parental, profitant de la panique des vieux dépassés par l'ampleur du mouvement, pour s'éclater dans la nuit printanière en toute liberté. Vive la Pilule, la joie pure et sans entrave, on fait l'amour pour ne plus faire la guerre ! Le Nouveau monde amoureux, ouvrage iconoclaste et fantastique de l'utopiste libertaire Charles Fourier, écrit avant 1830 et cen-

suré jusqu'en 1967 par ses disciples, inspire les plus cultivés des jeunes révolutionnaires.

Moi, je suis encore à trois ans de la majorité civile. À 18 ans, je suis conscient de mon innocence sur toutes ces questions, et d'autant plus curieux de voir les choses de près ! Je fais donc le tour des étages le cœur battant. Mais, à cette heure-ci, je suis forcé de constater que les étudiants ne peuvent, en même temps, être en train d'occuper la fac de droit et s'adonner ici aux joies des plaisirs charnels.

Je repars donc en planant un peu, retransverse l'enfer bruyant et coloré et trouve refuge au café dit « du pont de l'U » d'où l'on surveille à loisir le trafic des deux facs. Ne me reste plus qu'à élaborer la bonne stratégie pour revenir en soirée compléter mon reportage de façon excitante. Pourvu que l'occupation de la fac de droit dure assez longtemps ! Cela m'éviterait d'allonger la longue liste des cours

déjà désertés pour vivre la vraie vie ! Mais malheureusement, j'ai imprudemment voulu rentrer au domicile parental prendre des affaires, et je me suis retrouvé bloqué par la grève des trains...

La porte de la joie se refermera vite, le temps passant. Je connaîtrai certes, parmi les rejets des « événements », la complicité entre lecteurs d'un vrai journal libertaire et pro-sexuel, le fameux « Libération » des années 70. Et je m'activerai syndicalement pour réaliser le rêve de « Vivre et travailler au pays », au sein de la CFDT autogestionnaire et écologique des mêmes années joyeuses. Dès 1982-1983 la gauche au pouvoir refermera cette porte. L'éteignoir de l'hypocrisie officielle facilitera les reniements et accélérera l'oubli.

Cette porte sur la joie ne se rouvrira, selon moi, que lorsque la jeunesse de l'âge et de l'es-

prit renversera à nouveau les vérités officielles qui entravent sa liberté. L'ébranlement de Mai 68 a seulement montré la voie du vrai changement : l'autonomie de pensée, le refus des évidences mortifères, le désir d'imaginer un monde alternatif excitant et joyeux. Malgré les interdits de penser librement et profondément, qui paralysent trop d'esprits depuis 50 ans et qui stérilisent la plupart des luttes, cet imaginaire reste à explorer. À défaut, comment un tel monde pourrait-il advenir, le jour où la société explosera à nouveau ?



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PRISON : ET APRÈS ?

Si la prison est une punition, elle a aussi pour objectif la réinsertion des personnes condamnées. Mais dans les faits, une très grande majorité en sort sans accompagnement et isolée, augmentant les risques de récidive. Des aménagements de peine existent pour aider les détenu.e.s proches de la libération à renouer progressivement avec l'extérieur, mais ils sont encore trop marginaux.

« Je suis sorti un matin de mars à 9h30. Je devais aller vivre chez ma fille et j'avais même une piste pour un travail. Tout était prévu avec elle depuis plusieurs mois. J'ai attendu toute la journée devant la porte du centre pénitentiaire, mais elle n'est jamais venue... J'ai appris par la suite qu'elle avait changé d'avis et qu'elle ne voulait plus m'accueillir. » Après 10 ans de prison, la libération d'Émile* en 2016, se transforme en cauchemar pour cet homme de 62 ans. « Je me suis retrouvé dans une ville que je ne connaissais pas, sans logement ni travail. Tout s'est effondré en quelques minutes. » Pour lui, comme pour beaucoup d'anciens détenus, le retour à la vie extérieure est un choc, parfois équivalent à celui de l'incarcération.

Selon l'Observatoire international

des prisons, l'OIP, 14 % des personnes détenues en France se déclarent sans solution d'hébergement au moment de leur sortie. « Leur principale inquiétude est de se retrouver dehors sans rien, ce qui arrive très souvent. La dernière solution pour eux est d'appeler les centres d'hébergement d'urgence souvent saturés, voire de payer des nuits d'hôtel », résume Alain, bénévole à l'association nationale des visiteurs de prison (ANVP). Trouver un logement est une priorité, car sans adresse, difficile de faire valoir ses droits. En attendant, Émile s'est fait domicilier au Secours catholique quelques jours après sa sortie pour effectuer ses premières démarches, refaire ses documents officiels, comme sa carte vitale qui a été perdue lors de différents transferts d'établissements.

PARCOURS D'OBSTACLES

Quelques mois de prison peuvent suffire pour perdre un emploi ou son logement (au 1er janvier 2017, 45 % des peines en cours d'exécution étaient inférieures à un an), mais les personnes condamnées à de longues peines subissent plus encore leur mise à l'écart. « Le monde a changé, et la seule perception qu'elles en ont c'est par la télévision. Elles peuvent être déboussolées par les nouvelles technologies notamment, smartphones, Internet, même si des téléphones rentrent en prison », explique François Bès, coordinateur du pôle enquêtes à l'OIP. Certaines personnes doivent aussi réapprendre à utiliser l'argent, car il est interdit d'en avoir sur soi en prison. « Certains détenus n'ont même jamais connu l'euro, moi il a fallu que je me réhabitue à le manipuler, j'avais oublié les pièces et les billets », avoue Émile.

Les sortant.e.s doivent aussi faire avec les stigmates associés à leur passage derrière les barreaux. La recherche d'un travail peut s'avérer complexe. Certains métiers sont inaccessibles avec un casier judiciaire : fonction publique, professions libérales, activité commerciale, etc. Dans une candidature, un trou de plusieurs années sur le CV, ou des expériences professionnelles sans aucun rapport entre elles peuvent intriguer. « Avant la prison, j'exerçais dans le commerce, en agences de voyage », raconte Jean*, un détenu en fin de peine. « En détention, j'ai travaillé à l'atelier, en manutention, et je l'ai mis sur mon CV. Lorsque j'ai rencontré un recruteur, il m'a demandé de justifier cette différence de métiers, il a bien fallu que j'explique mon parcours. » Sans compter que de plus en plus d'em-



ployeurs font des recherches sur Internet, où le passé judiciaire de certains peut ressortir : « *Les faits de braquage ou de violences sur personne sont relayés dans la presse, avec le nom des auteurs. Comme par hasard, ils n'ont plus de nouvelles des employeurs après* », relate François Bès.

Pour « réussir » sa sortie, le maintien des liens avec ses proches est crucial. Les personnes détenues peuvent obtenir des permissions de sortir, accordées par le juge d'application des peines (JAP) sur un temps donné (d'une journée à dix jours) pour voir leur famille, mener des démarches à l'extérieur, etc. Jean, en détention depuis 2011, est à la moitié de sa permission de sortir de neuf jours. Elle lui permet de passer du temps avec sa femme et ses quatre enfants. Il a déjà bénéficié de plusieurs permissions auparavant, mais ne les a pas obtenues facilement. « *J'ai eu cinq refus avant que ma première demande de permission soit acceptée* », précise-t-il. « *Par exemple, on m'a dit que je n'indemnais pas assez la partie civile par rapport à l'argent que j'avais sur mon compte. Mais il faut bien avoir de l'argent disponible en vue de la sortie ! J'ai eu un autre refus au motif que je ne fais pas assez d'efforts de réinsertion, alors que je prends des cours, je travaille en détention, et je suis toujours en contact avec ma famille.* » Les proches peuvent prendre le relais pour effectuer certaines démarches, comme trouver un logement. À l'inverse, les personnes éloignées de leur famille se retrouveront davantage en difficulté.

DES AMÉNAGEMENTS TROP RARES

Pour construire au mieux son projet de sortie, des aménagements de peine sont possibles : semi-liberté, libération conditionnelle, placement à l'extérieur et bracelet électronique. Ils font l'objet d'un encadrement très strict et ne concernent que les personnes condamnées à moins de deux ans de prison ou en fin de peine avec un projet d'insertion. Le recours à ces aménagements est encore trop peu fréquent. Selon l'OIP, 80 % des personnes incarcérées sortent sans aucun accompagnement, favorisant l'isolement et la précarité, un chiffre qui monte à 98 % pour les personnes condamnées à des peines de moins de

DES PRISONS EN RUPTURE

Avec 69.596 personnes détenues (dont environ 2.000 femmes) pour environ 59.000 places de prison au 1er février 2018, la France connaît une situation carcérale explosive. Le taux moyen d'occupation des établissements pénitentiaires est actuellement de 116 % et de 141 % pour les maisons d'arrêt, qui regroupent les deux tiers des personnes détenues (en attente de jugement ou condamnées dont la peine ou le reliquat n'excède pas deux ans), obligeant une partie d'entre elles à dormir à trois dans 9 m². En 2017, 36 établissements ont été condamnés par la justice française ou la Cour européenne des droits de l'homme pour conditions indignes de détention. Début mars, Emmanuel Macron a annoncé une réforme pénale dans le but de sortir de l'emprisonnement systématique.

Parmi les mesures envisagées, les peines de prison inférieures à six mois devront être effectuées en milieu ouvert, via un bracelet électronique ou dans le cadre d'une semi-liberté. L'objectif est « de faire sortir plusieurs milliers de personnes de prison », selon le chef de l'État. Toutefois, le plan prévoit aussi la construction de 7.000 places de prison supplémentaires d'ici 2022. Les conditions de détention, ajoutées à la violence de l'incarcération elle-même, créent un climat de tension : insultes, menaces, coups (l'an dernier, environ 4.000 agressions de surveillants ont été recensées, plus du double entre détenus, selon l'administration pénitentiaire). Ces derniers, après les agressions médiatisées de plusieurs d'entre eux en début d'année, ont bloqué des établissements, empêchant l'accès aux douches, parloirs, visites d'avocats... Ils ont notamment obtenu 1.100 emplois supplémentaires sur quatre ans, mais aussi plus de moyens matériels pour la sécurité : augmentation des places dans des quartiers sécurisés pour les personnes détenues considérées comme radicalisées, menottage de certaines personnes dans leurs déplacements, et davantage de fouilles.

six mois. Sans aménagement de peine, le risque de « replonger » est beaucoup plus élevé. Le taux de recondamnation dans les cinq ans pour les personnes libérées sans accompagnement est de 63 %, contre 45 % pour les personnes bénéficiant d'un aménagement, d'après l'OIP.

Pour obtenir une libération conditionnelle, la personne détenue doit justifier d'un projet sérieux de réinsertion avec par exemple un travail, une formation professionnelle, ou la nécessité de suivre un traitement médical. Mais l'injonction à rechercher un emploi depuis sa cellule conduit à des situations ubuesques. Jean, dont la peine se termine en théorie dans deux ans, a récemment fait une demande de conditionnelle pour rejoindre sa famille. « *J'ai d'abord cherché un emploi dans des entreprises de réinsertion. Pendant une permission, j'ai passé un entretien pour des chantiers d'insertion, avec une promesse d'embauche à la clé. Mais la commission du tribunal d'application des peines (TAP) n'a pas pu se réunir à temps pour décider de ma*

libération conditionnelle, et la structure n'a pas gardé la place », se désole-t-il, craignant de devoir finalement aller au bout de sa peine.

La semi-liberté, elle, permet d'avoir un pied dehors en fin de peine. En journée, les personnes détenues peuvent exercer une activité professionnelle, chercher du travail, un logement, entamer les démarches pour obtenir des prestations sociales, etc. Le soir, elles dorment en prison. Alléchant sur le papier, ce dispositif peut s'avérer contre-productif. Après 11 ans de détention, Jules*, 60 ans, a passé ses 10 derniers mois au quartier de semi-liberté d'un centre pénitentiaire. « *Je ne connaissais personne, j'étais livré à moi-même. Je devais sortir une demi-journée tous les jours pour chercher du travail, mais personne ne m'a aidé : ni les conseillers d'insertion et de probation, ni une assistante sociale.* » Après sa période de semi-liberté, un appartement lui a été prêté pour qu'il y vive quelques mois, avant qu'il puisse toucher le RSA et trouver un logement personnel. « *J'ai galéré... Je suis sorti*

de prison avec un peu d'argent, mais je n'avais plus rien à la fin de ma semi-liberté. Avec du recul, j'aurais préféré rester en détention et finir ma peine là-bas... »

CONSEILLERS D'INSERTION DÉBORDÉS

Les Conseillers d'insertion et de probation (CPIP) sont chargés par l'administration pénitentiaire d'accompagner les détenus dans l'exécution de leur peine et dans leurs démarches en vue de la réinsertion. La plupart des anciens prisonniers rencontrés l'affirment : « *On ne peut compter que sur soi-même...* » Francis Leroux, CPIP à la Maison d'arrêt de Bois-d'Arcy^[1] dans les Yvelines, et membre du syndicat majoritaire Snepap-FSU explique : « *aujourd'hui, on est à 95-100 dossiers par conseiller. On doit parer au plus pressé et faire des choix entre les situations. Une personne qui n'a pas d'hébergement, pas d'argent, va être prioritaire.* » C'est dans les maisons d'arrêt, les plus surpeuplées que la situation est la plus tendue. « *C'est de l'abattage. Les petites peines n'ont pas de sens, on n'a pas le temps de suivre des personnes condamnées à un ou deux mois, de mettre en place des rendez-vous avec Pôle emploi, de contacter des centres d'hébergement d'urgence...* », assure-t-il.

En milieu ouvert^[2], les CPIP sont chargés de contrôler le respect des obligations décidées par le juge dans le cadre d'un aménagement de peine : respecter les horaires d'une semi-liberté ou un placement sous bracelet électronique, suivre des soins psychiatriques ou liés aux addictions, chercher un travail, une formation, etc. « *Depuis quelques années, la probation l'emporte clairement sur la réinsertion, on nous demande d'être de plus en plus vigilants sur le respect des contraintes. On s'efforce de concilier l'action de contrôle avec le travail sur l'humain, la relation de confiance, mais c'est difficile. Ce n'est pas pour ça qu'on fait ce métier, on n'est pas là pour fliquer les gens, mais pour les aider à se reconstruire* », regrette Francis Leroux.

Moins visibles que les surveillants, car ils n'exercent pas en détention mais dans des bâtiments administratifs à l'écart, les Conseillers d'insertion et



de probation sont aussi beaucoup moins nombreux : un peu plus de 3.000 pour 250.000 personnes sous main de justice, dont 160.000 personnes en milieu ouvert. Hormis à leur arrivée, certains détenus ne voient même jamais de conseiller au cours de leur incarcération. « *Pour ma conditionnelle, j'ai tout calculé moi-même et j'ai fait les démarches de mon côté avec l'aide de mes proches, sans attendre les rendez-vous. Mais ceux qui n'ont pas de contact avec leur famille, ou qui sont illettrés, ont beaucoup plus de mal* », constate André, sorti de prison en 2016.

Les mesures alternatives à l'incarcération, le travail d'intérêt général, le placement à l'extérieur dans des structures associatives, etc., permettent aux personnes condamnées de garder un lien avec la société et de mieux se reconstruire, mais elles sont trop peu prononcées par les juges. Les statistiques montrent que la logique du tout-carcéral pénalise la réinsertion et augmente les probabilités de récidive, en particulier pour les courtes peines.

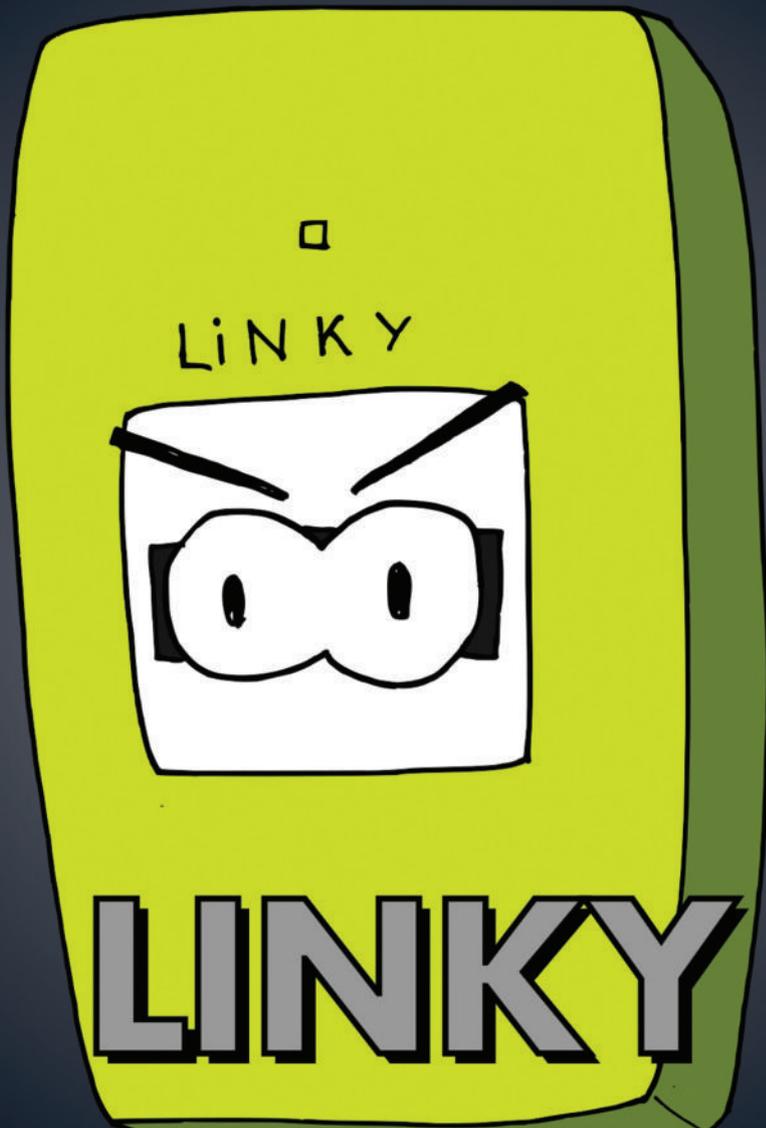
Une fois dehors, difficile de tirer un trait sur cet univers carcéral. « *Je me suis débarrassé des papiers liés à ma détention pour oublier, mais 10 ans, ça ressort, souffle Émile. J'ai parfois des images qui me reviennent dans la tête, je rêve aussi de certaines scènes en prison, des collègues à l'atelier... Tout ça vous laisse des marques.* »

Clément Barraud

* Les prénoms ont été modifiés

1. La maison d'arrêt de Bois-d'Arcy compte 987 détenus pour 565 places..

2. Le milieu ouvert regroupe les personnes en aménagement de peine ou condamnées à des peines alternatives (travail d'intérêt général, libération conditionnelle, semi-liberté, placement sous bracelet électronique...).



**LE COMPTEUR FACE
À « L'INTELLIGENCE »
DES CITOYENS**

<http://lagazettedegouzy.fr>



LE COMPTEUR LINKY, KÉSAKO ?

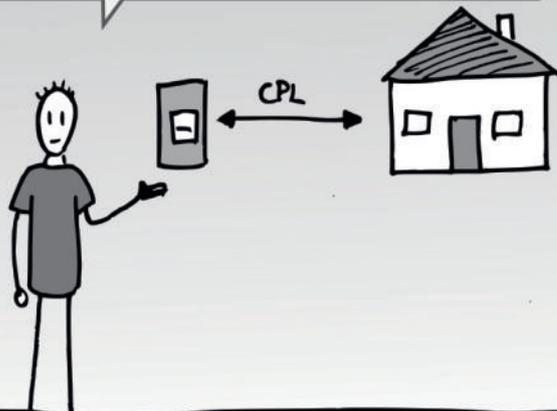


LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS « COMMUNICANTS » RÉPOND INITIALEMENT À UNE DIRECTIVE DE L'UNION EUROPÉENNE DATÉE DE 2009 QUI DEMANDE AUX ÉTATS MEMBRES D'ÉQUIPER AU MOINS 80 % DES FOYERS D'ICI À 2020.

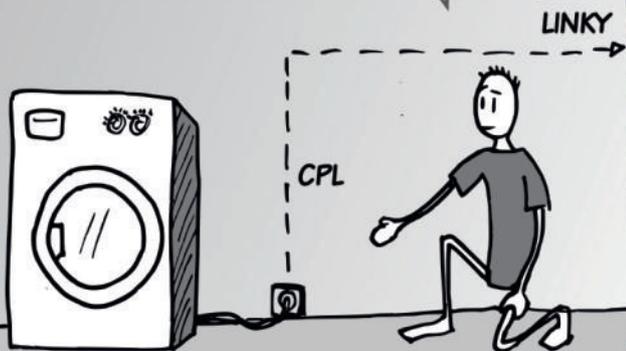


2020

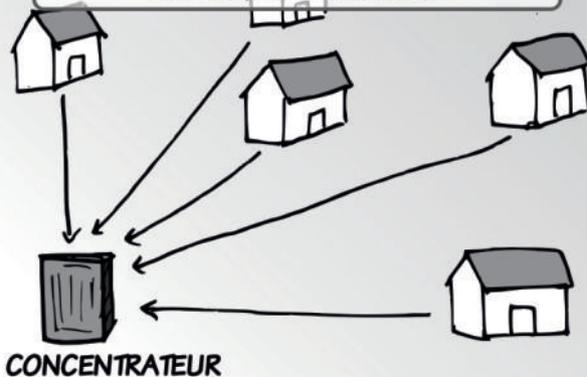
ALORS, COMMENT ÇA MARCHE ? CONCRÈTEMENT LE COMPTEUR COLLECTE CERTAINES INFORMATIONS SUR VOTRE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE VIA LA TECHNOLOGIE DU COURANT PORTEUR EN LIGNE (CPL).



LE CPL SE SERT DES FILS ÉLECTRIQUES DE VOTRE HABITATION POUR Y FAIRE « CIRCULER » UN SIGNAL ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRE. CE SIGNAL A UNE MISSION : COLLECTER CERTAINES INFORMATIONS ET LES TRANSMETTRE AU LINKY.

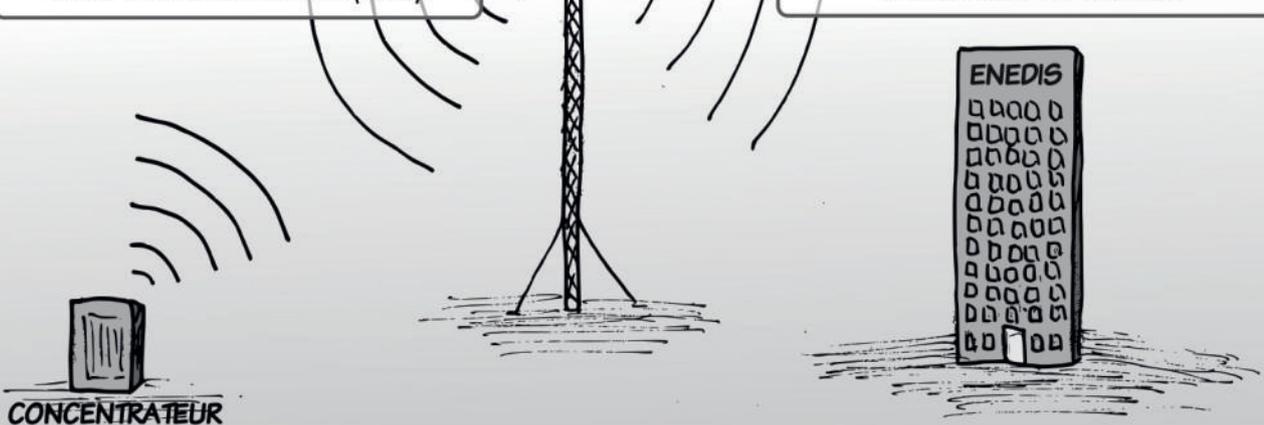


LE COMPTEUR ENVOIE ENSUITE CES DERNIÈRES PAR CPL À UN « CONCENTRATEUR ». CE DERNIER EST LOCALISÉ DANS LE POSTE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SITUÉ LE PLUS SOUVENT AU COIN DE VOTRE RUE.



DERNIÈRE ÉTAPE DU VOYAGE, CES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUÉES À ENEDIS PAR LES ONDES RADIOS DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE (GSM).

AU PASSAGE, SI VOUS NE LE SAVIEZ PAS, ENEDIS, ANCIENNEMENT ERDF, EST UNE FILIALE D'EDF ET LE PRINCIPAL DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE.



QUELQUES CHIFFRES SONT UNE AUTRE MANIÈRE DE PRÉSENTER LE COMPTEUR LINKY.

35 MILLIONS

35 MILLIONS, C'EST LE NOMBRE DE COMPTEURS EN ÉTAT DE MARCHÉ QUI SERONT REMPLACÉS D'ICI 2021 PAR DES COMPTEURS NOUVELLE GÉNÉRATION.

7 MILLIONS, C'EST LE NOMBRE DE COMPTEURS DÉJÀ INSTALLÉS AU 21 NOVEMBRE 2017.

35 MILLIONS

7 MILLIONS

20 000

20 000 COMPTEURS SONT POSÉS CHAQUE JOUR.

5 MILLIARDS D'EUROS, C'EST CE QU'A PRÉVU DE DÉPENSER ENEDIS POUR CE PROJET DE « MODERNISATION ».

5 MILLIARDS

7 MILLIONS

10 000

10 000, C'EST LE NOMBRE « D'EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES » PROMIS POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DES LINKY.

440

440, C'EST LE NOMBRE DE COMMUNES FRANÇAISES QUI REJETTENT LES COMPTEURS LINKY AU 21 NOVEMBRE 2017 ; UNE CONTESTATION QUI NE CESSE DE GRANDIR.

Carte de France des communes anti-Linky*

COMME DANS DE NOMBREUX PROJETS INDUSTRIELS SOUTENUS PAR L'ÉTAT, LES « CITOYENS » N'ONT PAS EU LEUR MOT À DIRE. POINT DE DÉBAT, LA « CROISSANCE » ÉCONOMIQUE EST LA PRIORITÉ ! LE LINKY REJOINT AINSI LA TRISTE LISTE DES « GRANDS PROJETS INUTILES ET IMPOSÉS ».

LINKY

CROISSANCE

GPII*

CETTE PRÉSENTATION OUBLIE POURTANT L'ESSENTIEL : POUR QUELLES RAISONS FAUDRAIT-IL REMPLACER NOS COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ PAR DES COMPTEURS DITS « INTELLIGENTS » ? NOS COMPTEURS ACTUELS SONT-IL VRAIMENT SI « IDIOTS » ? ET QU'EN EST-IL VRAIMENT DE CETTE « MODERNISATION » QUE J'ÉVOQUAIS AU DÉBUT ?

BIGRE, JE N'AI PLUS QU'À ME REMETTRE AU BOULOT !

* Plateforme Opérationnelle Anti-Linky : <http://www.paal.fr>

* GPII = Grands Projets Inutiles et Imposés

VOYAGE AU PAYS-DES-RÊVES!

POURQUOI FAUDRAIT-IL S'ÉQUIPER MASSIVEMENT EN COMPTEURS LINKY ? ENEDIS N'EST PAS AVARE D'ARGUMENTS ! RÉSUMONS.

LE NOUVEAU COMPTEUR SERAIT CRÉATEUR D'EMPLOIS, OFFRIRAIT DE MEILLEURS « SERVICES » AUX CONSOMMATEURS, SERAIT BON POUR LA « CROISSANCE » ÉCONOMIQUE ET UN ACTEUR CLÉ DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ». REGARDONS TOUT CELA DE PLUS PRÈS !



10 000 emplois !

L'EMPLOI EST TOUJOURS L'ARGUMENT IMPARABLE, CELUI QUI JUSTIFIE TOUT, DU NUCLÉAIRE À L'ARMEMENT EN PASSANT PAR L'INDUSTRIE DU LUXE.



À ÉCOUTER ENEDIS, LE DÉPLOIEMENT DU LINKY, « CE SONT 10 000 EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES QUI VONT ÊTRE CRÉÉS. »

VRAIMENT ? POURTANT, SELON MARC JEDLICZKA DE L'ASSOCIATION NÉGAWATT, À PLUS LONG TERME...

« ON ESTIME QUE CELA POURRAIT FAIRE DISPARAÎTRE 10 000 EMPLOIS, CHEZ DES SOUS-TRAITANTS D'ERDF. »



Le consommateur est gagnant !



À EN CROIRE ENEDIS, LE COMPTEUR LINKY PERMETTRAIT DE RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE. EN THÉORIE, LE PRINCIPE EST SIMPLE : GRÂCE AU LINKY, JE PEUX SUIVRE MA CONSOMMATION AU JOUR LE JOUR, « LA COMPARER À CELLE D'AUTRES CONSOMMATEURS ET ÉVENTUELLEMENT ADAPTER [MON] COMPORTEMENT EN CONSÉQUENCE... »

OR, LES EXPÉRIENCES RÉVÈLENT QUE CELA NE MARCHÉ PAS ! EN INDRE-ET-LOIRE, UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DE 1 500 MÉNAGES A MONTRÉ QUE SEULS « 6 % [DES FOYERS] ONT CHANGÉ LEURS HABITUDES DE CONSOMMATION* ». QUANT AUX PROMESSES DE BAISSÉ DU COÛT DE L'ABONNEMENT, RIEN N'EST PLUS INCERTAIN !



* Commission de Régulation de l'Énergie, juin 2011, p. 22 : <https://frama.link/xrJ2nSsK>

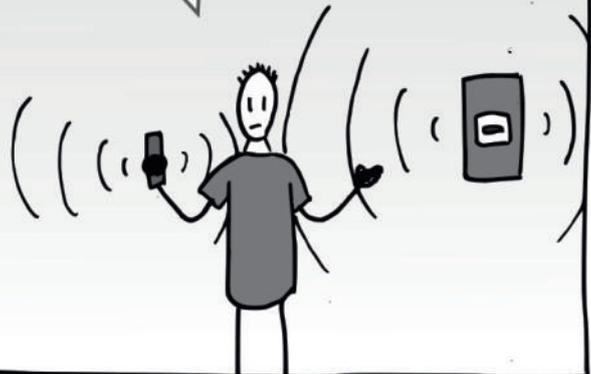
À votre santé ?

SELON ENEDIS, LE LINKY SERAIT SANS DANGER POUR LA SANTÉ.

LE SIGNAL ÉLECTRIQUE ENVOYÉ PAR LE CPL VIA VOS FILS ÉLECTRIQUES RELÈVE DE LA FAMILLE DES « RADIOFRÉQUENCES », DONT FAIT PARTIE LA TÉLÉPHONIE MOBILE. EN 2011, CES ONDES ONT ÉTÉ CLASSÉES « PEUT-ÊTRE CANCÉROGÈNES POUR L'HOMME. »

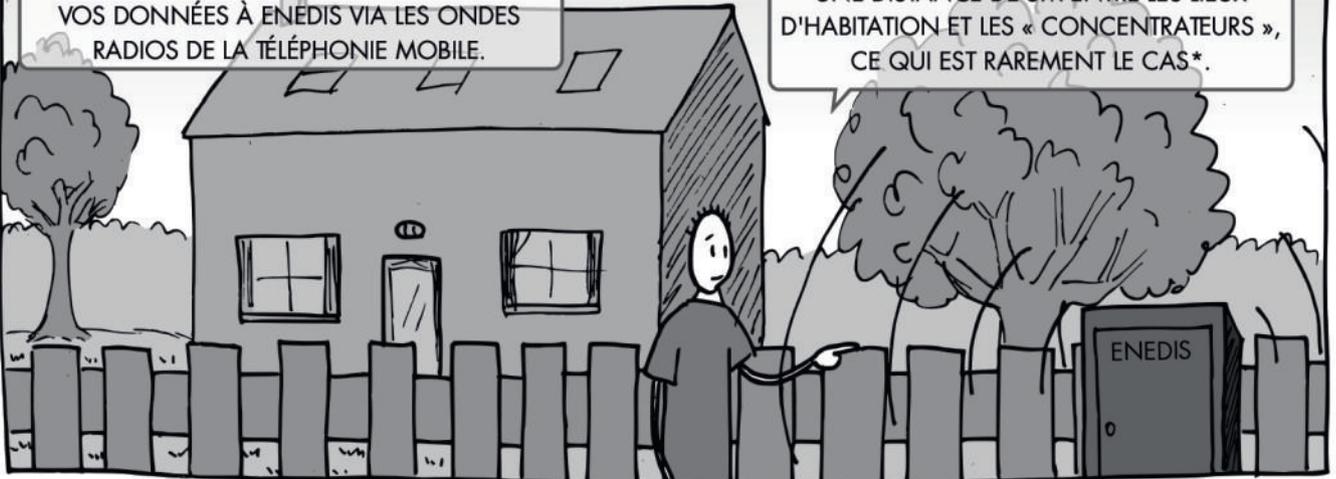


SI LA TÉLÉPHONIE MOBILE REPRÉSENTE DE LOIN LA PREMIÈRE SOURCE D'EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES DANS NOS LOGEMENTS*, LE CPL NE FAIT QUE CONTRIBUER UN PEU PLUS À CETTE « POLLUTION » AMBIANTE.



LE PROBLÈME VIENT SURTOUT DES 70000 « CONCENTRATEURS » INSTALLÉS AU COIN DE VOTRE RUE ET CHARGÉS DE COMMUNIQUER VOS DONNÉES À ENEDIS VIA LES ONDES RADIOS DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE.

LE CRIIEM PRÉCONISE DE RESPECTER UNE DISTANCE DE 5M ENTRE LES LIEUX D'HABITATION ET LES « CONCENTRATEURS », CE QUI EST RAREMENT LE CAS*.



Haro sur la vie privée ?

LE COMPTEUR RESPECTERAIT « SCRUPULEUSEMENT » MA VIE PRIVÉE. EN RÉALITÉ, CE N'EST PAS SI SIMPLE !



L'UNE DES NOUVEAUTÉS DU LINKY EST DE POUVOIR COLLECTER DES DONNÉES DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE MANIÈRE PLUS DÉTAILLÉE.

PAR DÉFAUT, LE RELEVÉ EST JOURNALIER. AVEC VOTRE ACCORD, CETTE COLLECTE PEUT S'EFFECTUER TOUTES LES HEURES OU DEMI-HEURES, MAIS PAS EN DESSOUS DE 10 MINUTES.

SI VOUS ACCÉPTEZ, CES DONNÉES POURRONT ÊTRE TRANSMISES À DES « TIERS », PAR EXEMPLE À DES SOCIÉTÉS RÉALISANT DES TRAVAUX D'ISOLATION.

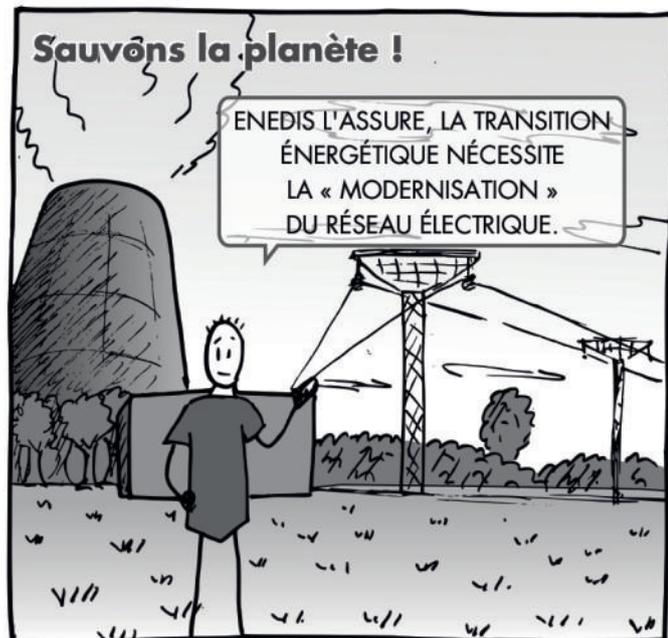
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche





CES QUELQUES « PROTECTIONS »
RÉSISTERONT-ELLES AU « MARCHÉ » ?

SELON LA CNIL, À L'AVENIR « UNE ANALYSE APPROFONDIE DES COURBES DE CONSOMMATION POURRAIT PERMETTRE DE DÉDUIRE UN GRAND NOMBRE D'INFORMATIONS SUR LES HABITUDES DE VIE DES OCCUPANTS D'UNE HABITATION : HEURES DE LEVER ET DE COUCHER, HEURES OU PÉRIODES D'ABSENCE, LA PRÉSENCE D'INVITÉS DANS LE LOGEMENT, LES PRISES DE DOUCHE, ETC. * »

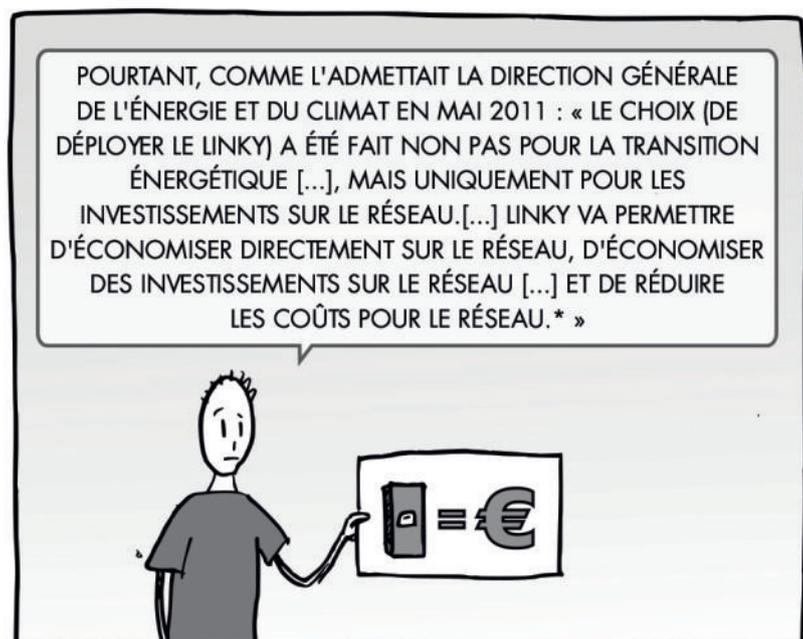


Sauvons la planète !

ENEDIS L'ASSURE, LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NÉCESSITE LA « MODERNISATION » DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE.



NOTRE « VIEUX » RÉSEAU NE PERMETTRAIT PAS, PAR EXEMPLE, D'INTÉGRER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, SOUVENT LOCALE ET FLUCTUANTE.



POURTANT, COMME L'ADMETTAIT LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT EN MAI 2011 : « LE CHOIX (DE DÉPLOYER LE LINKY) A ÉTÉ FAIT NON PAS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE [...], MAIS UNIQUEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU. [...] LINKY VA PERMETTRE D'ÉCONOMISER DIRECTEMENT SUR LE RÉSEAU, D'ÉCONOMISER DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU [...] ET DE RÉDUIRE LES COÛTS POUR LE RÉSEAU. * »

€ = €



LE LINKY, C'EST DONC ÇA ? UNE RÉDUCTION DE COÛTS POUR ENEDIS ? CAR EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE, IL Y A MIEUX ASSURÉMENT QUE DE METTRE AU REBUT 35 MILLIONS DE COMPTEURS !

ET SI LA VRAIE « INTELLIGENCE » N'ÉTAIT PAS DANS LE « PROGRÈS » ?

* CNIL, septembre 2014 : <https://frama.link/npSRTEyu>

* Olivier David (DGEC), 11 mai 2016, dès 53mn58 : <https://frama.link/rJ02HajZ>



LUTOPIK EST UN MAGAZINE INDÉPENDANT, garanti sans publicité, qui n'appartient à aucune entreprise, ni parti politique. En cinq ans d'existence, nous avons bénéficié de deux subventions au titre de l'appel à projets "médias citoyens de proximité", ainsi que de deux emplois aidés que nous n'avons pas pu renouveler. Nous avons toutefois pu en signer un nouveau en début d'année, aux conditions beaucoup moins avantageuses. Chères lectrices, chers lecteurs, vous êtes les seuls sur qui nous pouvons compter pour poursuivre l'aventure. Si vous appréciez Lutopik et que vous souhaitez contribuer, sachez que nous avons besoin que vous nous aidiez à sa diffusion, et surtout que vous vous abonnez, vous et vos amis. Pour cela n'hésitez pas à photocopier le bulletin d'abonnement page 3 !

ACHETER PLUSIEURS NUMÉROS à un tarif préférentiel, 4€ au lieu de 5€, pour les distribuer autour de vous.

JE COMMANDE PLUSIEURS EXEMPLAIRES

- 5 exemplaires pour 20 €
du n° :
- 10 exemplaires pour 40 €
du n° :
- 15 exemplaires pour 60 €
du n° :

Nom :

Adresse :

.....
.....

Bulletin à retourner à :
Lutopik Magazine - 2, sous la côte - 25340 Fontaine-lès-Clerval

Chèque libellé à l'ordre de Lutopik Magazine.

NOUS PROPOSER DE NOUVEAUX POINTS DE VENTE, vous habitez une région où Lutopik n'est pas encore disponible, vous connaissez une librairie, une épicerie, un petit café, etc. où nos revues seraient les bienvenues, dites-le nous et on les contactera.

TENIR UN STAND LUTOPIK lors d'une manifestation près de chez vous (salon, foire, marché, festival...) : on vous enverra alors un paquet de magazines, quelques bulletins d'abonnement et des plaquettes du journal.

EN PARLER AUTOUR DE VOUS, faire tourner vos exemplaires, partager nos articles sur Internet, nous suivre sur les réseaux sociaux, etc.

Pour toute question : contact@lutopik.com

VOUS POUVEZ COMMANDER NOS ANCIENS NUMEROS SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.LUTOPIK.COM, OU PAR COURRIER.

X

X

X

X

X

X

X



ATTENTION : les numéros marqués d'une croix rouge ne sont plus disponibles en version papier. Vous pouvez les télécharger gratuitement sur notre site Internet;

NOS POINTS DE VENTE

(MP=Maison de la presse).

04-Forcalquier: Jojoba **07- Aubenas:** Le labon'heur, **Privas:** La Fontaine **09-Foix:** Majuscule, **Saint-Girons:** La Mousson **13- Marseille:** Transit **15-Aurillac:** Point Virgule **17-La Rochelle:** MP, **Saintes:** Peiro-Caillaud **20- Ajaccio:** La Marge **21- Dijon:** Grangier, Black Market **22- Trégastel:** MP **23- Gentioux:** La Loutre par les cornes **24- Bergerac:** La Colline aux livres **25- Audincourt:** Les papiers bavards **Besançon:** MP, Les Sandales d'Empédocle, l'Autodidacte, Biocoop **Clerval :** Tabac **Pontarlier:** Librairie Rousseau **Serre-les-Sapins:** Croc'Nature, **Miserey-Salines:** Biocoop **26-Die:** Mosaïque, **Hauterives:** Baz'Art des mots **Valence:** Notre temps **29- Châteaulin:** MP, **Landerneau:** Biocoop La Clé des champs, **Le Guilvinec:** MP **31- Toulouse:** TerraNova **33- Bordeaux :** La machine à lire **35- Rennes:** MP Le Colombier, Forum du Livre **36- Châteauroux:** Arcanes **37- Tours:** La boîte à Livres, Le Court-circuit **38- Grenoble:** Antigone, La Dérive, **Vienne:** Lucioles **39- Champagnole:** MP, **Mouchard:** MP, **Lons-Le-Saunier:** Guivelle, **Poligny:** Librairie Polinoise **40- Mont-de-Marsan:** Caractères **41- Blois:** Labbé **42- Montbrison:** Plein Ciel, **Firminy :** L'Hirondaine, **Saint-Etienne :** Satoriz **44- Nantes:** Vent d'Ouest **Clisson:** Le Vers libre **45 - Gien:** Au fil des Mots **49- Angers:** La Marge **52- Langres:** MP **54- Nancy:** L'autre rive, Quartier libre **56- Augan:** Le Champ Commun, **Vannes:** Le Silence de la mer **58- Nevers :** MP **59- Lille:** Le Bateau livre **62- Bapaume:** MP **63- Clermont-Ferrand:** Scop Les Volcans **Cunhat:** MP **Billom:** Il était une fois **65- Vic en Bigorre:** La Litote **67- Strasbourg:** Quai des Brumes **69- Lyon:** Le Bal des Ardents, Passages, La Gryffe, **Le Bois d'Oingt:** Cassiopée **72- Le Mans:** Doucet **73- Chambéry:** JJ. Rousseau, Garin **74- Thones:** Aravis **75- Paris:** Les Nouveautés, Publico, Les Guetteurs de Vent, Quilombo, Libralire, L'Humeur vagabonde, l'Atelier, Le Monte en l'air, Biocoop Canal Bio **78- Montigny-le-Bretonneux:** Le Pavé du canal **La Verrière:** Maison de l'autre économie **79- Niort:** Librairie des Halles **80- Amiens:** MP **84- Avignon:** La Manutention **86- Châtellerauld:** Aux classiques **Poitiers:** La Belle aventure, Biocoop Le Pois tout vert **87- Limoges:** Page et Plume **St-Yrieix-la-Perche:** Les Oiseaux livres **90- Belfort :** Biocoop **93- Montreuil:** Michèle Firk.

